

TRENTIÈME SESSION DE LA 50^e LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 23 et 24 juin 2020

**Séance du mardi 23 juin 2020, à 13h30,
au Pavillon des Sports, à La Chaux-de-Fonds**

Présidence de M. Baptiste Hunkeler, président

PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
PVS	Groupe PopVertsSol	groupe formé par les membres du parti ouvrier et populaire (POP), du parti Les Verts (V) et du parti SolidaritéS (S) ¹⁾
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-PDC	Groupe Vert'Libéral-PDC	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti démocrate-chrétien (PDC) ²⁾

PRÉSENCE

Présents : 104 députées et députés, 7 députées suppléantes et députés suppléants

Députées et députés excusés

M^{me} Florence Aebi
 M^{me} Dominique Andermatt-Gindrat
 M. Marc Arlettaz
 M. Antoine Barizzi
 M. Thierry Brechbühler
 M^{me} Emma Chollet Ramampiantra
 M. Hans Peter Gfeller
 M^{me} Béatrice Haeny
 M. Aël Kistler
 M. Jan Villat
 M. Pierre-Alain Wyss

Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement

M. Dragan Mihailovic
 M. Stéphane Reichen
 –
 –
 –
 M. François Perret
 –
 M. Nicolas Bornand
 M^{me} Jennifer Hirter
 M. Jean-Claude Guyot
 M^{me} Sandra Menoud

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
 Exemples : groupe PVS : membre du POP = PVS, membre des Verts = PVS et membre de SolidaritéS = PVSS.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.
 Exemples : groupe VL-PDC : membre VL = VL-PDC, membre PDC = VL-PDC.

PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

Interpellations

DFS

20.148

11 juin 2020, 21h59

Interpellation Sera Pantillon

Cancers d'enfants et facteurs environnementaux. Quid du canton de Neuchâtel ?

En Suisse, le cancer touche les enfants de manière disproportionnée dans certaines zones géographiques. Une étude de l'Université de Berne¹ indique des taux de tumeurs cérébrales plus élevés dans la région des Trois-Lacs et au nord du canton de Zurich. Le canton de Neuchâtel est en grande partie compris dans les régions les plus touchées par des tumeurs cérébrales chez les enfants.

Au vu de ces résultats, nous interpellons le Conseil d'État afin :

- d'avoir accès aux statistiques concernant les taux de cancers et plus particulièrement les tumeurs cérébrales chez les enfants durant les trente dernières années ;
- de connaître les mesures déjà prises ou envisagées par le Conseil d'État afin d'étudier la vulnérabilité des enfants neuchâtelois aux cancers, notamment les tumeurs cérébrales, et d'éventuels plans d'actions afin de lutter contre celles-ci ;
- de savoir s'il estime nécessaire la diminution drastique, voire l'élimination de causes potentielles comme l'utilisation de pesticides, au vu de leur potentiel effet nocif sur la santé des enfants.

¹Konstantinou G., Schuhmacher D., Ammann R.A., *et al.* Bayesian spatial modelling of childhood cancer incidence in Switzerland using exact point data: a nationwide study during 1985-2015. *Int J Health Geogr.* 2020; 19(1): 15. Published 2020, Apr. 17. doi:10.1186/s12942-020-00211-7.

Développement

Publiée en avril 2020, une étude menée par des chercheurs de l'Université de Berne démontre une corrélation potentielle entre facteurs environnementaux (parmi lesquels l'utilisation de pesticides dans l'agriculture, le rayonnement ionisant naturel et la pollution de l'air en milieu urbain) et cancers chez les enfants. Parmi les groupes de diagnostics étudiés, les tumeurs cérébrales montraient le signal le plus significatif, et ce, en partie dans le canton de Neuchâtel.

Bien que les causes de cancers chez les enfants soient en grande partie inconnues (une très faible part est d'origine génétique), les recherches citent les pesticides comme une cause potentielle du développement de ces cancers. Plusieurs recherches démontrent par exemple que le chlorothalonil est un cancérigène probable. Et des résultats d'analyses menées par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire ont démontré une présence souvent supérieure aux valeurs limites de chlorothalonil dans les eaux souterraines (rappelons que 80% de l'eau potable provient des eaux souterraines).

Les effets scientifiquement démontrés de certains composants de pesticides sur la santé doivent être traités avec le plus grand sérieux et la plus grande vigilance. Nous ne devons pas attendre d'avoir la confirmation d'une corrélation entre présence de pesticides et cancers chez les enfants pour agir.

Première signataire : Sera Pantillon.

Autres signataires : Doris Angst, Clarence Chollet, Daniel Ziegler.

DDTE**20.154****18 juin 2020, 15h20****Interpellation du groupe libéral-radical****Donnons-nous les moyens d'assumer le flux touristique estival**

Selon les prévisions, une majorité de Suissesses et de Suisses devraient passer leurs vacances estivales dans notre pays, conséquence logique d'un début d'année marqué par la crise sanitaire Covid-19. Et comme modes de voyage/déplacement, le camping et le « camping-carisme » devraient faire partie des *musts* 2020. De plus, les visites de courte durée avec déplacements en véhicule privé semblent avoir la cote.

Fort de ce constat, le groupe libéral-radical, dans la mesure où il considère les retombées économiques directes et indirectes de ces vacanciers comme potentiellement intéressantes, interpelle le Conseil d'État sur la nécessité de mettre en place des mesures afin de favoriser l'accueil touristique estival.

Parmi les mesures imaginées, nous l'interpellons et le prions de nous renseigner sur :

- le nombre de places de stationnement pour camping-cars à disposition jusqu'à cette année et les places nouvellement disponibles, notamment sur le domaine public (canton et communes) ;
- la stratégie de communication/promotion de ces emplacements ;
- la recherche de nouvelles places de stationnement pour les véhicules privés (parcage journalier) ;
- la politique en matière d'autorisation de stationnement sur les domaines public et privé, sachant que camping-carisme et camping sont interdits par la loi ;
- la tolérance pour ce type de stationnement dans la zone agricole ;
- la stratégie de communication en matière de respect des normes sanitaires pour ces vacanciers ;
- la communication à la population neuchâteloise, considérant que celle-ci doit être au courant de ces pratiques temporaires pour les accepter.

Considérant que ces questions doivent trouver réponse avant l'été, l'urgence est demandée.

Développement

Décréter que nous sommes prêts à recevoir les touristes suisses cet été, c'est bien, l'assumer sera encore mieux ! En effet, les longs week-ends pré-estivaux de l'Ascension et de la Pentecôte nous ont montré que l'infrastructure cantonale n'était, d'une part, pas prête, et, d'autre part, pas dimensionnée pour accueillir un flux de touristes plus important que les autres années. Au nombre s'ajoute le moyen de déplacement, avec un recours plus important que d'habitude aux véhicules privés. Il est donc d'importance économique majeure de pouvoir accueillir, dans de bonnes conditions, le maximum de touristes afin de faire profiter l'économie régionale de cet essor. Une coordination interdépartementale est donc nécessaire pour mettre en place, dans des délais aussi courts que possible, des mesures facilitant cet accueil. Tourisme neuchâtelois a récemment sondé les communes sur le potentiel de places sur le domaine public. Un effort des privés pourrait également engendrer un nombre intéressant de places à disposition. La zone agricole pourrait également, à titre exceptionnel, offrir des places de stationnement temporaires pour soulager des emplacements traditionnels saturés.

L'urgence est demandée.

Signataire : Damien Humbert-Droz.

Projet de loi**DFS****20.145****2 juin 2020, 14h31****Projet de loi Jean Fehlbaum****Projet de loi portant modification de la loi sur la perception de droits de mutation sur les transferts immobiliers (LDMI)**

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur proposition de la commission ...

décède :

Article premier La loi concernant la perception de droits de mutation sur les transferts immobiliers (LDMI), du 20 novembre 1991, est modifiée comme suit :

Art. 13

*Immeubles
énergétiquement
efficaces*

¹*Si le transfert immobilier soumis aux lods a pour objet un terrain dédié à la construction d'un bâtiment de classe énergétique supérieure (CECB : certificat cantonal énergétique des bâtiments de classe A) et que le propriétaire peut apporter la preuve que le futur objet immobilier en remplit les critères, les lods sont perçus au taux réduit prévu par la loi.*

²*Le Conseil d'État fixe l'évolution dans le temps des exigences à respecter.*

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

Le président,

La secrétaire générale,

Motivation

La modification récente de la loi concernant la perception de droits de mutation sur les transferts immobiliers (LDMI) a maintenu le taux réduit de 2,2% sur les lods uniquement sur les objets immobiliers durablement destinés à l'habitation principale de l'acquéreur.

La nouvelle mouture de la loi cantonale sur l'énergie introduira des nouvelles exigences qui occasionneront des surcoûts importants aux propriétaires de bâtiments, aussi bien pour des bâtiments neufs que pour ceux à rénover. Afin de motiver ces derniers à viser la classe énergétique la plus élevée lors de la construction de nouveaux bâtiments, le groupe libéral-radical propose d'introduire une réduction sur les lods perçus lors de l'acquisition du terrain y relatif.

Le groupe libéral-radical propose donc d'étendre la pratique de lods à taux réduits aux acquisitions de terrains destinés à recevoir des constructions de la classe énergétique la plus élevée, soit la classe A de la classification énergétique (CECB : certificat énergétique cantonal des bâtiments). Ainsi, les acquéreurs pouvant démontrer que le projet de construction en respecte les critères se verraient taxés à hauteur réduite.

Premier signataire : Jean Fehlbaum.

Autres signataires : Andreas Jurt, Christian Steiner, Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean.

Recommandations

DJSC

20.150

12 juin 2020, 7h32

Recommandation du groupe libéral-radical

Marchés publics : facilitons la tâche de nos entreprises

Le Conseil d'État est invité à introduire une liste permanente de soumissionnaires qualifiés en application de l'article 34 du règlement d'application de la loi sur les marchés publics (RELCMP). Cette liste permanente sera élaborée en collaboration avec les partenaires sociaux.

Développement

Les articles 32 à 34 du RELCMP précisent les critères d'aptitude que les entreprises doivent remplir pour pouvoir participer à des marchés publics. Les entreprises sont par exemple, et c'est normal,

tenues d'être à jour avec les impôts, la TVA, les charges sociales ou encore l'égalité salariale notamment. La production des documents requis dans ce cadre représente cependant une contrainte récurrente et sans doute excessive pour les entreprises du canton. Du reste, le législateur s'en était soucié lors de l'élaboration de ce règlement, puisque l'article 34, RELCMP, prévoit littéralement que « *le Conseil d'État peut décider l'introduction de listes permanentes de soumissionnaires qualifiés* ».

Toutefois, cette possibilité n'a jamais été mise en œuvre par le Conseil d'État. En cette période de grande difficulté et d'incertitude économique, la mise en œuvre de cette possibilité permettrait de faciliter la tâche des entreprises, qui ne seraient plus contraintes de devoir fournir l'ensemble des documents à chaque fois qu'elles souhaitent participer à un marché public, même sur invitation. La situation économique des entreprises du canton au terme de la période de semi-confinement, décrétée pour des raisons sanitaires, est extrêmement difficile.

Tout ce que le canton peut faire pour alléger des procédures administratives serait un ballon d'oxygène bienvenu pour les entreprises neuchâteloises. Si, au surplus, la liste des soumissionnaires qualifiés est élaborée en partenariat avec les associations professionnelles cantonales et les partenaires sociaux, c'est une garantie de bonne pratique des entreprises concernées qui peut être assurée pour l'État.

Premier signataire : Fabio Bongiovanni.

Autres signataires : Quentin Di Meo, Boris Keller, Christian Steiner, Didier Boillat, Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean, Philippe Haeberli, Bernard Schumacher, Jean-Bernard Steudler, Frédéric Vaucher, Didier Germain, Damien Humbert-Droz, Nicolas Ruedin, Patrice Zürcher, Andreas Jurt, Josette Frésard, Daniel Geiser, Jean-Paul Wettstein, Stéphane Rosselet, Yves Strub, Isabelle Weber, Claude Guinand, Xavier Hüther, Béatrice Haeny, Julien Spacio, Etienne Robert-Grandpierre, Jean Fehlbaum, Christophe Schwarb, Sandra Menoud, Laurent Schmid, Océane Taillard, Michel Zurbuchen, Jean-Claude Guyot.

DEAS

20.157

22 juin 2020, 23h49

Recommandation du groupe socialiste

Mobilité interne pour les professionnelles et professionnels du CEFNA

Nous demandons au Conseil d'État de tenir ses engagements et de donner ainsi la priorité aux collaboratrices et collaborateurs du centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) – dont le licenciement devrait être annoncé prochainement, avec effet au 31 décembre 2020 – avec l'outil de la mobilité professionnelle interne, dans le cadre du projet Espace lancé récemment.

Développement

Suite au démantèlement du CEFNA, de nombreux collaboratrices et collaborateurs verront leur poste supprimé. Les formations professionnelles initiales et supérieures ainsi que la formation continue ont été transférées dans les écoles professionnelles, ce qui a permis à certain-e-s enseignant-e-s (15 à 16 EPT annoncés sur le site de l'État) d'être transféré-e-s dans les centres de formation professionnelle.

Lors de la session du budget 2020, le Conseil d'État avait assuré que chaque collaboratrice et collaborateur licencié-e serait accompagné-e dans ses démarches par le service cantonal des ressources humaines et appuyé-e dans sa réorientation professionnelle, afin qu'une solution soit trouvée pour chaque collaboratrice et chaque collaborateur touché-e.

Depuis peu, le Département de l'économie et de l'action sociale a lancé le projet Espace, destiné à être ouvert en 2021 et dont certains postes ne sont pas encore pourvus. Dans la communication du Conseil d'État, il est évoqué que des cours de compétences de base seront donnés dans le cadre de ce projet. Or, il semble que le profil de certain-e-s collaboratrices et collaborateurs licencié-e-s du CEFNA correspond exactement à ces postes.

Il s'avère en effet que le placement sera plus difficile pour les collaboratrices et collaborateurs qui enseignent les compétences de base. Pour le groupe socialiste, il est donc essentiel que notre canton appuie ces personnes dans leurs recherches, comme prévu. Pour le groupe socialiste, les formations en compétences de base, offertes aux plus démunis de notre société, doivent être

fournies par du personnel spécialement formé. Ainsi, il apparaît que les personnes ayant travaillé au CEFNA possèdent toutes les compétences pour pourvoir les postes d'Espace.

Première signataire : Martine Docourt Ducommun.

Autres signataires : Corine Bolay Mercier, Philippe Loup, Antoine de Montmollin, Josiane Jemmely, Patrick Lardon, Françoise Gagnaux, Dominique Bressoud, Françoise Jeanneret, Laura Zwuygart de Falco, Patrick Herrmann, Daniel Ziegler, François Konrad.

Postulats

DEF

20.144, ad 19.032

26 juin 2020, 19h07

Postulat Daniel Ziegler

Pour que l'équipement numérique soit considéré comme un moyen d'enseignement à part entière, selon l'article 45, lettres d et h, de la loi sur l'organisation scolaire (LOS)

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier les modalités d'une prise en charge des moyens d'enseignement numériques, au même titre que l'ensemble du matériel pédagogique actuel, et de revoir à la hausse les normes d'équipements informatiques.

Développement

Le rapport de la commission évoque le « *défi majeur* » et la nécessité d'accompagner « *les transformations sociétales et économiques* » que représente la révolution numérique. Il s'agit aussi d'éviter « *la fracture numérique relative de l'équipement* ». Toutefois, force est de constater que les équipements prévus pour répondre à ce changement de paradigme demeurent modestes et très probablement en deçà de ce qui peut être attendu pour dispenser des cours ou sensibiliser les élèves à l'éducation numérique dans des conditions véritablement adéquates. En effet, les équipements prévus pour cette réforme correspondent à ce que l'on a actuellement dans les différentes écoles de notre canton, et l'on sait que ceux-ci dépendent en partie du canton, mais que l'ensemble des cercles scolaires a dû compléter ces équipements pour répondre aux exigences pédagogiques du numérique dont ne tient pas compte le règlement en vigueur actuellement, soit le règlement de l'informatique scolaire dans l'enseignement obligatoire et postobligatoire (RISE) qui date de 2016.

Il s'agit, comme le dit le rapport du Conseil d'État, « *d'assurer au minimum l'existence d'une petite salle d'informatique par école du cycle 2 et d'une salle d'informatique supplémentaire au cycle 3. En fonction des souhaits exprimés par la direction du centre ainsi que du contexte spécifique à chaque centre, des coûts supplémentaires d'installation pourraient apparaître (mobiliers, alimentation électrique, etc.). [...] Il appartient donc aussi aux communes, selon leurs équipements actuels, de compléter les prévisions avec les coûts du matériel relevant de leurs prérogatives (système de projection, câblage réseau des bâtiments, etc.)* » (p. 56).

À l'image du canton de Vaud, qui a revu ce printemps son financement des équipements numériques afin d'apporter une réponse adéquate à la réforme en cours et d'éviter les disparités, nous demandons au Conseil d'État d'étudier les modalités d'une prise en charge des moyens d'enseignement numériques, au même titre que l'ensemble du matériel pédagogique actuel, et de revoir à la hausse ces normes d'équipements informatiques, permettant de répondre aux défis pédagogiques à venir. Il s'agit d'avoir une seule stratégie et technologie numérique pour tout le canton et d'éviter les disparités entre cercles scolaires et, partant, une fracture numérique entre régions.

Ce projet pourrait être présenté à la commission Éducation lors du bilan de situation bisannuel que s'est engagée à fournir la cheffe du Département de l'éducation et de la famille dans le rapport de la commission.

Signataire : Daniel Ziegler.

DFS

20.146

2 juin 2020, 14h31

Postulat du groupe libéral-radical

Possibilité de modulation du taux de l'impôt foncier

Plusieurs communes du canton de Neuchâtel ont renoncé à prélever l'impôt foncier appliqué aux personnes physiques et ont, par conséquent, par la même occasion, cessé de prélever le même impôt foncier sur les personnes morales qui s'en acquittaient jusque-là.

Dans l'une d'elles, La Grande Béroche, il a été soulevé la question de la différenciation du taux en fonction de la domiciliation du propriétaire foncier. Cette différenciation aurait un impact certain sur l'attractivité résidentielle, dans la mesure où la domiciliation dans la même commune que l'objet immobilier permettrait de réduire par exemple de moitié le coût de cet impôt foncier dans l'exemple ci-dessous.

Par ailleurs, aucun article de la loi actuelle ne semble interdire cette pratique que l'on peut qualifier d'innovante, et l'on peut considérer que les pratiques actuelles de la taxation des ports constituent un précédent incontestable auquel on peut assimiler cette nouvelle proposition.

Par conséquent, certaines taxes faisant déjà l'objet de modulation du taux en fonction de la domiciliation de la personne taxée, nous demandons au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de permettre aux communes d'appliquer le même principe à l'impôt foncier communal, en introduisant la possibilité, pour les communes du canton de Neuchâtel, de moduler l'impôt foncier communal en fonction de la domiciliation du propriétaire foncier.

Développement

Plusieurs réflexions plaident en faveur de cette possibilité :

- l'attractivité résidentielle pourrait être renforcée pour les propriétaires fonciers en cas de possibilité d'appliquer un taux réduit de l'impôt foncier aux propriétaires domiciliés dans le canton, voire encore réduit pour ceux qui seraient domiciliés dans la même commune que l'objet taxé ;
- l'impôt foncier communal étant par définition facultatif dans notre canton, il semble légalement possible d'y adjoindre une exonération partielle pour les résidents cantonaux et communaux ;
- la grande variabilité des taux pratiqués au niveau suisse (de 0,5 à 3%) laisse la porte ouverte à une certaine variabilité dans nos pratiques locales ;
- dans la littérature, on emploie parfois indifféremment la terminologie d'impôt foncier et celle de taxe foncière ;
- certaines taxes, typiquement les taxes portuaires dans notre canton, sont déjà modulées en fonction de la domiciliation du détenteur de la place louée ;
- la jurisprudence suisse admet déjà une différenciation en fonction de la domiciliation du propriétaire foncier, puisque, dans le canton de Bâle, les communes de Bettingen et Riehen participent aux recettes de l'impôt foncier cantonal à raison de 50% lorsque la personne morale en question a son siège sur leur territoire (référence : informations fiscales éditées par la Conférence suisse des impôts (CSI), impôt foncier, mars 2019).

À l'instar de ce qui se pratique couramment dans les taxes portuaires, la solution envisagée pourrait consister en la fixation des trois taux suivants, à titre d'exemple :

- le maximum légal pour une commune, à savoir 1,6‰ de la valeur cadastrale, pour les propriétaires domiciliés en dehors des limites cantonales, aussi bien personnes physiques que personnes morales ;
- la moitié du maximum légal, à savoir 0,8‰ de la valeur cadastrale, pour les propriétaires domiciliés dans la commune de taxation ;
- un taux intermédiaire, à savoir par exemple 1,2‰ de la valeur cadastrale, pour les propriétaires domiciliés dans les autres communes du canton de Neuchâtel.

Premier signataire : Jean Fehlbaum.

Autres signataires : Andreas Jurt, Jean-Claude Guyot, Mary-Claude Fallet, Laurent Schmid, Bastian Droz, Philippe Haeberli, Xavier Hüther, Jean-Daniel Jeanneret-Grosjean, Michel Robyr, Fabio Bongiovanni, Bernard Schumacher, Sébastien Marti, Julien Spacio, Hans Peter Gfeller, Quentin Di Meo, Daniel Geiser, Edith Aubron Marullaz, Stéphane Rosselet, Christian Steiner, Damien Humbert-Droz, Nicolas Bornand.

DFS**20.147, ad 20.016****8 juin 2020****Postulat de la commission Fiscalité****Information et secret fiscal sur les allègements fiscaux**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'étudier la manière de communiquer et d'informer les communes, les commissions et le Grand Conseil sur les allègements fiscaux octroyés au sens de l'article 82 de la LCdir dans le respect du secret fiscal.

Développement

Les données fiscales sont soumises à des règles de confidentialité strictes, qui, selon le Conseil d'État, ne semblent pas conciliables avec les dispositions actuellement prévues par la LCdir. De plus, les normes figurant actuellement dans la loi ont été établies lorsque l'imposition des personnes morales était encore partiellement une compétence communale et que le produit de l'impôt des personnes morales revêtait une importance plus significative pour les communes.

Il est donc demandé au Conseil d'État d'étudier les manières possibles d'apporter des informations aux communes et aux commissions du Grand Conseil sur les allègements fiscaux et sur les règles mises en œuvre, tout en respectant le secret fiscal. Pour ce faire, il pourra notamment examiner les pratiques d'autres collectivités publiques en la matière.

De plus, lors de cette étude, les communes devront être consultées sur les règles envisagées par le Conseil d'État.

Le sujet est sensible et nécessite une vaste réflexion.

Signataire : Hermann Frick, président de la commission.

DEF**20.149, ad 19.032****12 juin 2020, à 7h00****Postulat Daniel Ziegler****Pour une compensation du coût énergétique de l'éducation numérique**

Nous demandons au Conseil d'État d'étudier les possibilités de compensation du coût énergétique de l'éducation numérique.

Développement

La mise en œuvre du programme d'éducation numérique induira une augmentation conséquente des besoins de ressources énergétiques, sous la forme d'énergie grise liée à l'acquisition, puis au renouvellement régulier de nouveaux ordinateurs, ou en lien avec l'usage accru de ces appareils dans le cadre de l'enseignement. À ce jour, il semble qu'aucune estimation un tant soit peu sérieuse de ces coûts énergétiques supplémentaires n'ait été entreprise et qu'aucune mesure compensatoire n'ait été envisagée.

Or, cette démarche nous semble indispensable à l'heure où nous avons voté l'urgence climatique et où la problématique de la consommation énergétique se révèle centrale pour l'avenir non seulement de notre canton, mais de l'ensemble de la planète. La question d'une possible compensation des coûts énergétiques induits par nos décisions politiques doit dès lors se poser de façon systématique.

Premier signataire : Daniel Ziegler.

Autres signataires : Philippe Weissbrodt, Brigitte Neuhaus, Doris Angst, Johanne Lott Fischer, Armin Kapetanovic, Clarence Chollet, Sera Pantillon.

DFS**20.151, ad 20.012****10 juin 2020****Postulat de la commission Prestations sociales****Favoriser l'imposition à la source**

Le Conseil d'État est invité à étudier les voies et moyens de favoriser la perception de l'impôt à la source sur une base volontaire, afin de lutter contre le surendettement et de favoriser le désendettement conformément aux possibilités offertes par le droit fédéral.

Développement

La fiscalité constitue un facteur important en matière de risques de surendettement. Une imposition à la source est privilégiée par nombre d'institutions sociales en tant que solution favorisant la limitation du surendettement et, par la suite, le désendettement. Si de plus en plus de pays tendent vers ce processus, certaines collectivités en Suisse ont par ailleurs mis en place ce type d'opportunités et de facilités pour leurs citoyennes et citoyens.

Ce type de procédure et d'imposition à la source est bénéfique tant pour les contribuables que pour les collectivités.

Signataire : François Konrad, président de la commission.

DEAS

20.152, ad 20.013

10 juin 2020

Postulat de la commission Prestations sociales

Qu'en est-il de l'application des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) dans notre République et Canton de Neuchâtel ?

Le Conseil d'État est prié de fournir un rapport d'information documentant les différences entre les normes CSIAS et les normes d'aides sociales dans notre canton, tant sous l'angle financier que sous l'angle de l'impact social.

Développement

L'article 56 de la loi sur l'action sociale (LASoc) ne prévoit pas une adaptation des prestations arrêtées par le Conseil d'État, aux normes édictées par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS).

Ces normes sont une référence helvétique, et par conséquent, il est fortement recommandé que les cantons s'en inspirent dans l'application des prestations sociales pour leurs bénéficiaires.

Par ce postulat, la commission Prestations sociales souhaite que le Conseil d'État étudie les différences entre les normes CSIAS et les normes cantonales appliquées, afin d'avoir une vision sur la situation actuelle.

Signataire : François Konrad, président de la commission.

DEAS

20.153

12 juin 2020, 15h01

Postulat du groupe socialiste

Pour une assurance générale de revenu (AGR) dans le canton de Neuchâtel

Le groupe socialiste demande au Conseil d'État d'étudier l'opportunité de mettre en place dans notre canton une assurance générale de revenu (AGR, parfois appelée assurance perte de gain universelle) qui garantisse la sécurité financière de tous les ménages, indépendamment de leur situation professionnelle.

Développement

Nous ne mesurons sans doute pas encore aujourd'hui toute l'ampleur des conséquences économiques générées par la crise de la Covid-19. Ces dernières semaines ont cependant mis en lumière la fragilité de nombreuses sources de revenus et les lacunes de notre système de sécurité sociale. Nous pensons en particulier aux indépendant-e-s privé-e-s de droit à l'assurance-chômage, aux indépendant-e-s ou salarié-e-s dépourvu-e-s d'assurance perte de gain (APG) maladie, aux personnes qui, ayant perdu leur emploi, se trouvent au chômage et voient leur revenu déjà modeste diminuer drastiquement. Et la liste n'est de loin pas exhaustive.

Autant de situations fragiles qui sont et seront durement impactées par la crise actuelle, avec pour conséquence une baisse significative du pouvoir d'achat... alors même que l'économie a besoin de mesures susceptibles de préserver le pouvoir d'achat de la population.

La mise en place d'une AGR cantonale ne saurait à elle seule résoudre l'immense défi posé par la situation économique présente et future, ce d'autant que sa mise en place pourrait prendre du temps. Mais l'analyse et l'introduction d'un tel dispositif permettraient à la fois de combler les lacunes de la sécurité sociale et de maintenir un certain pouvoir d'achat chez les ménages concernés.

L'AGR n'est pas un revenu universel (RBI). C'est un mécanisme qui :

- octroie un complément nécessaire aux ménages qui ne disposent pas d'un niveau minimal de rentrées financières, malgré les revenus tirés d'une activité salariée ou indépendante ;
- permet d'indemniser les personnes qui subissent une perte de gain temporaire ou durable et qui ne sont pas couvertes par une assurance sociale fédérale existante. L'AGR viendrait ainsi combler une des dernières grandes lacunes de la couverture sociale suisse : la perte de gain en cas de maladie ;
- permet de pallier le risque de diminution ou de suppression de revenus en cas d'épidémie ou de catastrophe naturelle impliquant une diminution ou une cessation de l'activité.

Le rapport 20.013, Redéfinition des prestations sociales, nous indique que le Conseil d'État va devoir repenser son projet de prestations complémentaires cantonales (PCC) à l'aune du projet fédéral de rente-pont pour les chômeurs âgés. En y intégrant l'AGR, le Conseil d'État pourrait y inclure une analyse plus poussée et présenter un projet plus ambitieux.

Si les sources de financement devront être étudiées par le Conseil d'État, un système mixte, composé de cotisations paritaires sur les revenus et salaires et de contributions des pouvoirs publics, pourrait être imaginé. À noter que les employé-e-s, entreprises et indépendant-e-s qui financent aujourd'hui des APG maladie privées n'auraient plus à supporter cette charge.

L'objectif d'une AGR est donc multiple : simplifier le système social existant, parfois complexe ; combler les lacunes d'une protection sociale qui laisse de nombreuses personnes temporairement ou durablement sans ressources ; garantir le pouvoir d'achat des Neuchâteloises et Neuchâtelois, et stimuler ainsi l'économie locale.

Première signataire : Florence Nater.

Autres signataires : Antoine de Montmollin, Jonathan Gretilat, Annie Clerc-Birambeau, Carole Bill, Françoise Gagnaux, Corine Bolay Mercier, Johanne Lebel Calame, Marie-France Matter, Laura Zwygart de Falco, Laurence Vaucher, Tristan Robert, Nathalie Matthey, Pierre-Alain Borel, Hassan Assumani.

DFS

20.155

22 juin 2020, 13h53

Postulat Diego Fischer

Optimiser l'effort de l'État entre déductions fiscales et subsides dans le domaine de l'énergie

Le Conseil d'État est prié de faire une analyse du statu quo et de proposer des améliorations dans le domaine de son soutien financier à l'assainissement énergétique des bâtiments, notamment en termes d'efficacité et de justice sociale. Il est prié notamment d'étudier l'option d'abandonner ou de réduire les déductions fiscales au profit d'une augmentation des subsides directs par le fonds d'énergie.

Développement

Une coïncidence de différents facteurs motive cette étude :

1. la transition énergétique, qui doit s'accélérer grandement dans la prochaine décennie, nécessitera des investissements importants dans l'assainissement du parc immobilier du canton. Face à ce grand défi, il convient d'optimiser l'effort du canton afin qu'il résulte d'un effet maximal en termes d'investissements privés et de projets menés à bien ;
2. selon différents rapports, notamment selon une présentation du DDTE du 3 juin 2019 à la commission Énergie, l'incidence fiscale (c'est-à-dire le manque à gagner de l'État) des déductions fiscales dans le domaine énergétique est de l'ordre de 12 à 20 millions de francs par

an, tandis que les subsides directs cantonaux, alimentés par le fonds d'énergie, sont de l'ordre du revenu de la redevance sur l'électricité, c'est-à-dire de 2 millions de francs par an. Donc l'effort de l'État par déduction est 6 à 10 fois plus important que l'effort par les subsides. En plus, le fonds d'énergie est autoporteur, donc pas réellement à la charge de l'État ;

3. les subsides directs du canton sont triplés par les apports de la Confédération dans le cadre de la Loi sur le CO₂. Ce même effet de levier n'existe pas pour l'effort que le canton consent aux déductions fiscales ;
4. la commune de Cressier a déposé une motion communale (20.123) demandant d'étendre la possibilité des déductions fiscales aux investissements financiers dans les énergies renouvelables, ce qui n'est actuellement pas possible.

Sur la base de la situation décrite ci-dessus, il nous semble opportun d'étudier l'ensemble de l'effort de l'État en faveur de l'assainissement des bâtiments, d'en analyser sa pertinence et, le cas échéant, de proposer des améliorations.

Il est notamment demandé quel serait l'impact si les déductions fiscales étaient abolies partiellement ou entièrement au profit d'un système de subsides directs, ceux-ci à incidence égale pour le canton. Il est également demandé de clarifier l'impact sur les subsides de la Confédération pour chaque scénario.

Pour chaque scénario, il est demandé de démontrer à quelles classes de revenu imposable profitent les déductions et les subsides, tant avec le dispositif actuel qu'avec un nouveau dispositif basé majoritairement sur des subsides directs.

Il est aussi demandé d'étudier comment éviter un impact négatif sur certains secteurs, tels que le photovoltaïque, qui n'ont pour l'instant pas de subside cantonal, mais qui peuvent profiter par contre des déductions fiscales aujourd'hui.

Premier signataire : Diego Fischer.

Autres signataires : Daniel Sigg, Doris Angst, Daniel Ziegler.

DJSC

20.156

22 juin 2020, 18h13

Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol

Prévenir les violences policières et lutter contre les pratiques discriminatoires

Nous demandons au Conseil d'État de soumettre au Grand Conseil un rapport recensant les éventuelles violences ou discriminations policières dans le canton et un projet permettant de prévenir et de lutter de manière efficace contre celles-ci. En ce sens, le Conseil d'État étudiera notamment la mise en place d'un bureau des plaintes et de médiation indépendant facilitant les démarches de potentielles victimes. Le Conseil d'État est également invité à référencer la façon dont il garantit le respect des droits humains dans le cadre du travail policier.

De plus, le Conseil d'État étudiera les mesures de formation et organisationnelles permettant de prévenir ce type de dérives, en lien notamment avec les conditions de travail et d'encadrement des forces policières du canton.

Développement

Le meurtre de George Floyd suscite l'indignation et l'inquiétude à travers le monde. Si les violences policières à caractère raciste semblent particulièrement fréquentes aux États-Unis, les réactions et l'ampleur de la mobilisation, y compris dans le canton de Neuchâtel, interrogent. En effet, de nombreux citoyen-ne-s neuchâtelois-e-s se reconnaissent dans ce mouvement et appellent à une prise de conscience collective sur cette thématique. Des témoignages évoquent des discriminations ressenties par les personnes racisées dans leur rapport avec les forces de police, en lien notamment avec une surreprésentation sans motif lors des contrôles d'identité ou une tolérance à géométrie variable pour les infractions mineures.

Des organisations telles qu'Amnesty International¹ ou humanrights.ch² thématisent depuis de nombreuses années les lacunes des dispositifs policiers suisses en la matière. En particulier, la mise en place d'un bureau facilitant le dépôt de plaintes et le traitement de celles-ci, comme c'est le cas dans d'autres cantons, est recommandée. De même, des mesures supplémentaires dans l'enregistrement et la supervision des interventions policières prenant en compte le risque de

discrimination passive ou active, dans la formation des policiers ainsi que dans l'organisation même de la police permettraient de favoriser une culture d'intervention moins violente et surtout non discriminatoire. Nous demandons ainsi au Conseil d'État d'étudier la mise en place d'une politique cohérente sur la question.

Le travail de la police est difficile et absolument nécessaire pour garantir la sécurité et la liberté de toutes et tous. Il ne s'agit donc en aucun cas de remettre en cause l'ensemble de cette action, mais bien de mettre en place des mécanismes efficaces permettant de garantir à la fois les droits de la population et la crédibilité de la police.

Même si les dérives du système policier américain nous paraissent lointaines, souvenons-nous de Mike Ben Peter, décédé à Lausanne suite à un contrôle de police en février 2017. L'État se doit de protéger les habitants quel-le-s qu'ils/elles soient, et de faire en sorte que ses représentant-e-s ne commettent pas d'abus.

Alors que dans plusieurs endroits du monde les États s'interrogent sur leur façon de gérer le travail policier quotidien en rapport avec l'usage de la force et avec le respect des minorités, le canton de Neuchâtel ne doit pas rater l'opportunité de faire son propre examen et d'envisager une adaptation de ses méthodes.

¹https://www.amnesty.ch/fr/pays/europe-asie-centrale/suisse/violence-policriere/police/Resume_rapport_police_def.pdf

²<https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/poursuite/police/police-instances-independantes-enquetes>

Premiers signataires : Antoine de Montmollin, Zoé Bachmann, Sera Pantillon.

Autres signataires : Daniel Ziegler, Jonathan Gretillat, Florence Nater, Florence Aebi, Josiane Jemmely, Grégory Jaquet, Martine Docourt Ducommun, Tristan Robert, Annie Clerc-Birambeau, Sébastien Frochoux, Emma Chollet, Laurent Debrot, Johanna Lott Fischer, Clarence Chollet.

Questions

DDTE

20.339

18 juin 2020, 09h21

Question Stéphane Rosselet

Cochon espagnol

Au Val-de-Ruz, un porc importé illégalement d'Espagne a été testé positif au syndrome dysgénésique et respiratoire. Le responsable de cette infraction est un particulier, non professionnel. La découverte de ce cas de syndrome a mis sous pression la filière porcine du Val-de-Ruz et le service vétérinaire cantonal. Cette situation ne s'est pas traduite par une contagion, cependant, elle a conduit à des frais d'analyses et de procédure par le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) d'une part, et par des vétérinaires indépendants et les détenteurs, d'autre part.

La question est de savoir combien a coûté l'ensemble des interventions, et qui va prendre en charge tous les frais occasionnés.

Signataire : Stéphane Rosselet.

DEAS

20.340

19 juin 2020, 08h22

Question François Konrad

Éviter de perdre des compétences en temps de crise

L'avenir du Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) est malheureusement scellé. Notre question portera donc sur la situation des employés de ce Centre neuchâtelois de formation pour adultes. Nous allons au-devant de mois, voire d'années, qui seront difficiles pour beaucoup, et en particulier dans le domaine de l'emploi.

Le Conseil d'État a-t-il envisagé de profiter des compétences et de l'expérience des formatrices et des formateurs du CEFNA pour répondre aux besoins futurs ?

En d'autres termes, est-il possible d'augmenter les efforts de formation en compétences de base destinés aux personnes les plus fragiles économiquement et de faire cela avec l'apport des formatrices et formateurs du CEFNA ?

Premier signataire : François Konrad.

Autres signataires : Zoé Bachmann, Sarah Blum, Patrick Herrmann, Veronika Pantillon, Florence Baldacchino, Armin Kapetanovic, Brigitte Neuhaus, Sébastien Frochoux, Daniel Ziegler, Michaël Berly, Doris Angst.

DDTE

20.341

19 juin 2020, 21h12

Question Annie Clerc-Birambeau Et le Grand-Pont fut...

Dans son intervention du 22 janvier 2019 sur le projet de décret 18.029 concernant les études et travaux relatifs au remplacement du Grand-Pont à La Chaux-de-Fonds, le Conseil d'État affirmait qu'il n'était pas admissible de fermer le Grand-Pont, que le Grand-Pont resterait ouvert durant les travaux et que le flux du trafic y serait maintenu. Le Conseil d'État peut-il nous expliquer pourquoi, selon l'article d'*Arcinfo* du 17 juin, il a changé de position ?

De plus, le Conseil d'État avait déclaré vouloir confier un mandat d'ingénierie civile en association avec un ou deux architectes pour veiller à l'intégration urbanistique du projet. Le même article ne mentionne qu'un bureau d'ingénieur. Un ou plusieurs architectes sont-ils intégrés au projet avec un rôle prépondérant ?

Et, enfin, se pourrait-il que, après les prises de parole au Grand Conseil concernant la mise au concours du projet, le Conseil d'État ait aussi, sur ce point, modifié sa position, sachant qu'un concours ne prend ni plus de temps ni plus d'argent s'il est bien préparé, alors que les résultats sont toujours riches en propositions ? La confrontation d'idées est toujours payante, sans oublier les retombées médiatiques d'un concours sur un ouvrage d'art d'importance et emblématique des Montagnes neuchâteloises.

Signataire : Annie Clerc-Birambeau.

DFS

20.342

21 juin 2020, 21h41

Question Cédric Dupraz

Centre neuchâtelois de psychiatrie : restructuration et personnel

Le processus de fermeture de certains sites du Centre neuchâtelois de psychiatrie se poursuivant, nombre de travailleuses et travailleurs sont à l'heure actuelle dans une situation particulièrement anxiogène quant à leur avenir professionnel et, par extension, familial et social.

Le Conseil d'État peut-il nous informer sur les prochaines échéances de ce processus de regroupement, ainsi que sur le nombre et le profil des personnes risquant de rester sur le carreau ?

Signataire : Cédric Dupraz.

DFS

20.343

22 juin 2020, 11h50

Question du groupe PopVertsSol

Vente de pesticides aux particuliers

L'office de l'environnement du canton du Jura a mené une campagne de contrôle des ventes de pesticides aux particuliers dans 14 commerces. Plus de 200 produits ont été contrôlés et différentes questions ont été posées au sein des enseignes pour évaluer la qualité des informations fournies. Les résultats montrent que 20% des produits sont non conformes à la législation et que les informations données induisent des comportements polluants. En effet, deux tiers des conseillers de vente ont proposé un herbicide interdit pour nettoyer une surface goudronnée.

1. L'État de Neuchâtel a-t-il lancé une campagne similaire et peut-il présenter les résultats ? Ou a-t-il l'intention de le faire ?
2. De quelle marge de manœuvre l'État dispose-t-il pour interdire ou limiter la vente des produits phytosanitaires de synthèse ou produits biocides aux particuliers qui n'ont pas la formation nécessaire et n'ont pas été sensibilisés correctement à la problématique des micropolluants dans l'environnement ?

Première signataire : Christine Ammann Tschopp.

Autres signataires : Xavier Challandes, Doris Angst, Armin Kapetanovic, Veronika Pantillon, Johanna Lott Fischer, Laurent Debrot, François Konrad, Cédric Dupraz, Daniel Sigg, Sarah Blum, Philippe Weissbrodt, Richard Gigon.

DDTE

20.344

22 juin 2020, 12h00

Question Brigitte Neuhaus

5G : le déconfinement a-t-il aussi conduit au dégel du traitement des mises à l'enquête ?

En janvier 2020, 18 émetteurs 5G étaient indiqués par la Confédération sur la carte du canton de Neuchâtel. Aujourd'hui, ils sont une trentaine, malgré le gel du traitement des mises à l'enquête déclaré par le canton.

– Les nouveaux émetteurs indiqués sur la carte ont-ils déjà tous été activés par les opérateurs ?

Par ailleurs, le Conseil d'État, dans sa réponse à la question 20.325, déclarait avoir autorisé des antennes adaptatives avant le gel du traitement des mises à l'enquête.

– Combien d'émetteurs adaptatifs avaient été autorisés avant le gel et, par la suite, combien ont été contrôlés sur le terrain par le canton ?

– Au vu de l'évolution du nombre d'émetteurs 5G, le gel du traitement des mises à l'enquête est-il maintenu ?

– Combien d'émetteurs 5G, adaptatifs ou non, sont à ce jour en attente d'autorisation ?

Signataire : Brigitte Neuhaus.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

Objet	Commentaires
Assermentation de députés suppléants	
Élections judiciaires générales Élection des membres de la magistrature de l'Ordre judiciaire ainsi que des assesseurs et assesseurs suppléants du Tribunal pénal des mineurs	

<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>20.020ce tome 1 20.020ce tome 2 20.020cofi 20.020coges 8 avril, 5 et 8 juin 2020 Gestion financière de l'État pour l'exercice 2019 Rapports du Conseil d'État, de la commission des finances et de la commission de gestion à l'appui des comptes et de la gestion pour l'exercice 2019 <i>Ordre de la discussion par chapitre :</i> – <i>Autorités judiciaires (AUJU)</i> – <i>Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)</i> – <i>Autorités législatives (AULE)</i> – <i>Autorités exécutives (AUEx)</i> – <i>Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)</i> – <i>Contrôle cantonal des finances (CCF)</i> – <i>Département des finances et de la santé (DFS)</i> – <i>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</i> – <i>Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)</i> – <i>Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</i> – <i>Comptes des investissements</i> – <i>Projets gérés par crédits d'engagement</i> – <i>Bilan</i></p>	<p>Votes des lois et décret :</p> <p>loi N° 01 (LFinEC) : vote à la majorité simple</p> <p>loi N° 02 (LCFo) : vote à la majorité simple</p> <p>décret sur les comptes et la gestion 2019 de l'État: vote à la majorité simple</p> <p>Vote sur le classement des motions 11.124, 15.176, 15.177, 15.178, 15.179, 15.180, 15.182, 15.183, 15.184, 15.185, 15.186 et 15.188, des postulats 17.143, 17.148, 18.122 et 18.210, et de la recommandation 19.143</p>
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>19.009ce 19.009com 6 mai 2019 et 8 avril 2020 Énergie Rapports du Conseil d'État et de la commission Énergie à l'appui d'une nouvelle loi cantonale sur l'énergie (LCEn) Amendement du Conseil d'État, du 25 mai 2020 Amendement PopVertsSol, du 25 mai 2020 (1) Amendement PopVertsSol, du 25 mai 2020 (2) Amendement du groupe VL-PDC, du 15 juin 2020 Amendement du groupe socialiste, du 22 juin 2020</p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p style="text-align: right;">DEF</p> <p>19.032ce 19.032com 20 novembre 2019 et 6 mars 2020 Éducation numérique Rapports du Conseil d'État et de la commission Éducation à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 24'716'600 francs pour le programme Éducation numérique s'appliquant aux écoles obligatoires et postobligatoires</p>	<p>Débat libre</p> <p>Vote à la majorité qualifiée de 3/5</p> <p>Vote sur le classement du postulat 17.123</p> <p>Vote sur l'acceptation du postulat 20.144</p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote sur l'acceptation du postulat 20.149</p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p>

<p style="text-align: right;">DJSC</p> <p>19.149com 19 mai 2020</p> <p>Parité des genres sur les listes électorales Rapport de la commission législative à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur les droits politiques (LDP) (Parité des genres sur les listes électorales au Grand Conseil) Amendement D. Ziegler, du 12 juin 2020 Amendement du groupe VL-PDC, du 16 juin 2020 (1) Amendement du groupe VL-PDC, du 16 juin 2020 (2) Amendement D. Angst, du 21 juin 2020</p>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p>
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>20.023ce 20.023com 15 avril et 4 juin 2020</p> <p>Remplacement du passage supérieur de Malakoff Rapports du Conseil d'État et de la commission Mobilité à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 6'854'000 francs pour le remplacement du passage supérieur CFF de Malakoff dans le cadre du projet d'évitement est de La Chaux-de-Fonds par la H18</p>	<p style="text-align: center;">Débat restreint</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p>
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>20.026ce 20.026com 4 mai et 4 juin 2020</p> <p>Concrétisation du RER neuchâtelois Rapports du Conseil d'État et de la commission Mobilité à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement relatif à la concrétisation du RER neuchâtelois d'un montant de 114'000'000 de francs</p>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité qualifiée de 3/5</p>
<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>20.008ce 20.008com 12 février et 8 juin 2020</p> <p>Enregistrement des maladies oncologiques Rapports du Conseil d'État et de la commission Santé à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi de santé (LS) (adaptation à la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques – LEMO)</p>	<p style="text-align: center;">Débat restreint</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p>

<p style="text-align: right;">DEAS</p> <p>20.012ce 20.012com 12 février et 10 juin 2020 Lutte contre le surendettement Rapports du Conseil d'État et de la commission Prestations sociales</p> <p>a) concernant un dispositif cantonal de lutte contre le surendettement</p> <p>b) à l'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de loi sur la lutte et la prévention contre le surendettement (LLPS) – d'un décret portant octroi d'un crédit d'engagement quadriennal de 840'000 francs pour l'octroi de prêts dans le dispositif de lutte contre le surendettement <p>c) en réponse au postulat du groupe socialiste « Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce ménage diabolique à trois »</p>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p> <p>Vote sur le classement du postulat 18.202</p> <p>Vote sur l'acceptation du postulat 20.151</p> <p style="text-align: center;">Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p>
<p style="text-align: right;">DEAS</p> <p>20.013ce Annexe 20.013com 17 février et 10 juin 2020 Suite de la redéfinition des prestations sociales Rapports du Conseil d'État et de la commission Prestations sociales</p> <p>a) concernant les actions menées en matière de redéfinition des prestations sociales, les priorités à donner au train de réformes annoncé et les prochaines étapes</p> <p>b) à l'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de loi portant modification de la loi sur le recouvrement et l'avance des contributions d'entretien (LRACE) ; – d'un projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal) ; – d'un projet de loi portant modification de la loi sur les aides à la formation (LAF) ; – d'un projet de loi portant modification de la loi sur l'action sociale (LASoc) 	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité qualifiée de 3/5 pour la LRACE</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple pour les autres projets de lois</p> <p style="text-align: center;">Vote sur le classement de la motion 16.134</p> <p>Vote sur l'acceptation du postulat 20.152</p> <p style="text-align: center;">Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p>
<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>20.016ce Erratum 20.016com 18 mars et 8 juin 2020 Fiscalité Rapports du Conseil d'État et de la commission Fiscalité à l'appui d'un projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir)</p>	<p style="text-align: center;">Débat restreint</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p> <p>Vote sur l'acceptation du postulat 20.147</p> <p style="text-align: center;">Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p>

<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>20.017ce 20.017com 18 mars et 10 juin 2020 Ouvrage de protection – dangers naturels Rapports du Conseil d'État et d'une commission temporaire à l'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> – d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'490'000 francs pour la mise en œuvre de l'article 36 « Protection contre les catastrophes naturelles » de la loi fédérale sur les forêts pour la période 2020-2024 – d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'541'000 francs pour la mise en œuvre de l'article 36 « Protection contre les catastrophes naturelles » de la loi fédérale sur les forêts pour le secteur « Noiraigue-La Clusette » 	<p style="text-align: center;">Débat restreint</p> <p style="text-align: center;">Vote à la majorité simple</p>
<p>Réponses du Conseil d'État aux questions</p>	<p style="text-align: center;">Questions auxquelles il n'a pas encore été répondu</p> <p style="text-align: center;">20.326, 20.327, 20.330, 20.331, 20.335, 20.339, 20.340, 20.341, 20.342, 20.343, 20.344</p>
<p style="text-align: right;">DDTE</p> <p>20.116 14 février 2020, 14h28 Interpellation Brigitte Neuhaus La pollution de l'air est-elle sous-estimée dans notre canton ?</p>	<p style="text-align: center;">Interpellation développée le 18 février 2020</p> <p style="text-align: center;">Réponse écrite du Conseil d'État, distribuée le 24 mars 2020</p> <p style="text-align: center;">Indice de satisfaction</p>
<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>20.121 17 février 2020, 23h15 Interpellation Tristan Robert Négociations des partenaires sociaux sur le renouvellement de la CCT Santé 21 pour les années 2021 à 2024 : où en est-on ?</p>	<p style="text-align: center;">Interpellation développée le 19 février 2020</p> <p style="text-align: center;">Pas de vote</p>
<p style="text-align: right;">DJSC</p> <p>20.137 16 mai 2020, 11h05 Interpellation du groupe libéral-radical Les oubliés du Covid-19 : personnes en situation de handicap</p>	<p style="text-align: center;">L'auteur a renoncé à développer l'interpellation</p> <p style="text-align: center;">Pas de vote</p>
<p style="text-align: right;">DFS</p> <p>20.142 25 mai 2020, 13h03 Interpellation Cédric Dupraz Fiscalité responsable des personnes morales et contribution solidaire (« pandémie 2020 »)</p>	<p style="text-align: center;">Interpellation développée le 27 mai 2020</p> <p style="text-align: center;">Pas de vote</p>

<p>DDTE</p> <p>20.154 18 juin 2020, 15h20 Interpellation du groupe libéral-radical Donnons-nous les moyens d'assumer le flux touristique estival</p>	<p>Vote sur l'urgence</p> <p>Interpellation pas encore développée</p>
<p>DEF</p> <p>20.124 3 mars 2020, 16h16 Interpellation Sarah Blum Droits des apprentis</p>	<p>Interpellation pas encore développée</p> <p>Pas de vote</p>
<p>DEAS</p> <p>20.130 17 mars 2020, 14h53 Interpellation du groupe socialiste Quelle est la situation des femmes et jeunes filles réfugiées dans notre canton ?</p>	<p>Interpellation pas encore développée</p> <p>Pas de vote</p>
<p>DDTE</p> <p>20.140 24 mai 2020, 18h26 Interpellation Maxime Auchlin Projets éoliens neuchâtelois : à quand le grand coup d'accélérateur ?</p>	<p>Interpellation pas encore développée</p> <p>Pas de vote</p>
<p>DFS</p> <p>20.148 11 juin 2020, 21h59 Interpellation Sera Pantillon Cancers d'enfants et facteurs environnementaux. Quid du canton de Neuchâtel ?</p>	<p>Interpellation pas encore développée</p> <p>Pas de vote</p>
<p>DDTE</p> <p>20.117 14 février 2020, 14h36 Recommandation du groupe PopVertsSol <i>(initialement déposée par Laurent Debrot)</i> Travaux CFF, l'occasion de tester une nouvelle ligne de bus</p>	<p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DFS</p> <p>20.143 25 mai 2020, 14h43 Recommandation du groupe libéral-radical Mesures visant à promouvoir les métiers de la santé et à favoriser la reconversion professionnelle dans ces métiers</p>	<p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DJSC</p> <p>20.150 12 juin 2020, 7h32 Recommandation du groupe libéral-radical Marchés publics : facilitons la tâche de nos entreprises</p>	<p>Vote à la majorité simple</p>

<p>DEAS</p> <p>20.157 22 juin 2020, 23h49 Recommandation du groupe socialiste Mobilité interne pour les professionnelles et professionnels du CEFNA</p>	<p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DEF</p> <p>19.200 4 novembre 2019, 16h32 Postulat du groupe libéral-radical <i>(initialement déposé sous forme de projet de résolution)</i> Pour des compétences en langues adéquates à l'entrée de la HEP Amendement du groupe PopVertsSol, du 14 février 2020 Amendement du groupe socialiste, du 22 juin 2020</p>	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DFS</p> <p>20.108 17 janvier 2020, 14h34 Postulat du groupe socialiste Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État</p>	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DEF</p> <p>20.119 16 février 2020, 19h08 Postulat du groupe socialiste Apprendre les gestes de premiers secours à l'école</p>	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>PRÉSIDENCE</p> <p>20.133 27 avril 2020, 15h48 Postulat du groupe libéral-radical Exercer en toute circonstance les droits démocratiques</p>	<p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DJSC</p> <p>20.107 17 janvier 2020, 12h13 Motion du groupe socialiste Pour soulager les familles vivant avec un adulte présentant un handicap mental à domicile et leur permettre de continuer à assumer leur prise en charge</p>	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DEF</p> <p>20.115 21 janvier 2020, 8h58 Motion du groupe socialiste Développer l'offre des formations AFP !</p>	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p>DFS</p> <p>20.123 14 décembre 2019 Motion de la commune de Cressier Initiative communale demandant la révision de la législation sur les déductions fiscales en matière d'énergies renouvelables</p>	<p>Position du Conseil d'État : refus de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le président : – Bienvenue à cette nouvelle session extra-muros du Grand Conseil.

Bien que les nouvelles soient réjouissantes, nous ne sommes néanmoins pas encore sortis de cette période de crise sanitaire, et il nous appartient donc de vous rappeler une nouvelle fois un certain nombre de règles de sécurité à suivre :

- Toutes les personnes présentes sont invitées à respecter les mesures de protection générale telles que la désinfection des mains, l'éloignement social de 1,5 mètre et les autres règles d'hygiène recommandées par l'OFSP. La responsabilité de chacun-e est engagée afin que ces règles soient respectées. En cas de non-respect, les normes de sécurité sanitaire ne pourront pas être garanties.
- L'entrée dans le bâtiment se fait uniquement par la porte principale, située au nord, et la sortie du bâtiment par la porte située à l'ouest.
- Les WC, accessibles depuis le hall d'entrée, sont utilisables en tout temps. Vous voudrez toutefois vous conformer aux indications des membres de l'entreprise de nettoyage, chargés de faire respecter les distances de sécurité et de désinfecter les WC après utilisation.
- Enfin, en cas d'alarme incendie, vous voudrez bien emprunter les issues de secours, dans le calme et en respectant les règles d'éloignement précitées.

Quant au déroulement de la session, vous aurez remarqué que chacune et chacun d'entre vous bénéficie dorénavant d'une prise secteur pour recharger son matériel informatique. Cette prestation vous est gracieusement offerte par l'entreprise Viteos, qui a tenu à marquer sa solidarité avec le canton, heureuse de pouvoir participer à l'effort commun en vue de surmonter les difficultés liées à la crise sanitaire Covid-19. Nous remercions donc chaleureusement Viteos pour cette offre.

Autre innovation : un système de vote électronique et des micros individuels ont été installés, et leur fonctionnement vous est expliqué dans le document placé sur vos pupitres.

Nous vous saurions gré de demander la parole par un lever de main ostensible et d'une durée suffisante pour que nous puissions en prendre note.

Toutes les interventions auront lieu depuis vos places respectives, y compris pour les rapporteur-es de commissions et les porte-parole de groupe. Seuls les membres du Conseil d'État s'exprimeront de la tribune qui leur est réservée.

Durant les pauses de ce soir, de 18h00 à 19h30, et de demain, de 12h00 à 13h00, des repas seront servis aux personnes qui se sont annoncées auprès du SGGC. Il est d'ores et déjà demandé à chacun-e de respecter les consignes de sécurité pendant toute leur durée et de participer à garder la salle aussi propre que possible.

M^{me} Martine Docourt Ducommun (S) : – Comme annoncé dans les informations que nous avons reçues, un courrier du collectif de la grève féministe a été transmis à notre parlement. Comme le prévoit l'OGC, nous demandons à notre président de lire ce courrier qui a été transmis à notre Grand Conseil.

Le président : – Nous vous remercions. Normalement, nous sommes censés voter sur la proposition de lire un courrier devant le plénum. Cependant, s'il n'y a pas d'opposition, nous lirons directement. Dès lors, y a-t-il une opposition à ce que nous lisions ce courrier maintenant ?

M. Marc-André Nardin (LR) : – Monsieur le président, nous ne voyons aucune utilité de lire ce courrier parce que, tout simplement, ce courrier a été envoyé à tous les députés. Or, ceux qui sont concernés par cette élection, ce sont les députés. Donc, Monsieur le président, il n'y a absolument aucune raison de lire ce courrier.

M^{me} Martine Docourt Ducommun (S) : – Monsieur le président, nous croyons que le député Marc-André Nardin n'a pas compris le sens de notre question. Nous parlions du courrier du collectif de la

grève des femmes, donc un courrier qui a été transmis à notre Grand Conseil. Nous ne faisons pas allusion à des courriers qui auraient pu être transmis en lien avec les élections judiciaires.

Le président : – Nous croyons comprendre que M. Marc-André Nardin retire son opposition. Quelqu'un d'autre s'oppose-t-il à la lecture de cette lettre ? Si ce n'est pas le cas, nous vous en faisons lecture.

Neuchâtel, le 2 juin 2020

Monsieur le président,

Il y a un peu moins d'une année, plus de 500'000 femmes et hommes solidaires se mobilisaient à travers la Suisse dans le cadre de la Grève féministe, grève des femmes du 14 juin. Une journée qui a été historique pour le combat féministe de notre pays. Dans le canton de Neuchâtel, la mobilisation a été tout autant impressionnante avec plus de 10'000 personnes qui ont manifesté pour davantage d'égalité dans les rues de Neuchâtel, mais aussi lors d'actions à travers tout le canton.

Une année après, le bilan reste mitigé quant aux réponses concrètes apportées par les milieux politiques. La politique d'égalité va lentement, trop lentement, c'est pourquoi notre collectif a travaillé sur une liste de revendications qui doivent être mises en œuvre à l'échelon cantonal. Vous trouverez ainsi en annexe un cahier de revendications que nous espérons que votre parlement prenne en considération rapidement pour atteindre enfin l'égalité.

En espérant pouvoir compter sur votre soutien pour la réalisation de ces revendications, nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre haute considération. Le collectif neuchâtelois pour la grève féministe.

Cahier de revendications cantonales neuchâtelois 2020. Nous voulons :

- 1. Un congé parental partagé entre pères et mères en plus des 14 semaines de congé maternité financé sur un système d'allocation parentale cantonale, introduit par étape de 4 mois à un an d'ici 2030 au plus tard.*
- 2. L'engagement de notre canton dans la protection contre le licenciement d'une année après le congé maternité et parental au niveau cantonal d'une part et fédéral d'autre part.*
- 3. Le droit de pouvoir diminuer le temps de travail après la naissance d'un enfant et/ou d'une adoption sans risque de perdre son emploi ainsi que le droit de retrouver son taux d'occupation initial sans perte des acquis sociaux.*
- 4. Une place en crèche et en parascolaire abordable et accessible pour chaque enfant avec davantage de personnel d'encadrement qualifié, une meilleure reconnaissance sociale et salariale du personnel et davantage de subventions.*
- 5. Une allocation cantonale pour les proches aidant-e-s financée sur le modèle d'une allocation maternité et/ou parentale cantonale.*
- 6. Le droit à un accueil de jour pour les personnes dépendantes et non autonomes d'au moins deux jours par semaine.*
- 7. Une formation obligatoire sur les problématiques du genre pour tout le personnel éducatif et scolaire ainsi que pour toutes et tous les élèves des écoles obligatoires et postobligatoires ainsi que chaque école proscrive au travers de son règlement tout comportement et toute parole sexiste.*
- 8. Assurer des moyens suffisants pour mener différentes campagnes cantonales :*
 - contre le viol et les violences domestiques et sexistes envers les femmes ;*
 - contre les féminicides ;*
 - contre toute violence liée à son orientation sexuelle et son identité de genre.*
- 9. Un office de la politique familiale et de l'égalité qui soit doté de moyens supplémentaires et substantiels lui permettant de mener des actions au service de l'ensemble de la population et de l'administration publique.*
- 10. Une analyse approfondie des incidences de l'élaboration et des coupes budgétaires en termes de genre du canton sur la vie sociale et économique des femmes.*

11. *L'interdiction des affichages de publicité sexiste et discriminante selon les identités de genre dans le canton.*
12. *L'application de l'article 41, alinéa 4, du règlement d'exécution de la loi cantonale sur les marchés publics, son extension aux contrats de prestations et aux entités parapubliques, ainsi que les moyens nécessaires pour le faire respecter.*
13. *Prévenir tout risque de double discrimination en fonction de la couleur de la peau et de l'appartenance culturelle des femmes migrantes, notamment dans le domaine de la formation en facilitant la reconnaissance de leurs compétences professionnelles et l'accès à des emplois valorisants ainsi que les mêmes droits en matière d'accès à la santé et d'allocations perte de gain.*
14. *D'avantage de lieux d'accueil d'urgence pour les personnes exposées à des violences intrafamiliales en raison de leur orientation sexuelle et identité de genre, le confinement en a démontré la nécessité.*

MUTATION AU SEIN DU GRAND CONSEIL

Le président : – À la suite de la démission de M. Didier Calame, député de la liste UDC pour le collège de La Chaux-de-Fonds, par courrier du 18 juin 2020, M. Thierry Brechbühler, député suppléant, a accepté le siège devenu vacant par courriel du 19 juin 2020.

Nous n'avons pas à procéder à son assermentation, celle-ci ayant déjà eu lieu le 26 juin 2018.

ASSERMENTATION D'UN DÉPUTÉ SUPPLÉANT

Le président : – À la suite de la démission de M^{me} Laura Perret Ducommun, députée suppléante, par courriel du 11 juin 2020, le secrétariat général du Grand Conseil a pris acte de l'acceptation du poste de député suppléant devenu vacant par M. Dragan Mihailovic, 1^{er} suppléant de la liste socialiste du collège du Val-de-Ruz, par courriel du 21 juin 2020.

Monsieur Dragan Mihailovic, nous vous prions de bien vouloir vous lever pour venir prendre place face à nous, et nous invitons l'assemblée à se lever.

(M. Dragan Mihailovic se place devant le président.)

Le président : – Monsieur le député suppléant, nous vous donnons lecture de la formule du serment. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.

M. Dragan Mihailovic : – Je le promets.

Le président : – Nous vous remercions et vous souhaitons la bienvenue dans ce parlement.

(Applaudissements.)

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courrier

Les courriers suivants sont déposés sur le bureau :

- Courrier du collectif neuchâtelois pour la grève féministe, de La Chaux-de-Fonds, du 2 juin 2020, faisant part d'un cahier de revendications suite à la grève des femmes du 14 juin 2019.
- Copie d'un courrier de M. Jean-Luc Pieren adressé le 28 mai 2020 au Conseil d'État, concernant un dossier administratif et un dossier pénal.

Élections dans des commissions

Commission de gestion : M. Baptiste Hunkeler, démissionnaire, est remplacé par M. Karim Djebaili.

Commission Mobilité : M. Didier Calame, démissionnaire, est remplacé par M. Thierry Brechbühler.

Élection d'un scrutateur

M. Thierry Brechbühler remplace M. Didier Calame, démissionnaire, en tant que scrutateur.

M. Sven Erard remplace M. François Konrad, démissionnaire, en tant que scrutateur.

Renvoi de projets de lois et de décret en commissions

Le projet de loi du groupe socialiste 20.138, du 18 mai 2020, portant modification de la loi sur la police du commerce (LPCom) (Interdiction de la vente de cigarettes électroniques aux mineurs), est renvoyé à la commission Santé.

Le projet de loi du groupe socialiste 20.141, du 24 mai 2020, portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Contribution de solidarité des grandes fortunes liée à la crise du Covid-19), est renvoyé à la commission Fiscalité.

ÉLECTIONS JUDICIAIRES GÉNÉRALES

Le président : – Nous allons maintenant procéder à ces élections. À l'exception d'une magistrate qui prendra sa retraite et d'un magistrat qui n'a pas souhaité solliciter une réélection à l'issue de la présente période de fonction, toutes les magistrates et tous les magistrats de l'ordre judiciaire ainsi que toutes les assesseures et tous les assesseurs suppléants du Tribunal pénal des mineurs actuellement en fonction sollicitent une réélection.

Pour ces élections, les quatre scrutateurs ordinaires seront renforcés par les deux scrutateurs suppléants et par deux scrutateurs extraordinaires désignés par les groupes. Il s'agit de M^{mes} Johanna Lott Fischer pour le groupe PopVertsSol et Jennifer Hirter pour le groupe Vert'Libéral-PDC.

Par courriel, vous avez reçu les listes des candidat-e-s aux différentes élections. En ce qui concerne les candidat-e-s ayant sollicité une réélection, les listes comportent l'indication des postes occupés jusqu'ici.

Nous procéderons donc aux élections dans l'ordre suivant :

1. élection des magistrat-e-s de l'ordre judiciaire ayant sollicité une réélection ;
2. élection d'un juge cantonal ;
3. élection d'un juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers ;
4. élection des membres assesseures et assesseurs suppléants du Tribunal pénal des mineurs.

Selon le titre 14, chapitres 2 et 3, de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), le Grand Conseil élit les membres de la magistrature de l'ordre judiciaire ainsi que les membres assesseurs et assesseurs suppléants du Tribunal pénal des mineurs.

Pour les élections des magistrats de l'ordre judiciaire ayant sollicité une réélection, ainsi que pour l'élection des membres assesseurs et assesseurs suppléants du Tribunal pénal des mineurs, les bulletins de vote se présenteront sous forme d'une page A4 comportant les noms de tous les candidats sur une seule liste, conformément à l'article 323, alinéa 1, OGC. Pour être valables, les bulletins de vote doivent être munis du sceau du Grand Conseil en haut à gauche, ce qui les distingue des quelques bulletins spécimens, sans sceau, qui ont été distribués aux groupes avant la présente session.

Pour les élections aux postes vacants de juge cantonal et de juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, les bulletins de vote se présenteront sous la forme de petites cartes à remplir manuellement, identiques à celles utilisées lors des élections judiciaires complémentaires.

Élection des magistrat-e-s de l'ordre judiciaire ayant sollicité une réélection

Le président : – Pour les élections des magistrat-e-s de l'ordre judiciaire ayant sollicité une réélection, nous procéderons conformément aux articles 322 et 323 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), soit :

Section 2 : Réélection

Candidatures	<p>Art. 322 ¹Lors de la réélection générale pour la prochaine période de fonction des autorités judiciaires, les candidatures sont annoncées au secrétariat général jusqu'à l'ouverture de la session.</p> <p>²Le membre de la magistrature de l'ordre judiciaire qui fait acte de candidature, le fait comme candidat ou candidate au renouvellement de son mandat au poste qu'il occupe.</p>
Mode d'élection	<p>Art. 323 ¹Les membres de la magistrature de l'ordre judiciaire dont la fonction ne fait l'objet d'aucune autre candidature sont présentés à l'élection sur une seule liste.</p> <p>²Lorsque des membres de la magistrature de l'ordre judiciaire sont mis en compétition avec d'autres candidats ou candidates, l'élection a lieu fonction par fonction.</p>

Par ailleurs, pour les candidats sans concurrents, en cas de non-obtention de la majorité absolue après deux tours de scrutin, l'article 321a s'applique, soit :

Renvoi de l'élection	<p>Art. 321a ¹Lorsqu'une candidate ou un candidat, ou un membre de la magistrature de l'ordre judiciaire sortant, sans concurrent n'obtient pas la majorité absolue après deux tours de scrutin, il n'est pas élu, respectivement réélu.</p> <p>²L'élection est renvoyée à une session ultérieure.</p> <p>³La nouvelle élection est soumise à la procédure prévue par la loi sur la haute surveillance (LHS).</p>
----------------------	---

Nous vous rendons attentifs au fait que la majorité absolue est calculée sur le nombre de bulletins délivrés, conformément à l'article 319, alinéa 1, OGC.

En application de l'article 24 de la loi sur la haute surveillance (LHS), la commission judiciaire doit informer oralement le Grand Conseil des résultats des préparatifs de ces élections. Nous donnons donc la parole au président de la commission judiciaire pour qu'il donne les recommandations de la commission.

M. Philippe Haeberli (LR) : – Dans le cadre de sa mission, la commission judiciaire s'est réunie à plusieurs reprises ces derniers mois pour préparer les élections judiciaires. Élection judiciaire

ordinaire d'abord, avec le remplacement de deux magistrats, et réélection générale ensuite. Conformément à la loi, elle vous adresse le présent rapport oral afin de vous informer des résultats de ses préparatifs.

Rappelons quelques dispositions de la Constitution neuchâteloise. Le Grand Conseil élit les magistrats de l'ordre judiciaire. Les magistrats de l'ordre judiciaire sont élus pour une période de six ans. Ils sont rééligibles.

Dans le dernier trimestre de l'année 2019 et conformément à l'article 20 de la loi sur la haute surveillance (LHS), tous les magistrats de l'ordre judiciaire ont eu l'occasion d'annoncer leur candidature à leur réélection. Hormis deux juges qu'il s'agira de remplacer, toutes et tous ont déclaré se représenter.

Le 31 janvier 2020, conformément à l'article 20a de la LHS, le Conseil de la magistrature a adressé à la commission judiciaire son rapport en vue des élections. Le rapport relevait le cas particulier de quatre magistrats et formulait un préavis négatif au sujet de la réélection d'une d'entre eux.

L'Ordre des avocats neuchâtelois (OAN) a également fait parvenir à la commission son avis sur les réélections judiciaires. Pour ce faire, il a invité ses membres actifs à lui communiquer leurs propres observations. Globalement, les membres de l'Ordre des avocats qui se sont exprimés considèrent que la justice neuchâteloise fonctionne bien. Cependant, l'Ordre des avocats a évoqué des problèmes relevés de manière répétée par quelques magistrats. Il faut observer ici que le rapport du Conseil de la magistrature et celui de l'Ordre des avocats se recoupent.

La loi sur la haute surveillance, à son article 21, alinéa 1, mentionne que si la réélection d'un ou d'une titulaire est contestée ou qu'elle paraît controversée ou douteuse au vu des constatations de la commission ou de plaintes qui lui ont été adressées, la commission en informe immédiatement la personne concernée et elle l'entend. À l'alinéa 2, elle entend également le Conseil de la magistrature.

Sur la base de ces informations, la commission judiciaire a convoqué les magistrats concernés, et notamment la magistrate pour laquelle le préavis du Conseil de la magistrature était négatif. Cette séance a eu lieu le 11 mai 2020.

Au terme des auditions, il s'avère que les problèmes relevés sont principalement relationnels et de qualité de travail. Pour trois d'entre eux, des mesures ont été prises par le Conseil de la magistrature, et l'analyse faite par la commission judiciaire l'amène à considérer que les dispositions déjà prises permettront d'améliorer le fonctionnement de l'appareil judiciaire. Dès lors, la commission judiciaire, convaincue des bonnes dispositions des magistrats concernés, donne un préavis positif et propose leur réélection sur la liste ordinaire.

Quant à la quatrième personne mise en cause, la commission judiciaire a eu un long entretien avec elle. Elle n'a pas été convaincue par les réponses données par la magistrate aux reproches formulés. Les rapports de la CAAJ, du Conseil de la magistrature et de l'Ordre des avocats sont concordants et accablants. Ils mettent en évidence des difficultés importantes et récurrentes d'organisation et de collaboration avec le personnel administratif et les autres magistrats, mais également dans le traitement des dossiers et dans la conduite des procédures.

La perspective de rendre un préavis négatif et ses lourdes conséquences pour la carrière d'une magistrate ont amené la commission judiciaire à s'assurer de la réalité des faits sur lesquels elle devra fonder sa position. Elle a organisé pour cela une rencontre avec une délégation du Conseil de la magistrature et de la CAAJ. Les représentants de ces deux organismes ont confirmé les griefs déjà évoqués, qui tendent à démontrer que l'attitude de cette magistrate n'est plus compatible avec sa fonction.

Au terme de sa réflexion, la commission est arrivée à la conclusion que M^{me} la juge Isabelle Bieri n'est pas en adéquation avec le rôle attendu d'un magistrat et avec la place qu'il doit occuper dans le fonctionnement de la justice. Elle a donc décidé de ne pas recommander sa réélection au Grand Conseil.

Se posait alors la question de quelles informations nous allions donner au Grand Conseil. La commission judiciaire a alors décidé, afin de protéger autant que faire se peut la personnalité de la magistrate en question, et non pas pour cacher quoi que ce soit sur cette situation, de ne pas exposer toutes les informations à sa disposition. Toutefois, fort des interrogations légitimes de nos collègues députés, nous avons fait parvenir à l'ensemble des députés, par le canal des groupes, des informations complémentaires sur la situation et sur la procédure utilisée pour cette situation.

Encore une précision concernant la commission judiciaire : le Grand Conseil, dans sa sagesse, a mis en place une commission de six membres pour exercer la haute surveillance des autorités judiciaires. Les différentes tendances politiques y sont représentées. Pour prendre des décisions, la commission doit trouver en son sein un consensus sur chaque sujet. Cette façon de travailler implique un examen approfondi de chaque dossier par l'ensemble des membres de la commission. Il est également du devoir de cette commission de renseigner le Grand Conseil tout en préservant l'intégrité et la personnalité des membres des autorités judiciaires.

Tous les magistrats auditionnés ont été informés le 11 juin dernier par courriel et par courrier postal de la position de la commission.

Enfin, la commission judiciaire relève que la procédure de réélection est délicate et qu'elle met en évidence certains problèmes de communication entre les différentes instances de contrôle que sont la CAAJ, le Conseil de la magistrature et la commission judiciaire. Elle regrette notamment que la situation de la juge n'ait pas été appréhendée plus rapidement par les organes responsables.

Le président : – Nous allons traiter cette question en débat libre, c'est-à-dire que les représentants des groupes prennent la parole en premier, suivi des positions individuelles s'il devait y en avoir.

M. Mauro Moruzzi (VL-PDC) : – Compte tenu de la situation un peu particulière devant laquelle nous nous trouvons pour une élection qui, en principe, devrait être une formalité, notre groupe souhaiterait avoir une brève interruption de séance pour pouvoir échanger avec les autres groupes concernant notamment la suite du débat.

Le président : – Nous allons donc suspendre la séance jusqu'à 14h10 et, suivant la demande de M. Mauro Moruzzi, nous invitons les présidents de groupe à l'approcher.

(Interruption de séance.)

Le président : – Nous vous invitons à reprendre place. Nous allons continuer le débat si les groupes souhaitent prendre la parole. Est-ce que des porte-parole de groupe souhaitent prendre la parole avant le débat ?

M. Julien Spacio (LR) : – Au nom du groupe libéral-radical, nous pouvons vous dire que nous n'allons pas faire durer le suspense : le groupe libéral-radical suivra dans sa grande majorité l'avis de la commission judiciaire, qui a fait, à notre sens, un bon travail. Nous ne reviendrons pas sur le fond non plus des griefs concernant M^{me} la juge Isabelle Bieri qui ont poussé la commission précitée à donner un avis négatif à sa réélection.

Au nom du groupe, nous relevons néanmoins qu'autant ses collègues que le personnel du greffe ou encore l'Ordre des avocats arrivent à la même conclusion. Une instruction a été dûment menée, avec des entretiens, etc., les personnes ont été entendues, l'ensemble des acteurs de la justice ont produit des rapports concordants et cohérents. S'écarter de ces rapports, de la CAAJ, du Conseil de la magistrature et de l'Ordre des avocats serait même, à notre sens, dangereux, car cela décrédibiliserait le travail de fond qui a été fait par les instances précitées. Cela créerait même un dysfonctionnement grave des institutions et viendrait à rendre, au fond, au-delà du cas de M^{me} Isabelle Bieri, les juges intouchables. Quelques-uns d'entre nous, dont nous faisons partie, regrettent toutefois qu'aucune procédure disciplinaire n'ait été initiée en parallèle à cette réélection. Cela aurait permis aux députés d'avoir le cœur plus léger, car la décision n'est pas facile à prendre et est humainement compliquée pour une personne qui fait partie du paysage judiciaire neuchâtelois depuis tant d'années.

Nous souhaitons donc un meilleur suivi disciplinaire de la part du Conseil de la magistrature dans le futur, et une plus étroite collaboration avec la commission judiciaire dans ce sens. Enfin, quelle que soit l'issue du scrutin, nous tenons ici néanmoins à remercier M^{me} Isabelle Bieri pour le travail effectué et lui souhaitons tout le meilleur pour son futur.

M. Éric Flury (S) : – Le groupe socialiste, dans ses discussions au sujet des élections et réélections judiciaires, a tenu un débat que nous dirions assez nourri, sachant que l'élection des deux nouveaux

magistrats ainsi que des suppléants n'a pas obtenu beaucoup d'intérêt des membres du parti. Quand nous disons « pas beaucoup d'intérêt », cela veut surtout dire qu'ils sont prêts à les réélire sans grande discussion. Par contre, évidemment, et vous l'imaginez, la réélection des magistrats a amené beaucoup plus d'émotion dans le débat. C'est un débat qui a très rapidement tourné sur d'autres sujets, en particulier sur le rôle que joue le Conseil de la magistrature dans la surveillance du travail des magistrats. Des questions se sont posées : pour quelles raisons est-ce que c'est ainsi, peu avant les réélections, que des problèmes surgissent ou du moins que les problèmes sont dénoncés ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'intervention de la part du Conseil de la magistrature en amont ? Des discussions qui ont très vite changé de cap quand on a commencé à se poser la question : est-ce que le Conseil de la magistrature est réellement équipé, ou est-ce qu'il est réellement constitué de sorte à pouvoir faire un travail de surveillance, voire même d'intervention, sachant que ce sont des pairs qui siègent au Conseil de la magistrature, des pairs qui doivent donc surveiller, voire émettre des blâmes ou des avertissements à des gens qui finalement, quelques années plus tard, seront peut-être eux-mêmes appelés à refaire ce même travail.

Donc, dans le groupe socialiste, un grand malaise s'est installé face à ce fonctionnement. Néanmoins, à l'issue de la discussion, une bonne majorité du groupe socialiste s'est prononcée pour suivre l'avis de la commission, préférant quelque part repousser la réflexion de ces questions de fond concernant le Conseil de la magistrature et de son fonctionnement, pour privilégier un excellent fonctionnement de la justice neuchâteloise, plus particulièrement du Tribunal de Boudry.

Une minorité, dont nous n'allons pas ici dévoiler tous les arguments puisque ce sera fait par une de nos collègues, a plutôt fait part de son malaise par rapport à cette situation de ne pas réélire une magistrate.

M. Mauro Moruzzi (VL-PDC) : – Nous reprenons le dernier terme utilisé par notre préopinant, celui de « malaise ». Au fond, les députés n'ont pas à se prononcer effectivement sur le fond du dossier ou des griefs qui sont reprochés à la personne concernée, mais il faut bel et bien constater que la procédure qui a été suivie est pour le moins assez particulière et ne peut soulever ni l'enthousiasme ni une grande unanimité.

Nous croyons que dans notre groupe comme dans d'autres, c'est surtout sur le rôle de surveillance qui doit être celui des instances qui arrivent avant notre commission judiciaire qu'il y a lieu de s'interroger parce qu'en principe, dans un système de séparation des pouvoirs, il devrait y avoir quand même des systèmes en place qui permettent un traitement de toute manière équitable, mais aussi dans des délais qui soient raisonnables. Quand nous disons des délais raisonnables, c'est que, quand des problèmes surviennent, eh bien, ce n'est pas à minuit moins cinq que l'on doit en faire état et les rapporter à ceux qui, à la fin, doivent faire fonctionner dans un sens ou dans l'autre un couperet, mais c'est bel et bien des mois et des années à l'avance, au moment où ces problèmes surgissent, qu'ils doivent être affrontés.

C'est donc un malaise, mais c'est surtout un profond mécontentement sur la manière dont ce dossier a été traité, nous le répétons, en amont du travail de la commission judiciaire, dont nous voulons bien croire, sur la base des rapports qui nous ont été faits, qu'il a été fait au plus près de la conscience de nos collègues qui la composent. Quoi qu'il advienne, nous souhaiterions qu'au-delà de l'élection d'aujourd'hui, au-delà du cas individuel de la personne dont nous devons décider du sort, c'est véritablement à fond que le fonctionnement, notamment du Conseil de la magistrature et de son articulation avec les autres instances du monde judiciaire et politique, devra être repris et examiné avec un œil très critique.

Sur cette base, notre groupe sera partagé entre ceux qui souhaiteront accorder la confiance à la commission judiciaire, dont nous répétons que nous estimons qu'elle a certainement fait son travail au plus près de son information et de sa conscience, et ceux qui estiment que l'on ne peut pas accepter qu'une procédure un peu bâclée, ou en tout cas imparfaite, puisse conduire à une décision par une autorité qui ne devrait pas être la seule à juger.

M^{me} Veronika Pantillon (PVS) : – Nous nous exprimons en notre qualité de membre de la commission judiciaire et de vice-présidente du Conseil de la magistrature. Donc, le Grand Conseil, par un représentant de la commission judiciaire, est représenté au Conseil de la magistrature. Si d'autres personnes de notre groupe – nous ne nous exprimons donc pas en tant que cheffe de groupe –, si d'autres personnes veulent intervenir, puisqu'au groupe il y a eu aussi pas mal de discussions... Nous nous exprimons donc à ce titre.

On nous reproche que la procédure n'a pas été respectée ; notamment, dans sa lettre, M^{me} Isabelle Bieri nous reproche cela. Alors, nous pouvons vous assurer que la procédure que la commission judiciaire doit appliquer a été respectée. Elle figure dans la LHS, la loi sur la haute surveillance, aux articles 21 et 15, et cette procédure a été scrupuleusement respectée. Cela veut dire que l'on demande la liste des magistrats qui se représentent à leur réélection, on demande un rapport au Conseil de la magistrature quant à son préavis, puisque c'est lui qui fait la surveillance directe, et, après, la commission peut prendre toutes les initiatives qu'elle juge utiles pour permettre de se forger une opinion quant aux qualités des candidats et candidates. Donc, tout cela a été fait.

Il ne faut pas faire un mélange entre la surveillance directe et la haute surveillance. La surveillance directe se fait par le Conseil de la magistrature, qui est l'organe disciplinaire, qui peut rendre des blâmes, d'autres mesures disciplinaires jusqu'à la destitution, et la haute surveillance, qui est exercée par le Grand Conseil, et son bras armé, la commission judiciaire, à qui revient le contrôle des rapports annuels des autorités judiciaires et les réélections judiciaires générales tous les six ans.

Donc, effectivement, on peut s'étonner qu'il n'y ait jamais eu de blâme ou d'autres mesures disciplinaires à l'encontre de M^{me} Isabelle Bieri. Effectivement, nous nous interrogeons aussi à ce sujet. Pourquoi on se trouve face à cette situation ? C'est qu'il n'y a pas eu de plainte, il n'y a pas eu de dénonciation concernant cette personne. Donc, en principe, le Conseil de la magistrature agit sur plainte et, après, vérifie la situation, il regarde ce qui se passe et il rend des blâmes. Si vous lisez le rapport actuel du Conseil de la magistrature, vous voyez que ce Conseil a prononcé notamment des blâmes. Donc, le Conseil de la magistrature fait aussi une surveillance directe dans les inspections et, nous allons vous le dire, nous avons inspecté le Tribunal de Boudry et on nous a dit « tout va bien ». Donc, il y a un problème, nous sommes d'accord avec vous : il y a un problème, c'est que les gens, quand cela ne va pas, n'osent pas le dire. Nous pensons que là, il faut effectivement voir ce que l'on peut mettre en œuvre pour éviter des situations pareilles à l'avenir. Comment cela s'est fait dans le cas présent ? Il y a eu une alarme qui a été « mise en branle » par la CAAJ, donc la commission administrative des affaires judiciaires, qui est responsable du personnel qui travaille dans les tribunaux, donc le personnel administratif ; ils ont été alertés sur le site de Boudry. Ils sont allés sur le site de Boudry à fin octobre, l'année passée, ils ont alerté le Conseil de la magistrature en ce qui concerne les magistrats concernés en novembre et, après, le Conseil de la magistrature a pris les mesures qui s'imposaient, a convoqué la personne en question. C'était début janvier. Fin janvier, le Conseil de la magistrature doit rendre un rapport quant à son préavis sur les réélections. Là, le Conseil a décidé de donner un préavis négatif. Il aurait effectivement aussi pu décider de commencer à ouvrir une mesure disciplinaire, mais on s'est dit « voilà, les réélections judiciaires sont là, il faut qu'on prenne une décision ». La situation avait vraiment l'air à ce point détériorée que la décision était de ne pas donner un préavis favorable à la réélection de cette juge. Voilà juste pour le fonctionnement, au niveau du calendrier, et peut-être une explication qui, nous sommes d'accord, n'est pas super satisfaisante au niveau de l'absence de mesures disciplinaires jusque-là.

Nous avons aussi constaté qu'il y a une problématique : s'il s'agit de problèmes entre magistrature et personnel administratif, c'est que l'organe de surveillance n'est pas le même. Une fois, justement, c'est la CAAJ, et une fois, c'est le Conseil de la magistrature. Là, il faudra aussi revoir ce fonctionnement.

En conclusion, la situation à Boudry est intenable, et nous vous invitons vraiment à suivre l'avis du Conseil de la magistrature et de la commission judiciaire, et à ne pas réélire, malheureusement, cette juge. On le regrette beaucoup, mais c'est ce que nous devons faire avec notre responsabilité d'organe de haute surveillance.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) : – Pour l'UDC, la situation a été examinée avec attention, en fonction, bien sûr, des éléments que nous avons à notre disposition. À l'instar de nos préopinants, nous pouvons relever effectivement quelque surprise du fait qu'il n'y ait pas eu de mesure disciplinaire prise à l'encontre de la magistrate concernée. Pour le fond, nous pensons que l'essentiel a été dit. Les conclusions de la commission judiciaire, ainsi que tous les éléments qui nous ont été présentés dans la mesure de nos compétences, nous amènent également à ces mêmes conclusions. L'UDC est d'avis que de se ranger derrière la décision de la commission est la chose la plus sage et la plus pragmatique à faire pour garantir que la magistrature puisse continuer à faire son travail et à bien le faire.

Le président : – Tous les groupes ayant pris la parole, le débat libre est ouvert.

M^{me} Florence Nater (S) : – Comme vous l'avez entendu de la voix du porte-parole du groupe socialiste, si une majorité de notre groupe suivra la recommandation de la commission judiciaire relative au préavis de non-réélection d'une magistrate, une minorité de notre groupe ne suivra pas cette recommandation et apportera son soutien à l'ensemble des magistrats qui se représentent, y compris à la personne faisant l'objet d'un préavis négatif.

Nous faisons partie de cette minorité et nous tenons ici à exprimer les motifs à l'appui de notre position, des motifs sans doute partagés par l'un ou l'autre de nos collègues.

En mai 2017, dans l'hémicycle du Grand Conseil au Château de Neuchâtel, nous avons promis, nous citons : « *de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de notre charge* ».

Chères et chers collègues, aujourd'hui, sincèrement, en notre âme et conscience, suivre le préavis de la commission judiciaire et ne pas apporter notre soutien à cette magistrate reviendrait pour nous, en quelque sorte, à bafouer cette promesse. Non pas que nous contestions ou que nous critiquions l'important travail effectué par la commission judiciaire, qui a œuvré dans le cadre et le temps donnés. Non. Mais nous nous interrogeons, comme d'autres qui se sont exprimés précédemment. Nous nous interrogeons sur le processus qui a précédé ce travail en commission, ou plutôt, devrions-nous dire, nous nous interrogeons sur le respect d'un processus qui a manifestement manqué en amont de la décision que nous sommes amenés à prendre aujourd'hui.

En préambule, nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas de chercher qui a tort ou raison et encore moins, pour reprendre des termes éminemment juridiques, il ne s'agit pas pour nous de chercher un coupable et une victime, une vision binaire à laquelle nous nous refusons dans un débat aussi délicat que celui impliquant des personnes, qu'il s'agisse de la personne que l'on nous demande de ne pas réélire ou des autres personnes potentiellement concernées par les conséquences des manquements évoqués à l'égard de la magistrate concernée. Non, dans un domaine aussi délicat, nous nous refusons à une analyse aussi binaire. Et pourtant, au final, c'est bien par une décision sans nuances qu'il s'agira de trancher. Théoriquement, nous devrions être rassurée, rassurée par un processus respectant les principes fondamentaux de notre État de droit. Et pourtant, nous n'arrivons pas à être rassurée. Le doute nous envahit. Un doute que nous ne saurions taire s'agissant tout de même d'une décision lourde de conséquences. N'étant ni juriste ni membre de la commission judiciaire, nous ne sommes pas experte des dispositions légales qui régissent l'organisation de la magistrature dans notre canton. Néanmoins, la situation présente nous conduit à nous interroger.

Même si la loi neuchâteloise ne semble pas particulièrement singulière suite à une comparaison rapide avec celles d'autres cantons, il est tout de même particulier, à nos yeux, de constater l'autorité en charge de la surveillance de l'activité des magistrats de l'ordre judiciaire neuchâtelois, à savoir le Conseil de la magistrature, est composée en majorité (quatre sur sept de ses membres) de magistrats de l'ordre judiciaire neuchâtelois en activité. Ce qui implique *de facto* un exercice très délicat, à savoir celui de la surveillance, voire de la sanction de ses pairs. Surprenant également de constater qu'un représentant de la commission judiciaire du Grand Conseil, instance chargée d'exercer la haute surveillance de la gestion des autorités judiciaires, soit également membre du Conseil de la magistrature. Nous peinons à comprendre que l'on puisse être à la fois dans l'instance de surveillance et dans celle de haute surveillance. L'intervention, tout à l'heure, de la députée Veronika Pantillon en tant que vice-présidente du Conseil de la magistrature nous renforce dans cette particularité qui nous donne un furieux sentiment de problème institutionnel.

Au-delà de cette question qui s'éloigne quelque peu de la décision immédiate que nous avons à prendre aujourd'hui, mais qui mérite une certaine attention dans le futur, nous nous sommes penchée plus précisément sur la mission et la fonction du Conseil de la magistrature, instance chargée de la surveillance disciplinaire des autorités judiciaires, en mettant cette mission en perspective avec la procédure et les motifs évoqués à l'encontre de la personne concernée aujourd'hui. Plus particulièrement, ont retenu notre attention les articles 62 et 63 de la loi sur la magistrature, qui posent les principes de la surveillance administrative des autorités judiciaires. Dispositions que nous nous permettons de citer ici : « *Principe : les membres de la magistrature de l'ordre judiciaire, qui intentionnellement ou par négligence, violent les devoirs de leur fonction, ou*

dont la conduite compromet la dignité de la magistrature, sont passibles de sanctions disciplinaires. Sanctions : le Conseil peut prononcer à l'encontre des membres de la magistrature de l'ordre judiciaire les sanctions suivantes : l'avertissement, le blâme, l'amende jusqu'à 5'000 francs, la suspension pour deux mois au maximum avec ou sans privation de traitement, la destitution. » Rappelons en outre que le Conseil de la magistrature peut se saisir d'office des outils qui lui sont dévolus par la loi ; nul besoin de dénonciation, en tous les cas c'est comme cela que nous avons pris connaissance de l'article de loi concerné.

Dans la décision qui nous occupe aujourd'hui, et au regard des griefs énoncés, nous nous attendions à entendre qu'une procédure avait été mise en œuvre et que l'une ou l'autre de ces sanctions prévues par la loi avait été prise et était restée sans effet, justifiant ainsi le préavis de non-réélection de la magistrate concernée. Mais rien de tout cela ! Au contraire, les éléments transmis oralement par les membres de la commission judiciaire, comme le prévoit notre loi pour nous permettre de prendre notre décision en notre âme et conscience aujourd'hui, décrivent plutôt un processus expéditif et lapidaire. Octobre 2019 : intervention de la commission administrative des autorités judiciaires sur le site de Boudry, avec audition des magistrats et du personnel du greffe. Décembre 2019 : audition de la personne concernée par une délégation du Conseil de la magistrature, audition qui n'est formellement pas présentée comme une procédure disciplinaire. Février 2020 : préavis négatif du Conseil de la magistrature quant à la réélection de la magistrate concernée. Juin 2020 : recommandation de non-réélection formulée par la commission judiciaire. Et voilà ! En moins d'une année, l'engagement d'une personne qui œuvre au sein de l'État depuis trente ans est balayé, lapidé ! Certes avec des griefs qu'il ne s'agit pas d'ignorer, mais tout de même, au regard des principes de notre État de droit, de nombreuses questions se posent. Notre Constitution cantonale dit, à l'article 28, que toute personne partie à une procédure administrative a droit à un traitement équitable de sa cause. Nous nous posons dès lors la question : si la situation de la personne concernée s'était présentée non pas en octobre 2019, à moins d'une année des élections, mais en 2017 par exemple, comment le Conseil de la magistrature aurait-il traité la situation ? Sans doute en actionnant les outils que la loi sur la magistrature prévoit, et cela sans attendre la prochaine échéance d'élection. Autre question : à notre connaissance, un État de droit garantit aussi à ses justiciables le droit d'être entendus, de consulter le dossier et de recevoir une décision motivée. Autant de droits qui, manifestement, ne semblent pas avoir été pleinement respectés ici. Au surplus, la loi sur la magistrature prévoit également un droit de recours pour tout magistrat frappé d'une sanction disciplinaire. Mais comme il n'y a pas eu de procédure disciplinaire, il n'y a pas eu de décision susceptible de donner droit à un recours. Enfin, la mesure que nous nous apprêtons à prendre est une sanction définitive. Les griefs reprochés justifient-ils une telle sanction ? Dit autrement, la sanction est-elle proportionnée aux fautes commises ? Eu égard au contexte dans lequel ces événements sont survenus et en l'absence de toute possibilité pour la personne concernée de corriger ses erreurs, nous avons des doutes.

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, en notre âme et conscience aujourd'hui, à la question de savoir si la sanction que nous nous apprêtons à rendre par la non-réélection de cette magistrate, à la question de savoir si cette décision est juste, équitable et proportionnelle, à cette question, nous répondons clairement « non ». C'est pourquoi nous apporterons notre soutien à la réélection de cette magistrate.

M. Patrick Herrmann (PVS) : – Nous commencerons par vous lire un avis de Pascal Mahon et Roxane Schaller émis en 2013 : « La non-réélection comme instrument de surveillance suscite plus de questions qu'elle n'en résout. À supposer qu'une instruction disciplinaire ou administrative soit ouverte à l'encontre d'un magistrat peu avant l'échéance de son mandat, c'est-à-dire peu avant sa réélection, cette instruction lie-t-elle l'autorité de réélection ? À l'inverse, la réélection de ce magistrat par l'autorité politique compétente en la matière a-t-elle pour effet de l'amnistier en quelque sorte, c'est-à-dire d'effacer l'ardoise de l'instruction disciplinaire ou administrative, ou reste-t-elle au contraire sans aucun effet sur celle-ci ? Cela peut conduire à des situations difficilement compatibles avec les exigences d'un traitement équitable, voire contraires au principe d'égalité. » Ceci pour l'introduction, ceci aussi pour dire que, dans notre groupe, il y a eu un malaise, voire un mécontentement, au vu des éléments à disposition.

Il nous paraît qu'il y a véritablement, et c'est quelque chose qui devrait être corrigé, confusion entre surveillance et haute surveillance. Surveillance, c'est le Conseil de la magistrature, c'est le niveau opérationnel avec les sanctions, blâmes, amendes, révocations... Dans le cas où on disait que la continuation du travail au Tribunal de Boudry pourrait mettre en danger les gens, on peut même

imaginer une suspension. La haute surveillance, c'est notre commission judiciaire, et elle devrait être l'étage au-dessus et garante du système. Elle aurait pu, par exemple, remettre en question le fonctionnement du Conseil de la magistrature, si celui-ci n'est pas en mesure d'exercer son rôle. Nous pensons qu'il faudra que l'on réaborde, cela a été dit par plusieurs groupes, le problème de ce fonctionnement, parce qu'effectivement, aujourd'hui, il ne donne pas satisfaction.

Dans les faits, le Grand Conseil n'est pas un chef des ressources humaines qui serait en mesure de se prononcer une fois tous les six ans. Cela n'aurait pas de sens. Donc, dans la mesure où nous pensons que c'est un fonctionnement – et nous ne parlons pas de la situation des personnes qui est à revoir –, nous lançons un appel. Et si ce n'est pas la commission judiciaire qui peut lancer le travail, on peut le faire sous forme de motion et de demande d'étude. Mais, pour le reste, pour le cas particulier, nous sommes un certain nombre à choisir de réélire M^{me} Isabelle Bieri, quitte alors – cela ne l'empêche pas du tout – à ce que le Conseil de la magistrature entame une procédure avec une suspension, si effectivement il y a mise en danger de certains collaborateurs.

M. Cédric Dupraz (PVS) : – Très rapidement ; nous croyons que l'essentiel a été dit. Au niveau du principe, nous tenons à le rappeler, le pouvoir judiciaire doit être l'émanation du peuple, de surcroît dans une démocratie représentative, l'émanation du Grand Conseil. En l'occurrence, nous n'allons pas interférer dans les procédures qui sont visiblement mises en place, mais nous avons bien compris que la personne avait été jugée par ses pairs, certainement de manière objective. D'ailleurs, elle n'a jamais eu, si nous avons bien compris, d'avertissement. Mais c'est bien encore et toujours le Grand Conseil qui décide d'élections ou qui devrait décider de la destitution d'une juge en place, puisque c'est lui le premier pouvoir dans notre République. Or, la personne a bien été auditionnée par la commission du Grand Conseil, ce qui est judicieux, et nous tenons à saluer cette procédure qui découle du bon sens. En l'occurrence, la commission est constituée de six membres, dont la moitié sont des juristes. Nous, cela nous laisse quand même un peu pantois. Nous pensons qu'il faudrait revoir la constitution de cette commission en agrandissant sa représentativité et, le cas échéant, d'avoir au moins une majorité de personnes qui ne sont pas issues du sérail juridique.

M. Éric Flury (S) : – Au-delà du fait que c'est un sport certainement bien apprécié par le Grand Conseil que de contredire sa commission judiciaire, ce que nous avons déjà vécu à plusieurs reprises, nous aimerions quand même, ici devant ce plénum, poser quelques questions qui ont vu le jour dans nos discussions, tant au sein de la commission que, en tout cas, de notre groupe. Simplement de savoir ce que nos institutions nous demandent de faire aujourd'hui à travers ces réélections. Évidemment, on pourrait imaginer un Grand Conseil, un législatif, qui régulièrement se regarde dans le miroir – quelles sont les répartitions politiques – et, à partir de là, procède à une réélection judiciaire pour que celles-ci ressemblent simplement au visage politique du parlement. Ce n'est pas, selon notre compréhension, ce que les institutions nous demandent de faire, parce que dans un tel cas, on ne transmettrait pas ensuite la réflexion à une commission judiciaire, on le ferait en direct, lorsque nous nous rencontrons ici au mois de juin tous les six ans. Non, la commission judiciaire est clairement mandatée par le Grand Conseil pour étudier, pour examiner la réélection de tous les magistrats de l'ordre judiciaire. Cela veut dire que, selon notre compréhension encore, nos institutions nous prêtent la compétence de réélire des magistrats en allant un peu plus loin dans la réflexion qu'uniquement la répartition politique de l'ordre judiciaire.

Les doutes que nous entendons aujourd'hui exprimés, nous pensons que ce sont des doutes que l'on peut pousser plus loin. Et nous commençons clairement à douter de la pertinence de procéder à des réélections judiciaires par le Grand Conseil. Aujourd'hui, on remet en cause le travail qui a été fait, et nous pouvons le comprendre. Encore une fois, nous n'en prenons aucun ombrage personnel parce que nous sommes membre de cette commission. Au contraire, il est clair que c'est au plénum, aux 115 députés, d'élire ces magistrats, mais aussi de les réélire. Mais voulons-nous continuer dans ce sens-là ? Nous pensons que nous n'allons pas pouvoir nous épargner ce débat. Mais on ne pourra pas le faire aujourd'hui, c'est une évidence.

Nous reconnaissons tous qu'il y a eu certainement un manquement au niveau du Conseil de la magistrature, où il n'y a pas eu d'intervention précoce par rapport à la réélection d'aujourd'hui. Nous remarquons aussi gentiment que peut-être le Conseil de la magistrature, comme nous l'avons déjà dit précédemment, n'est pas constitué pour pouvoir clairement assumer cette tâche. Mais le jeu aujourd'hui, est-ce que le jeu est de savoir qui va le mieux se laver les mains de cette question ? Et cela n'a rien à voir avec le Covid-19, nous vous voyons sourire... Non, est-ce qu'aujourd'hui, le Grand Conseil peut simplement s'appuyer sur le fait que le Conseil de la magistrature n'a pas fait

son travail, pour ensuite, lui aussi, ne pas assumer sa responsabilité ? C'est cela, la question que nous vous posons. Et la responsabilité, c'est quoi ? C'est de faire fonctionner au mieux la justice dans notre canton.

M. Philippe Haeberli (LR) : – Juste encore quelques précisions après les interventions de nos collègues qui souhaitent soutenir l'ensemble de la liste. Nous comprenons les malaises, cela a été dit, les frustrations que l'on peut avoir aujourd'hui par rapport à la procédure. Mais il faut bien savoir qu'en fait, nous ne sommes pas là pour juger le système de contrôle de la magistrature, mais nous sommes là pour réélire aujourd'hui ces magistrats.

Nous voulions aussi donner une petite réponse par rapport à l'organisation du Conseil de la magistrature. La loi sur la magistrature de l'ordre judiciaire et la surveillance des autorités judiciaires (LMSA), à son article 49, prévoit que la commission judiciaire délègue une personne au Conseil de la magistrature. Donc, c'est bien une loi qui est en vigueur et une loi que nous appliquons. Alors, encore une fois, nous ne sommes pas des employeurs, nous ne sommes pas là pour juger le système, mais bien pour réélire les magistrats de notre canton.

M. Jean-Luc Pieren (Hors parti) : – Alors, nous prenons la parole pour ne pas être complice d'une exécution sommaire. Parce que si nous relevons ce qui est ressorti des préopinants, c'est interrogations arbitraires, droit de recours, manquements. On ne connaît pas cette personne, on nous demande effectivement de la virer ! Peut-être par son atypicité. Nous lisons sur les médias... La médiation, un outil qui permet d'éviter le tribunal. Est-ce que cette personne dérange ? On ne sait pas. Alors, on ne connaît pas le fond en tant que député, et c'est bien clair que nous voterons pour la liste complète.

Deuxième raison de notre intervention, c'est que l'on devra élire M. Niels Favre tout à l'heure et, sauf erreur, il est greffier du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers. Alors, est-ce qu'entre ces deux personnes, il peut y avoir un lien ? Lequel, nous ne le savons pas. Et cela, à notre avis, cela pose également un problème. Nous posons la question aussi à la commission et à d'autres bien sûr.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nous prions les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Nous vous rendons attentifs à l'utilisation correcte de ces bulletins de vote : si vous voulez réélire un candidat ou une candidate, vous devez laisser son nom tel quel sur le bulletin, alors que si vous ne voulez pas donner votre voix à un candidat ou à une candidate, vous devez le/la biffer.

On passe à l'élection.

Premier tour de scrutin :

Bulletins délivrés : 111

Majorité absolue : 56

Sont élu-e-s (par ordre alphabétique) :

AUBERT	Nicolas	par 110 voix
AUBERT	Pierre	par 109 voix
BERTHOUD SCHAER	Joëlle	par 111 voix
CLERC	Celia	par 110 voix
CORNU	Pierre	par 109 voix
CURRAT WYRSCH	Frédérique	par 111 voix
DE MONTMOLLIN	Marie-Pierre	par 108 voix
DE VRIES REILINGH	Jeanine	par 111 voix
DE WECK	Nicolas	par 110 voix
DOMINÉ	Florence	par 110 voix
ECKLIN	Michael	par 111 voix
FAVRE	Sylvie	par 109 voix

FEUZ	Nicolas	par 105 voix
FIORELLINO	Yves	par 110 voix
GLASSEY	David	par 111 voix
GUILLAUME-GENTIL GROSS	Nathalie	par 110 voix
GUIZZETTI PICCIRILLI	Vanessa	par 108 voix
HAAG	Fabrice	par 111 voix
HABIBI AMINI	Shokraneh	par 110 voix
HÄNNI	Christian	par 111 voix
HELLE	Noémie	par 109 voix
HIRSCH	Julie	par 110 voix
INDERWILDI	Raphaël	par 110 voix
JEANPRÊTRE	Corinne	par 107 voix
KOCHERHANS	Nathalie	par 103 voix
MARGOT	Laurent	par 108 voix
MAYOR AUBERT	Claire-Lise	par 109 voix
MEIER	Aline	par 111 voix
MORICI	Fabio	par 111 voix
RÉMY	Marc	par 110 voix
ROS	Jean-Paul	par 101 voix
RUFENER	Alain	par 109 voix
SANDOZ	Bastien	par 110 voix
SCHMIDT NOËL	Aline	par 111 voix
SCHULER PEROTTI	Catherine	par 111 voix
SCYBOZ	Arabelle	par 109 voix
SEILER	Alexandre	par 104 voix
SIMEONI	Manon	par 111 voix
TENDON	Alain	par 111 voix
WEBER	Renaud	par 111 voix
WEINGART	Sarah	par 108 voix
WILDHABER BOHNET	Stéphanie	par 110 voix
WITWERT	Dominique	par 111 voix
ZWYGART	Estelle	par 108 voix

A obtenu des voix :

BIERI	Isabelle	48 voix
-------	----------	---------

Le président : – Nous passons donc au deuxième tour et les scrutateurs vont distribuer les bulletins de vote.

Deuxième tour de scrutin :

Bulletins délivrés : 111
Majorité absolue : 56

A obtenu des voix :

BIERI	Isabelle	49 voix
-------	----------	---------

Le président : – L'article 321a de la loi d'organisation du Grand Conseil s'applique donc : l'élection est renvoyée à une session ultérieure et la nouvelle élection est soumise à la procédure prévue par la loi sur la haute surveillance (LHS).

Élection d'un juge cantonal (80-100%)

Le président : – Nous avons reçu trois candidatures au poste de juge au Tribunal cantonal, à repourvoir suite au départ de M. Olivier Babaïantz, qui n'a pas souhaité solliciter une réélection à l'issue de la présente période de fonction. Il s'agit, dans l'ordre de réception, des candidatures de M^{me} et MM. Sophie Grobet, Jean-Paul Ros et Emmanuel Piaget. Par courriels des 20 mai 2020 et 15 juin 2020, M^{me} Sophie Grobet et M. Jean-Paul Ros ont retiré leur candidature. Il reste donc une candidature unique, celle de M. Emmanuel Piaget.

Dans la mesure où il s'agit d'un candidat sans concurrent, nous procéderons conformément à l'article 321a, OGC, soit :

Renvoi de l'élection **Art. 321a** ¹Lorsqu'une candidate ou un candidat, ou un membre de la magistrature de l'ordre judiciaire sortant, sans concurrent n'obtient pas la majorité absolue après deux tours de scrutin, il n'est pas élu, respectivement réélu.

²L'élection est renvoyée à une session ultérieure.

³La nouvelle élection est soumise à la procédure prévue par la loi sur la haute surveillance (LHS).

Tous les groupes ayant reçu le dossier du candidat, nous ne donnons pas lecture de la lettre de candidature.

En application de l'article 24 de la loi sur la haute surveillance (LHS), la commission judiciaire doit informer oralement le Grand Conseil des résultats des préparatifs de cette élection. Nous donnons donc la parole au président de la commission judiciaire pour qu'il donne la recommandation de la commission.

M. Philippe Haeberli (LR) : – La commission judiciaire s'est réunie le 27 mai dernier pour auditionner les candidat-e-s au poste de juge au Tribunal cantonal. Les dossiers des candidats vous ont été transmis par courriel le 1^{er} avril 2020. La commission a reçu les candidats en présence de deux délégués des autorités judiciaires.

Dans l'ordre, la commission a auditionné MM. Jean-Paul Ros et Emmanuel Piaget. Ces deux candidats répondaient aux exigences du poste et présentaient des candidatures de valeur. Après avoir entendu les deux candidats, la commission vous propose d'élire M. Emmanuel Piaget au poste de juge cantonal, sachant, comme cela vient d'être dit, que M. Jean-Paul Ros a retiré sa candidature.

Le président : – Nous prions les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Nous vous rendons attentifs à l'utilisation correcte de ces bulletins de vote, sur lesquels vous aurez à inscrire de façon manuscrite le nom du candidat.

On passe à l'élection.

Premier tour de scrutin :

Bulletins délivrés : 110

Majorité absolue : 56

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 3

Est élu : M. Emmanuel Piaget, par 107 voix.

Élection d'un juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers (80-100%), site de Neuchâtel

Le président : – Nous avons reçu quatre candidatures au poste de juge au Tribunal régional, à repourvoir suite au départ de M^{me} Geneviève Calpini Calame, qui prendra sa retraite à l'issue de la présente période de fonction. Il s'agit, dans l'ordre de réception, des candidatures de M^{me} et

MM. Alexandre Oetiker, Sophie Grobet, Niels Favre et Julien Delaye. Par courriel du 20 mai 2020, M^{me} Sophie Grobet a retiré sa candidature.

Tous les député-e-s ayant reçu les dossiers des candidat-e-s, nous ne donnons pas lecture des lettres de candidature.

Pour cette élection, nous procéderons conformément à l'article 319 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC) :

Art. 319 ¹Les élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des bulletins délivrés aux deux premiers tours, puis à la majorité relative aux troisième et quatrième tours.

²Si le nombre des personnes ayant obtenu la majorité absolue dépasse le nombre des personnes à élire, celles qui ont obtenu le moins de voix sont éliminées.

³En cas d'égalité de voix au quatrième tour, le sort décide.

En application de l'article 24 de la loi sur la haute surveillance (LHS), la commission judiciaire doit informer oralement le Grand Conseil des résultats des préparatifs de cette élection. Nous donnons donc la parole au président de la commission judiciaire pour qu'il donne la recommandation de la commission.

M. Philippe Haeblerli (LR) : – La commission judiciaire s'est réunie le 11 mai dernier pour auditionner les candidat-e-s au poste de juge au Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers en remplacement de M^{me} la juge Geneviève Calpini Calame, qui a fait valoir son droit à la retraite. Le poste a été mis au concours dans les délais impartis ; toutefois, la pandémie a bloqué puis ralenti le processus d'engagement, qui aurait dû avoir lieu au mois d'avril. M^{me} Calpini Calame a d'ores et déjà annoncé qu'elle poursuivrait son activité jusqu'à l'arrivée de son-sa successeur-e.

Les dossiers des candidat-e-s vous ont été transmis par courriel le 1^{er} avril 2020. Le 11 mai, la commission judiciaire a reçu les candidat-e-s en présence de deux déléguées des autorités judiciaires. Ont été reçus MM. Alexandre Oetiker, Niels Favre et Julien Delaye.

À noter que M. Oetiker ne possède pas le brevet d'avocat, prérequis qu'il est vivement recommandé d'avoir pour exercer la fonction de magistrat-e dans notre canton. Après avoir entendu les candidats, la commission vous propose à l'unanimité d'élire M. Niels Favre au poste de juge du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers, site de Neuchâtel.

Le président : – Nous prions les scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Nous vous rendons attentifs à l'utilisation correcte de ces bulletins de vote, sur lesquels vous aurez à inscrire de façon manuscrite le nom d'un candidat figurant sur la liste des candidats qui vous a été transmise pour cette élection.

On passe à l'élection.

Premier tour de scrutin :

Bulletins délivrés : 110

Majorité absolue : 56

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 3

Est élu : M. Niels Favre, par 99 voix.

Obtiennent des voix :

M. Julien Delaye : 6

M. Alexandre Oetiker : 1

GESTION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2019**20.020**

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui
des comptes et de la gestion pour l'exercice 2019**(Du 8 avril 2020)

**Rapport de la commission des finances du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion financière de l'État pour l'exercice 2019**(Du 8 juin 2020)

**Rapport de la commission de gestion du Grand Conseil
chargée de l'examen
de la gestion de l'État pour l'exercice 2019**(Du 5 juin 2020)

M. Patrick Herrmann, rapporteur pour la COFI, et M. Jean-Jacques Aubert, rapporteur pour la COGES, s'exprimeront depuis leurs places.

Débat d'entrée en matière

Le président : – Nous donnons d'abord la parole aux rapporteurs des commissions, en commençant par le rapporteur de la commission de gestion, M. Jean-Jacques Aubert.

M. Jean-Jacques Aubert (PVS) : – Excusez-nous, Monsieur le président, mais les autres années, nous n'avions pas le sentiment que le rapporteur de la commission de gestion présentait son rapport ici. Est-ce que vous pouvez donner la parole à quelqu'un d'autre en attendant que nous nous préparions ?

Le président : – Oui, bien sûr, mais vous n'êtes pas obligé non plus de prendre la parole. Mais nous donnons volontiers la parole à M. Patrick Herrmann, rapporteur de la commission des finances.

M. Patrick Herrmann (PVS) : – Au menu du jour, notre rapport de gestion annuel pour 2019, soit les 126 pages du Tome 1, 409 du Tome 2, 50 du rapport de la COFI, 27 du rapport de la COGES, qui font elles-mêmes référence aux quelques centaines de pages de récents rapports divers et variés qui ont complété ou modifié les fonctionnements préexistants... Ce propos liminaire pour rappeler la tâche sisyphienne de la COFI et de la COGES, qui ont eu droit à trois séances pour faire le tour de l'ensemble du corpus avant de produire leurs rapports ! En effet, le 28 avril, a eu lieu la présentation générale par le Conseil d'État. Les sous-commissions ont rencontré les départements entre le 6 et le 8 mai, tandis que la discussion générale s'est déroulée le 26 mai.

À noter, la qualité du rapport et des explications fournies par le Conseil d'État et les services, et en particulier par le chef des finances, et la sérénité des débats due vraisemblablement soit à la satisfaction des commissaires vis-à-vis de comptes pas si mauvais, soit à leur attitude positive pour tenter de mettre au mieux en évidence les atouts du canton avant de traiter une année 2020 qui s'annonce mal, soit aux deux !

À l'arrivée, un constat unanime et pratiquement pas de polémique : malgré sa qualité, ce rapport est peu lisible tant les chiffres sont une fois de plus peu comparables à ceux des années précédentes suite aux multiples réformes dans le fonctionnement de l'État, à la ventilation différente des imputations dans ses rubriques comptables, à la création ou au prélèvement à moult fonds, provisions ou réserves. Si tout est explicable en présence du chef du service des finances, tout est difficilement vérifiable pour des députés qui n'ont pas 365 jours et autant de nuits à y consacrer !

Tout cela pour dire que nous allons tenter de résumer le plus simplement possible les grands aspects qui se dégagent de ces comptes, en évitant de paraphraser longuement ce qui se trouve dans les différents rapports et en nous basant en grande partie sur les propos du Conseil d'État délivrés lors de leur présentation.

- Le déficit de 11,4 millions de francs représente la 3^e amélioration successive d'une vingtaine de millions de francs annuels depuis 2016.
- Les investissements se montent à 46 millions de francs sans la recapitalisation du RHNe, ce qui est trop peu de l'avis général. À noter, certains croisements inattendus, à savoir que la reprise du CEG pour 8 millions de francs et l'acquisition de participations à des sociétés électriques pour 12 millions de francs, prévues pour 2019, ont été différées à 2018 pour l'une et 2020 pour l'autre.
- La dette passe de 1,4 milliard à 1,8 milliard de francs, avec pour corollaire la disparition d'un endettement caché au RHNe et à prévoyance.ne. À cela, il faut ajouter 2,1 milliards de francs d'engagements hors bilan, essentiellement à prévoyance.ne, ce qui fait près de 4 milliards de francs en tout, ce qui est beaucoup, mais pas plus que ce que nous ne voyions pas si distinctement les années précédentes...
- L'excédent de charges du compte de résultats se monte à 0,6% des revenus déterminants, et le degré d'autofinancement des investissements à 199,4% si on ne compte pas la recapitalisation du RHNe ; les comptes 2019 respectent ainsi les critères du frein à l'endettement.
- Notre découvert passe de 530 à 541 millions de francs.
- Le taux moyen d'intérêt de notre dette s'est élevé cette année à 1,26%.
- La reprise de la H20 par la Confédération a donné lieu à des opérations financières qui auraient pu culminer à des montants moindres, mais nous déchargera largement au niveau de nos charges d'exploitation ces prochaines années.
- La Confédération s'est également montrée généreuse avec nous cette année, en nous allouant, outre les projets routiers et ferroviaires bien connus, 22 millions de francs de plus que prévu au titre de la RPT.
- Notre canton a remporté avec brio le challenge 2019 de la course à la diminution du taux de chômage, tandis que le taux d'aide sociale a également baissé.
- La baisse des charges de personnel malgré la reprise du CEG est due au fait que ces charges avaient été grevées de manière particulière de 65 millions de francs à destination de prévoyance.ne en 2018.
- Enfin, le gros point noir parmi les nombreux points plutôt positifs qui ont émaillé l'année 2019 et permis au Conseil d'État de faire avancer la plupart des projets qui lui tenaient à cœur, c'est bien sûr la baisse massive du revenu sur l'impôt des personnes morales. Un espoir subsiste néanmoins que les quelques très grosses entreprises sises sur notre sol contribuent à stabiliser nos revenus pour 2020, puisque celles-ci sont, de par la nature de leur production, moins sensibles que nombre de PME aux remous liés à l'apparition inopinée d'un virus inattendu dans notre environnement proche.

Bref, de manière générale, une certaine satisfaction se dégage à la lecture de ces comptes 2019, et 2020 aurait pu s'annoncer sous d'assez bons auspices, puisque nous avons créé des mécanismes qui permettent de laisser goutter fort opportunément quelques millions à travers les filtres de nos diverses réserves et provisions. Pour illustrer l'aspect aléatoire que l'on peut donner à l'image des comptes, nous imaginons sans peine que vous aurez tous souri en lisant que, si les mécanismes de lissage prévus pour 2020 étaient entrés en vigueur une année plus tôt, 19 millions de francs supplémentaires auraient arrosé le lit un peu asséché de notre ruisseau financier et

auraient assurément donné belle allure à nos comptes... Impression à savourer fugacement, maintenant que la crise sanitaire et économique a bousculé nos prévisions et que la situation socio-économique pour 2020 et 2021 s'avère illisible, mais certainement terrible tant pour l'État que pour un trop grand nombre de ses citoyens.

Le président : – Monsieur Jean-Jacques Aubert, est-ce que vous souhaitez prendre la parole ?

M. Jean-Jacques Aubert (PVS) : – Nous nous en réjouissons, Monsieur le président ! Nous avons un peu oublié que les rapporteurs de la commission de gestion devaient prendre la parole en l'occurrence. Nous avons cru que le rapport écrit était ce qui tenait lieu de rapport, mais comme professeur d'université, nous sommes toujours content de nous exprimer, et nous allons le faire ici sur la base de ce que nous avons fait comme travail collectif de rapport de la commission de gestion du Grand Conseil sur les activités de l'État en 2019.

La première chose qu'il faut dire, c'est que la commission de gestion a passablement travaillé, mais plutôt par le biais de ses sous-commissions et de son bureau. Tous les services ont été visités dans la première partie de la législature. Donc, ces visites de différents services se sont terminées en 2019. Ensuite, la commission de gestion et les sous-commissions de gestion interviennent de manière plus ponctuelle, et sur demande généralement, en relation avec des événements précis.

Ici, il faut bien dire aussi que la commission de gestion se voit assez régulièrement confier des dossiers par le bureau du Grand Conseil, et on a parfois le sentiment que les dossiers qui arrivent à la commission de gestion arrivent un peu par défaut. Mais ils sont traités néanmoins. Nous en avons reçu en 2019 pas moins de trois, qui ont été traités dans le cadre du plénum et ensuite qui ont été traités en plénum du Grand Conseil.

Pour compléter ce qui a été écrit dans le rapport de gestion, nous aimerions souligner la bonne collaboration qui existe entre les chefs de département, les secrétaires généraux, les chefs de service et les sous-commissions, qui travaillent en bonne entente et en bonne compréhension. Dans une certaine mesure, il est difficile pour les sous-commissions de faire un rendu en plénum parce qu'une bonne partie des propos qui sont tenus en sous-commission le sont sous le sceau de la confidentialité. On peut dire que les sous-commissions vont examiner les recoins de l'administration, et elles le font avec l'appui des services et des chefs de département.

Rien à signaler du point de vue critique. Les différents projets qui sont menés par les différents départements le sont à la satisfaction de la commission de gestion, et on peut dire que, d'une manière générale, l'année 2019 a été une année plutôt favorable dans l'avancement des dossiers. On le constate aussi avec une diminution des objets en suspens. La liste est en constante régression et on peut estimer qu'à la fin de la législature, à peu près tous les objets, postulats, motions, voire initiatives, auront été transmis au Grand Conseil pour traitement, soit dans le cadre d'un rapport, soit dans le cadre d'un traitement particulier.

M. Éric Flury (S) : – En premier lieu, le groupe socialiste aimerait remercier le Conseil d'État de la soumission de ce rapport en deux tomes, et de s'être tenu à disposition pour répondre aux diverses questions des députés. Il aimerait aussi remercier très vivement l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui, au sein de l'État, ont œuvré à la réalisation de celui-ci.

Le groupe socialiste, sans rappeler dans cette intervention la longue litanie des chiffres, se réjouit de pouvoir faire le constat des conséquences réelles et positives que portent les réformes menées depuis plusieurs années au sein de notre État. Les comptes 2019 s'inscrivent dans le *trend* du redressement de nos finances, et nous devons nous en réjouir, non pas pour la seule beauté de l'exercice financier, mais bien pour la force collective que des finances saines peuvent apporter à une société qui s'intéresse véritablement à son développement et au bien-être des plus fragilisés de ses membres.

La diminution significative du nombre de bénéficiaires du chômage, de l'action sociale et des subsides pour l'assurance-maladie, si elle profite évidemment à l'exercice comptable, est surtout réjouissante, à nos yeux, pour la plus-value qu'elle apporte à la qualité de vie de beaucoup de nos concitoyens, et donc du dynamisme résolu qui a entraîné notre canton au travers de cette année 2019.

Fort de ce constat, le groupe socialiste appelle à la poursuite des réformes, pour autant, bien sûr, que celles-ci gardent toujours en point de mire les opportunités que peut offrir notre État au développement de chacune et de chacun de ses habitants, et qu'elles ne manquent pas de rendre leur dignité à ceux des Neuchâteloises et des Neuchâtelois qui jamais ne devraient la perdre dans les spirales de la précarité et de la dépendance. C'est à cela que doit servir la bonne maîtrise des charges qu'assurent le Conseil d'État et l'ensemble de l'administration, et pour laquelle nous les remercions, à savoir la création de richesse, utile à tous.

Bien sûr, l'examen du rapport de gestion fait également naître toute une série d'inquiétudes au sein du parti socialiste : le très important assujettissement de nos finances cantonales à quelques grands acteurs économiques et les effets que des repositionnements stratégiques ou d'autres décisions managériales de leur part peuvent produire sur notre santé financière ne sont pas de nature à nous rassurer. La fragilité du ménage neuchâtelois doit aussi nous rappeler que rien n'est acquis et que l'effort consenti à la réalisation de nos réformes, récompensé aujourd'hui, pourrait vite se retrouver malmené. De même, la pression subie par le personnel de l'État au sein de services qui se retrouvent chroniquement en sous-effectif ne parvient plus à assourdir le tic-tac de la bombe à retardement que nous peinons à désamorcer.

Concernant les investissements nets, nous ne couperons pas l'herbe sous les pieds de nos postopinants, qui ne manqueront pas de regretter que, cette année encore, ceux-ci ne dépassent à peine que la moitié de ce qui avait été inscrit au budget, abstraction faite de l'intégration dans l'exercice 2019 de la constitution du capital propre du Réseau hospitalier neuchâtelois.

Nous en faisons de même pour la question de la dette de l'État qui devrait, elle aussi, provoquer quelques émotions dans notre débat, même si son augmentation, finalement assez artificielle, relève d'un rassemblement de dettes éparses, offrant une vision plus claire de l'ensemble de la part qui relève des finances cantonales. Par contre, le groupe socialiste aimerait rappeler ici qu'il serait faux de considérer toutes les dettes comme étant, *de facto*, nocives. En effet, une dette qui s'appuie sur un investissement porteur d'un projet de création, à terme, de richesse s'inscrira dans la liste des dettes souhaitables pour le développement de notre canton et de sa population. Ceci restera vrai également dans des périodes où les taux d'intérêt ne présenteront peut-être plus le même visage qu'aujourd'hui.

La session de l'examen des comptes est traditionnellement celle qui, à défaut de permettre au législatif de prendre des décisions notables, autorise les groupes politiques à énoncer toutes sortes de recommandations, très dogmatiques ou non, pour la gestion financière souhaitée pour les années à venir. Cette année pourtant, suite à la grave crise dont nous n'entamons qu'à peine le renflouement et dont les effets tangibles ne nous sont pas encore bien connus, nous pensons qu'une certaine retenue est de mise dans nos déclamations politico-financières et que l'exercice difficile qui nous attend mérite une approche plus que respectueuse de notre part. Réjouissons-nous donc du résultat de 2019, et mettons-nous au travail pour limiter au maximum la dure épreuve, surtout humaine, qui nous menace et même qui nous attend.

Le groupe socialiste remercie également la COGES et la COFI de l'important travail accompli tant dans la haute surveillance du fonctionnement et des activités de l'État que dans l'examen précis de la conduite financière de celui-ci.

Finalement, le groupe socialiste acceptera le classement des motions et le postulat 17.143. Il s'opposera néanmoins, Monsieur le président, au classement du postulat 17.148 de la commission des finances intitulé « Pour plus de visibilité dans les taxes et les émoluments ». Le traitement de cet objet ayant pris du retard, il ne s'agit là aucunement d'une défiance, mais bel et bien de la cohérence qui nous amène à ne pas classer un objet qui reste encore à traiter. Le groupe socialiste validera les deux propositions de modification de loi sur les finances de l'État et des communes et de la loi cantonale sur les forêts. Enfin, le décret à l'appui des comptes de l'exercice 2019 sera, sauf surprise pour nous, accepté à l'unanimité du groupe socialiste.

M. Patrick Herrmann (PVS) : – Le groupe PopVertsSol a pris note avec une certaine satisfaction du résultat des comptes 2019. Le constat que les mécanismes de lissage mis en place pour ces prochaines années auraient produit un bénéfice confortable pour cette année l'amène cependant à se poser la question fondamentale du rapport qui peut exister entre l'image que véhiculent les comptes du canton et l'état réel de sa santé financière...

Certes, il ne s'agit cette fois que d'un exercice virtuel, mais à l'instar de tous les autres groupes, nous relevons que, depuis plusieurs années déjà, ces comptes échappent à la compréhension immédiate des députés, et que nous sommes fort dépendants des explications du Conseil d'État, des responsables des services et, surtout, du chef du service des finances. Merci à eux donc de leur disponibilité ! Cependant, la non-comparabilité des chiffres avec ceux des années précédentes, les modifications d'activités au sein des services et la répartition et la ventilation différentes des tâches et des coûts entre services et services centraux liés à la réforme de l'État, la mise en place de réserves et de provisions, parfois sous couvert d'un programme d'impulsion au cheminement et aux effets complexes, l'instauration continue de mécanismes et processus financiers supplémentaires rendent le contrôle politique sur les comptes difficile et la vérification de ce qu'ils recouvrent à la limite du possible.

Toutes proportions gardées, le député béotien est mis devant un tableau qu'il est chargé d'interpréter un peu comme une œuvre d'art, alors qu'il aimerait se trouver devant la rigueur incontestable d'une opération mathématique ! Comme toute construction, une bonne réflexion politique est illusoire si elle repose sur du sable, et notre impression est que la part de celui-ci augmente inexorablement sous nos pieds !

Pour revenir au fond, nous souscrivons de manière générale aux remarques figurant dans le commentaire de la COFI, et saluons particulièrement l'amélioration qui correspond à la baisse du chômage et de l'aide sociale, pour celle-ci sans toucher aux normes, nous a-t-on affirmé ! Nos investissements, misérables hors RHNe, nous interpellent d'autant plus que le Conseil d'État a fait de leur augmentation une de ses priorités pour mettre notre canton sur de bons rails.

Par ailleurs, et même si nous sommes reconnaissants aux entreprises du rôle qu'elles jouent pour le bien-être cantonal ainsi que pour la baisse du taux de chômage, nous regrettons leur apport réduit aux recettes cantonales. Au jour d'aujourd'hui, où l'économie sollicite des aides massives des autorités à tous les niveaux, cela choque tout spécialement. Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'exprimer notre déception quant au secret qui entoure le rapport privilégié des grosses entreprises au Conseil d'État. Nous aspirons toujours, avec une naïveté revendiquée, à un *deal* idéal qui devrait les lier à la communauté de leurs collaborateurs, qui les font vivre autant qu'elles les font vivre... L'explosion apparente de la dette nous touche moins dans la mesure où, en l'état, rien n'a changé par rapport aux années précédentes, mais qu'il s'agit là de l'une des rares rubriques où la transparence s'est véritablement déjà accrue.

Comme ces dernières années, nos préoccupations principales se concentrent sur ce que ce rapport ne montre qu'en filigrane. D'une part, nous avons l'impression que la multiplication des réformes entreprises par l'État l'amène à créer un flou artistique aussi bien pour les députés et les fonctionnaires que pour les partenaires sur le terrain dans nombre de domaines. De manière non exhaustive, car lié au hasard des discussions qui ont eu lieu lors de notre préparation de groupe, nous relèverons que :

- Le programme d'impulsion semble avoir démarré au ralenti, même avant l'apparition du Covid-19, peut-être en raison de la surcharge des services.
- La planification de la prise en charge des personnes âgées, prônant une diminution du nombre de places dans les homes, semble plus compliquée à mettre en place que prévu. Ce phénomène est illustré, par exemple dans les comptes, par l'augmentation des dépenses pour des résidents de l'est de notre canton, contraints d'être hébergés dans des EMS des cantons voisins.
- L'aide aux proches aidants et la mise à disposition d'appartements protégés concomitants ne paraissent pas avoir suivi.
- La communication du Conseil d'État concernant la mise en place du CPNe, esquissée dans le programme d'impulsion, est d'une opacité rare, et les différentes commissions du Grand Conseil susceptibles de se pencher sur le projet attendent toujours, à l'instar de nombreux enseignants concernés, les premiers éléments d'information. On nous a promis des détails pour le mois d'août, mais cela est tard par rapport à un processus qui a déjà été lancé sans l'aval du Grand Conseil.
- La politique de l'enfance voulue par le Conseil d'État semble se mettre en place progressivement, mais sans tenir compte suffisamment des remarques du terrain et des conditions qui y règnent. Les forces du service suffisent-elles pour mener harmonieusement des projets aussi ambitieux ?

D'autre part, nous sommes inquiets pour la santé et les conditions de travail des collaborateurs de l'État, pris dans des réformes qui à la fois les englobent et dont ils sont les agents, emportés dans le courant d'une centralisation aux effets humains et financiers peu clairs, contraints encore et toujours à affronter délais de carence et baisse des effectifs sur le terrain pour atteindre des économies définitivement inscrites dans les gènes de la politique cantonale... Nous les remercions ici de contribuer à faire voguer le bateau, et nous espérons que le Conseil d'État reste attentif à leurs efforts, et que ce ne sera pas à eux de payer les effets de la crise du Covid-19 sur leurs fiches de paie, l'année prochaine...

Enfin, les quelques éléments critiques abordés dans notre intervention ne sauraient effacer la reconnaissance que nous éprouvons vis-à-vis du Conseil d'État de tenter d'aller de l'avant pour le bien de notre canton, de gérer les comptes dans le respect des budgets qui sont alloués, et d'être parvenu, en sus, à tenir remarquablement son rôle dans les circonstances *a priori* inimaginables que nous avons subies en ce début d'année.

En ce qui concerne les décrets et les lois, le groupe suivra les recommandations de la COFI.

M^{me} Mireille Tissot Daguet (VL-PDC) : – Le groupe Vert'Libéral-PDC remercie les différents services de l'État pour la bonne gestion des crédits 2019, qui se reflète dans le résultat des comptes 2019. Cependant, notre groupe se réjouit d'avoir, enfin, une meilleure lisibilité des comptes et une comparaison claire avec les exercices précédents. La mise en place du système MCH2 enlève la possibilité de comparaison avec les exercices qui n'ont pas été faits sous ce système, ce qui est un vrai handicap pour avoir une vision des réformes entreprises par l'État.

Les résultats des comptes sont meilleurs que les prévisions budgétaires qui nous annonçaient un retour à des résultats équilibrés dès 2020 seulement ; en tout cas, c'est ce qui était espéré avant la crise sanitaire que nous vivons actuellement. Les réformes entreprises et la bonne conjoncture de l'année passée ont permis de limiter le déficit à 11 millions de francs, une amélioration de 6 millions de francs par rapport au budget.

La bonne conjoncture économique de l'année 2019 a permis au canton de Neuchâtel de réduire une partie de ses charges, avec un chômage historiquement bas. Avec cette situation, le canton n'arrive tout de même pas à avoir un bilan positif. Ces résultats sont inquiétants et préoccupants, surtout au vu de la crise sanitaire que nous traversons. Pourrons-nous retrouver des comptes à l'équilibre ? Pourrons-nous une fois réduire notre dette ? Malgré deux années consécutives sous une bonne conjoncture, notre dette a augmenté d'environ 400 millions de francs. Ceci est d'autant plus inquiétant que nous pouvons prévoir pour ces prochaines années une conjoncture difficile, avec le ralentissement de l'économie, pas seulement en Suisse, mais dans le monde entier.

Nous ne devons donc pas perdre de vue les réformes à entreprendre pour restructurer le fonctionnement de notre canton, ainsi que son attractivité.

Certes, des investissements importants sont prévus à moyen et à long termes. Nous pensons au projet de Mobilité 2030, qui permettra enfin une liaison performante entre le Littoral et les Montagnes neuchâteloises. La mobilité de notre canton doit enfin s'inscrire dans le XXI^e siècle, mais d'autres investissements doivent être entrepris. Nous ne devons pas croire que cette liaison résoudra tous les problèmes du canton.

Année après année, nous avons toujours des comptes avec des investissements nettement inférieurs à ceux budgétés. Cette année, nous nous retrouvons de nouveau dans la même situation, si nous ne prenons pas en compte le montant extraordinaire de 232 millions de francs – destiné à l'assainissement extraordinaire de la dette du réseau hospitalier neuchâtelois – mis dans les investissements. Il n'en demeure pas moins que des investissements n'ont pas été réalisés. Les montants consacrés effectivement aux investissements nécessaires pour redynamiser notre canton restent insuffisants. Par ailleurs, ce montant de 232 millions de francs d'assainissement de RHNe pèsera sur les comptes futurs, et notre canton n'a pas besoin de traîner davantage de casseroles et de grossir sa dette.

Malgré ces remarques et ces points négatifs, le groupe Vert'Libéral-PDC acceptera les comptes 2019 ainsi que les deux modifications de lois. Nous suivrons la commission des finances concernant le classement des différents postulats et motions. Concernant les postulats 18.122 et 18.210 et la recommandation 19.143, nous refuserons leur classement. Nous ne voyons pas de quelle manière le Conseil d'État a répondu aux attentes du parlement pour ces trois sujets qui n'ont pas de rapport direct avec les comptes 2019. Nous ne trouvons pas que ces sujets ont été traités.

En résumé, les comptes 2019 auraient pu nous donner espoir pour la suite, mais, malheureusement, ils ne resteront qu'un espoir éphémère d'éclaircie financière dans notre canton. Avec la crise sanitaire mondiale, les prochains exercices seront difficiles et ne permettront probablement pas de voir clairement le résultat des réformes entreprises. Nous devons cependant garder le cap et continuer les réformes entreprises pour redynamiser notre canton.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) : – L'UDC a examiné avec attention les rapports des comptes et de gestion de l'État pour l'année 2019. De manière générale, les comptes sont meilleurs que le budget. Il aurait toutefois été de bon ton que le budget corresponde aux montants de ces comptes-ci, afin peut-être que nous parvenions à un équilibre effectif dans les comptes de ce jour, mais passons...

Nous constatons avec regret que la dette augmente de plus de 400 millions de francs, portant cette dernière au total abyssal de presque 2 milliards de francs. Nous déplorons cette situation et souhaitons que la tendance s'inverse dans les années à venir, même si nous ne pouvons être optimiste, notamment en raison de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Si l'augmentation est essentiellement due à RHNe et à prévoyance.ne, l'augmentation hors de ces deux postes s'élève tout de même à plusieurs dizaines de millions de francs, ce qui est considérable en comparaison intercantonale. Notre canton semble vouloir vivre bien au-delà de ses moyens, ce qui est préoccupant.

À défaut d'avoir su faire preuve de rigueur pendant les bonnes années, notre canton doit aujourd'hui supporter un poids plus lourd sur ses épaules. L'UDC reste convaincue et réaffirme qu'une stricte rigueur est de mise quant à la gestion des deniers publics, passant, entre autres, par une réduction substantielle des charges globales et du fonctionnement de notre État.

L'UDC relève également que les montants des investissements effectifs sont bien inférieurs aux montants votés par notre Autorité. Nous nous interrogeons quelque peu sur ce phénomène.

S'agissant de l'examen de détail, l'UDC relève quelques petites choses, telles que le fait que le Conservatoire de musique connaît une baisse constante de son nombre d'élèves ; nous nous interrogeons dès lors sur la pertinence de l'ampleur des débats émotionnels relatifs à la formation musicale dans le canton, qui ont occupé pas mal de temps à notre Conseil lors de cette législature... Nous relevons enfin la fermeture du CEFNA, dont nous ne pouvons que nous réjouir au regard de la gestion pour ainsi dire désastreuse de cette structure. Nous espérons que les économies qui en découlent seront pérennes et que nous en tirerons des leçons constructives.

Ces observations évoquées, notre groupe ne constate pas d'incohérence ou de problème dans la gestion rigoureusement pratique des comptes, aussi il acceptera ces comptes, en remerciant bien entendu chaleureusement le personnel de l'administration qui a œuvré à leur élaboration et à leur rédaction.

S'agissant du classement des motions, l'UDC les acceptera, à une seule exception : la 11.124. Rappelons que cette motion avait été largement acceptée en son temps – y compris d'ailleurs par le parti socialiste, cela nous paraissait bien de le rappeler –, mais que nous n'avons pour ainsi dire jamais eu de rapport y relatif. Nous estimons que l'État ne doit pas se défilier face à son devoir d'y apporter une réponse concrète et effective. S'agissant enfin du classement des motions 15.176 à 15.188, l'UDC l'acceptera, mais s'interroge sur l'objectivité effective de l'État quant à la situation générale. Nous estimons que le classement desdites motions aurait été plus approprié au terme du traitement effectif d'un autre texte, à savoir celui de l'objet 19.124, qui aurait apporté un regard plus large. Nous ne ferons toutefois pas obstacle à ces classements, mais nous observerons dès lors de près le traitement de la motion 19.124. Pour rappel, il s'agit d'une motion sur la prise en compte durable des critères topographiques dans le volet des charges de la péréquation financière intercommunale.

M. Andreas Jurt (LR) : – Le groupe libéral-radical a un sentiment mitigé à l'analyse des résultats de l'exercice 2019. D'une part, il faut saluer respectueusement les efforts concrets du gouvernement au cours de ces dernières années pour redresser les finances cantonales, avec une réduction du déficit de 60 millions de francs depuis 2017. Pour 2019, le déficit est inférieur de quelque 6,5 millions de francs par rapport au budget.

Dans un langage « sportif », on pourrait dire aussi, en regard de la planification financière des tâches, que le gouvernement vient de passer les quarts de finale des *play-offs* après tirs au but, tout en sachant, d'ores et déjà, que l'adversaire à la demi-finale sera coriace.

Par contre, si on voit « le verre à moitié plein », il n'est pas interdit de mentionner le dispositif de « lissage des recettes », pas encore en vigueur pour cet exercice comptable, qui aurait théoriquement permis d'améliorer le résultat final de 19 millions de francs. Mais gardons cette « munition » pour les années à venir, avec « des nuages » qui pointent à l'horizon. « Le maquillage » sera pour plus tard, avec le risque que cet instrument correctif brouille la réalité et la lecture précise des chiffres.

Un des aspects déterminants, qui nous laisse encore et toujours songeur à la lecture des comptes 2019, est le résultat d'exploitation ou opérationnel, négatif de 107,9 millions de francs, contre -92,5 millions de francs en 2018, ou une augmentation de 26,2 millions de francs par rapport au budget. Pour autant que l'on tienne compte des fluctuations des flux financiers, en l'occurrence en augmentation de 47,4 millions de francs par rapport à l'exercice précédent et qui dépendent grandement de la volatilité conjoncturelle, cet indicateur financier constitue un élément d'appréciation de la variation du déficit structurel de l'État que nous évaluons encore et toujours aux environs de 50 millions de francs au minimum.

L'évolution des charges du personnel est réjouissante, car en diminution de 59,5 millions de francs par rapport à 2018 et de 3,3 millions de francs par rapport au budget. Néanmoins, on dénombre 85 EPT supplémentaires suite à l'intégration du CEG. On constate globalement une amélioration de la maîtrise des charges. D'autre part, nous constatons – et nous ne sommes pas les seuls – une augmentation de l'endettement de 406 millions de francs, qui s'explique en particulier par les mesures adoptées à prévoyance pour 123 millions de francs et l'assainissement du bilan du RHNe de 232 millions de francs. Même si nous comprenons le bien-fondé et la nécessité de ces opérations, que nous avons soutenues, leur impact sur notre endettement nous préoccupe. Durant ces dernières années, les autres cantons ont réduit de manière significative leur endettement. Par ailleurs, le postulat 20.108 pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État nous donnera l'occasion de débattre sur ce point qui, en fonction des sensibilités politiques, semble déboucher sur une lecture différenciée de la dette.

Notre groupe s'inquiète tout particulièrement du découvert au bilan de 541 millions de francs qui, en une année, a augmenté de 11 millions de francs. Une manière de ne pas le péjorer est de valoriser l'actif du bilan comme, par exemple, sur la valeur des bâtiments. À ce titre, nous regrettons que le montant consacré en 2019 à l'entretien des bâtiments, dont l'État est propriétaire, soit sensiblement en dessous de l'usuel 1% de la valeur de marché des biens-fonds.

De manière générale, une meilleure concrétisation des investissements planifiés sera nécessaire pour que notre économie puisse définitivement retrouver le chemin de la croissance durable. Un canton qui n'investit pas constamment à la hauteur de sa capacité financière est malheureusement un canton en déclin.

Nous avons la perspective, au vu des objectifs du Conseil d'État, d'arriver à l'équilibre financier en 2020, et d'en faire de même dans les années à venir. Malheureusement, les événements de ce printemps vont singulièrement remettre cela en cause et encore une fois donner raison à notre parti ! Il faut être strict dans la gestion, afin de pouvoir améliorer la situation de l'État durant les bonnes années et ainsi faire face aux années plus difficiles. Il est donc plus que nécessaire de maintenir l'effort.

Dans cet esprit constructif et volontariste, le groupe libéral-radical acceptera les comptes 2019, sans omettre de remercier tous les protagonistes qui « mouillent leur chemise » chaque jour pour faire progresser notre canton. « *Vertrauen ist gut, Kontrolle ist besser.* » Dans cette logique de gestion, nous apprécions particulièrement la rigueur et la précision du Contrôle cantonal des finances (CCFI) qui, encore pour 2019, dans son rapport d'organe de révision, a émis plusieurs réserves, comme sur la gestion des immobilisations et des comptes non justifiés par le passé qui le sont toujours au 31 décembre 2019. Comme on dit, « le diable se cache dans les détails ».

Pour conclure, le groupe libéral-radical approuvera la modification de la LFinEC et celle de la loi cantonale sur les forêts, et il acceptera le classement des motions et des postulats proposé par la commission des finances.

M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé : – Non, 2019 n'a pas été un exercice simple et reposant. Il a connu son lot de surprises, et pour certaines, elles ont même été douloureuses.

Mais, oui, 2019 restera néanmoins comme un exercice clé pour notre canton, avec l'aboutissement de très grands projets ou de grands chantiers menés depuis plusieurs années, de toutes natures, et qui participent à la transformation en profondeur de notre canton. Vous nous permettez d'en rappeler les principaux :

- révision de la législation financière et refonte de la péréquation financière intercommunale ;
- réforme fiscale (accompagnée notamment du contrat formation) ;
- adoption d'un programme d'impulsion et de transformations et adoption de multiples programmes d'investissements ;
- révision de la LCAT et approbation du plan directeur cantonal par la Confédération ;
- votes fédéraux sur les infrastructures de mobilité routière et ferroviaire, et inscription dans les réseaux nationaux des liaisons routières et ferroviaires entre Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ;
- dégrue massive (la plus forte du pays et la plus importante que notre canton ait connue depuis bien des années) du chômage et du recours à l'aide sociale ;
- fusion des services informatiques de la Ville de Neuchâtel et de l'État, et adoption des crédits relatifs au regroupement de l'administration ;
- mise en place et assainissement financier du RHNe ;
- consolidation de la caisse de pensions prévoyance.ne ;
- création de Microcity SA au 1^{er} janvier ;
- adoption du mandat d'objectifs de l'Université, etc.

Et, au plan financier, l'exercice boucle avec un déficit inférieur au budget de plus de 6 millions de francs et une nouvelle – la troisième consécutive – amélioration du compte de résultats d'environ 20 millions de francs, qui permet d'afficher une amélioration de plus de 60 millions de francs en trois ans. Nous sommes en terre protestante et le travail n'est pas terminé, on le rappellera évidemment, mais la voie tracée est la bonne, elle porte ses fruits, et l'état d'esprit qui caractérise notre canton est positif, constructif et entreprenant. Il nous faut l'entretenir en poursuivant l'effort d'assainissement et d'investissement entrepris au cours des dernières années et en continuant d'associer toutes les forces positives et créatrices au repositionnement de Neuchâtel.

La date du 21 juin est certainement la plus symbolique de l'exercice écoulé : elle est celle de la catastrophe naturelle qui a durement frappé le Val-de-Ruz et tout à la fois celle des décisions des Chambres fédérales, libérant les investissements dans les grands projets d'infrastructures de mobilité qui transformeront notre canton.

De ces symboles, nous retiendrons en particulier la capacité de notre canton, de sa population, à s'unir, à faire face, à se projeter dans l'avenir malgré les difficultés rencontrées, et à rebondir. Et, de façon plus imagée, nous retiendrons le fait que l'entrée dans l'été ne nous met pas à l'abri de très gros orages ; 2020 pourrait nous en donner une nouvelle démonstration, mais ne doit pas nous faire renoncer à affronter les difficultés avec optimisme.

Les chiffres de ces comptes 2019 et leur comparaison au budget, vous les avez toutes et tous relevés : baisse très importante des recettes fiscales, recul des charges de personnel et des biens et services, amélioration des dépenses de subventionnement, réduction des charges financières, disparition de nombreux risques identifiés un an auparavant. La plupart des indicateurs attestent d'une gestion rigoureuse dans un contexte qui reste pourtant exigeant.

Deux éléments méritent toutefois un peu plus d'attention, vous les avez relevés pour certains d'entre vous et pour certains de ces objets. En premier lieu, la multiplication des écritures particulières (avec l'assainissement du RHNe, avec la consolidation de prévoyance.ne, mais aussi avec la cession de la H20 à la Confédération), des écritures particulières qui ne facilitent pas la lecture de la situation structurelle de l'État et de son évolution, et donc la comparaison avec les exercices précédents. Sur ce point, nous vous remercions de votre compréhension, qui devrait néanmoins être facilitée par le fait que les opérations en question ont toutes été approuvées par votre Autorité. En second lieu, l'évolution de la dette, qui s'accroît en apparence d'environ 400 millions de francs, mais qui pour 7/8^e environ de cette augmentation progresse en raison de l'intégration dans les comptes de l'État d'endettements préexistants au sein de prévoyance.ne et du RHNe. Pour l'essentiel,

l'accroissement de la dette de l'État est donc davantage un transfert de dettes existantes et ne traduit pas une aggravation de la situation, mais au contraire une consolidation de ces deux entités et une amélioration de la transparence sur la situation réelle de nos finances.

En écho à la satisfaction manifestée dans le rapport de la commission de gestion, et ce, aussi bien s'agissant de ses relations avec les départements, de la qualité de la gestion de l'administration et du gouvernement que de l'assainissement global de la situation financière de l'État et des multiples réformes menées, nous aimerions ici, à notre tour, au nom du gouvernement, remercier le Grand Conseil pour le soutien qu'il a accordé aux multiples réformes et projets qui lui ont été proposés. Encore une fois, la consolidation et la redynamisation de notre canton passent par l'implication de toutes les forces positives, de toutes les énergies, et donc de toutes les autorités.

Nous ne saurions évidemment terminer cette revue des finances et de la gestion de l'exercice écoulé sans faire un détour par l'exercice actuel et la situation exceptionnelle que nous vivons depuis la fin de l'hiver et l'apparition de la Covid-19. Sans revenir sur ce qui a été dit déjà au début du mois de mai, ni sur ce qui sera débattu en septembre prochain ou encore d'ici à la fin de l'année, nous relèverons néanmoins que notre canton, solide, a su faire face jusqu'ici ; que les coûts directs et indirects de cette pandémie n'ont pas encore pu être identifiés avec précision, mais le canton sera en mesure de les assumer en 2020 et 2021, peut-être au prix de décisions politiques dont nous aurons naturellement, le cas échéant, à débattre ; que les efforts fournis, les améliorations enregistrées et la confiance retrouvée au cours des années écoulées ont été des ingrédients essentiels de la gestion de cette crise et doivent motiver la poursuite des efforts de consolidation ; que, hors des effets de la Covid-19, le budget 2021 que le Conseil d'État adoptera la semaine prochaine respecterait les objectifs annoncés et les mécanismes du frein à l'endettement ; que le Conseil d'État s'efforcera d'estimer et d'intégrer les effets de la pandémie sur les exercices 2020 et 2021 durant l'été, pour être en mesure de vous en présenter l'essentiel à la fin de cette saison ; que les inquiétudes principales résident aujourd'hui, d'une part, dans la nécessité d'éviter la reprise d'une vague exponentielle de propagation du virus, dont les effets seraient vraisemblablement désastreux – et ceci à bien des égards – et, d'autre part, dans les impacts économiques et sociaux, très sérieux, et leurs effets au-delà des exercices 2020 et 2021.

Sur ce dernier point, les marques de solidarité manifestées durant la crise sanitaire seront encore une inspiration bienvenue pour permettre à notre canton de traverser la tempête économique et sociale qui arrive. Elles pourront s'exprimer au travers des initiatives privées, déjà observées au cours des mois écoulés, et le Conseil d'État souhaite qu'elles s'expriment aussi dans le comportement économique des Neuchâteloises et des Neuchâtelois : certains seront invités à fournir tous les efforts possibles pour maintenir des emplois, d'autres, lorsqu'ils embauchent, à donner leur chance à celles et ceux que le marché du travail neuchâtelois aura temporairement écartés ; chacune et chacun peut dans son comportement de consommation se souvenir des commerçants qui ont répondu présents pour nous alimenter ou nous dépanner durant la période de crise ; celles et ceux qui attribuent des mandats se verront rappeler les bienfaits de l'économie de proximité pour la consolidation de notre tissu économique et social ; et, au moment d'organiser vos vacances, vous penserez naturellement aux beautés et aux attraits de notre magnifique région...

En bref, employer, embaucher, consommer ou sous-traiter sont aujourd'hui autant d'occasions de manifester encore son appartenance à notre collectivité, son souci des liens qui nous unissent en son sein et notre volonté de participer toutes et tous au rebond neuchâtelois et ne pas confier cette tâche uniquement à l'État ou aux autorités.

En complément, avec des réductions de revenus liées notamment au chômage, une consommation au ralenti, des investissements privés à l'arrêt et des exportations en berne, nous devons naturellement thématiser ici le rôle de l'investissement et de la dépense publique pour éviter d'entrer dans une spirale déflationniste : au-delà des impacts immédiats de la crise, qu'il évaluera cet été, le Conseil d'État partagera également avec vous ses réflexions à ce sujet dans la deuxième partie de l'année.

Dans l'immédiat, c'est en réitérant notre confiance dans la solidité de notre canton et des liens qui unissent notre collectivité que nous vous invitons, une fois encore, à prendre acte des comptes 2019 et de la gestion du Conseil d'État, en approuvant les rapports, décret et décisions qui vous sont soumis.

En réaction à quelques-unes de vos interventions, nous aimerions d'abord, à l'attention du rapporteur de la commission des finances, souligner qu'avec moins de 550 pages, le Conseil d'État a livré des rapports qui représentent moins d'une page par service et par mois, ce qui est encore

modeste en regard de l'activité déployée, vous en conviendrez. Ce qui est aussi bien inférieur à la production de pages motivée souvent par le nombre de motions ou de postulats. Comme quoi, tout est relatif...

À l'attention du rapporteur de la commission de gestion, nous entendons volontiers son optimisme quand il prévoit que tous les objets en suspens seront traités d'ici à la fin de la législature. Nous craignons malheureusement qu'il ne néglige la créativité naturelle du Grand Conseil : il suffit de se référer à l'ordre du jour de la session de demain matin pour se faire une petite idée...

À l'attention de plusieurs d'entre vous qui avez soulevé le niveau insuffisant des investissements, nous reviendrons sur cette question dans le débat de détail, puisqu'une question a été annoncée précisément sur ce point. Mais nous aimerions d'ores et déjà souligner que l'investissement de 200 millions de francs dans le Réseau hospitalier neuchâtelois, s'il ne s'est pas fait à l'intérieur des mécanismes du frein à l'endettement mais hors de ces mécanismes, n'est pas pour autant un investissement gratuit. Il mobilise 200 millions de francs de ressources de l'État, et par conséquent il est bien réel et ne peut pas être simplement, comme cela, écarté de l'analyse des investissements de l'exercice écoulé.

Pour revenir à M. Patrick Herrmann, mais cette fois en tant que porte-parole du groupe PopVertsSol, nous lui disons que si le programme d'impulsion a débuté lentement – on peut le lui concéder –, ce n'est pas parce que l'administration est chargée ou parce que le Conseil d'État aurait tergiversé, mais aussi parce que les six premiers mois de l'année ont été consacrés au traitement de ce dossier au parlement.

Enfin, s'agissant de l'intervention de M. Andreas Jurt au nom du groupe libéral-radical, sans entretenir le fameux débat qui nous oppose sur la lecture que nous devons faire du résultat d'exploitation dans les documents qui vous ont été transmis, nous soulignerons néanmoins que ni l'amortissement de la H20, ni les 32 millions de francs de subventions extraordinaires au Réseau hospitalier neuchâtelois ne figurent parmi les charges extraordinaires, mais dans le résultat du premier niveau du compte d'exploitation, ce qui nous permet de redire ici que ce premier niveau n'est pas le reflet fidèle de la situation structurelle de l'État.

Le président : – **L'entrée en matière n'étant pas combattue, elle est acceptée.** Nous pouvons passer à la discussion par chapitre.

Discussion par chapitre

Autorités judiciaires (AUJU)

Pas d'observation.

Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)

M^{me} Martine Docourt Ducommun (S) : – La question concerne le service de la culture (SCNE). La culture fait donc partie des secteurs qui ont subi des pertes de création de valeur très élevées, parfois totales, et qui mettront beaucoup de temps à se relever malgré les mesures d'assouplissement. La demande restera réduite en raison de l'insécurité provoquée par le risque de contagion. « *Il sera nécessaire de continuer à soutenir financièrement ce secteur durablement touché au-delà du 20 septembre* » : voilà ce qu'indique le Conseil fédéral dans le rapport explicatif « loi Covid-19 » qui vient d'être mis en consultation. Nous souhaitons savoir, au regard de ce qui précède, ce que le Département de la justice, de la sécurité et de la culture a prévu comme aides en complément de ce que la Confédération a décidé. Des crédits spéciaux seront-ils demandés ? Les budgets actuels seront-ils libérés pour financer d'autres activités que la seule diffusion des œuvres, à l'instar de ce que la Ville de Fribourg a annoncé récemment pour la recherche artistique ? A-t-il consulté les milieux culturels pour savoir ce que les actrices et acteurs du domaine ont à proposer ? Et, de la même manière, le canton s'est-il joint aux diverses autorités romandes ayant

entrepris des démarches auprès du SECO pour que les RHT soient accordées indépendamment des subventionnements publics ?

M. Blaise Fivaz (VL-PDC) : – Nous avons posé une question relative à la Police neuchâteloise (PONE) concernant les heures supplémentaires de la police en ce qui concerne le maintien de l'ordre et les services de circulation et aussi le renvoi des personnes. Nous l'avons envoyée par écrit. Nous pensons que la réponse venait à la fin des débats.

Le président : – Oui, la réponse vient à la fin, mais la question est posée lors de la discussion par service. Nous vous donnons la parole.

M. Blaise Fivaz (VL-PDC) : – C'est à raison de 8 heures par jour, cela représente 5'936 heures supplémentaires qui sont effectuées par le personnel. Si l'on tient compte du fait qu'un collaborateur travaille quelque 1'600 heures par an, c'est 3,7 EPT qui manquent à l'effectif du corps de police. Les questions : doit-on s'inquiéter de ces charges supplémentaires de travail ? Comment sont gérées ces heures ? Cela engendre-t-il un surcroît de fatigue qui pourrait conduire à une augmentation du taux d'absentéisme ? Enfin, à terme, si la situation perdure, voire s'amplifie, l'effectif sera-t-il complété en conséquence ?

M^{me} Françoise Gagnaux (S) : – La question s'adresse à M. Alain Ribaux en sa qualité de chef du service des ressources humaines (SRHE). Dans le rapport de la COFI, en pages 17 à 19, il est mentionné pour le service juridique : « *La charge de travail élevée pourrait avoir pour conséquence plusieurs absences de collaborateurs et collaboratrices pour une longue durée, ce qui ne facilite pas la bonne marche et l'organisation du service.* » Dans la rubrique service de la sécurité civile et militaire, on peut lire : « *L'absence de longue durée d'une collaboratrice...* » Au vu de ce qui précède, le conseiller d'État peut-il nous dire quelle politique, de manière générale, est menée pour prévenir les absences de longue durée, organiser et répartir les tâches du collaborateur ou de la collaboratrice absent-e sans trop charger ceux et celles qui restent à leur poste, préparer et accompagner le retour d'un collaborateur ou d'une collaboratrice ayant été absent-e pour une longue durée ? Rappelons que les collaborateurs et collaboratrices sont les forces vives de l'État qui permettent un bon fonctionnement des services publics et l'octroi de prestations de qualité à la population de notre canton. Le Grand Conseil doit veiller au bien-être physique et psychique du personnel de l'État en lui garantissant des conditions de travail de qualité. Merci de votre réponse.

M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture : – Trois questions donc, une à la Police neuchâteloise, une à la culture et une aux ressources humaines.

La première : vous indiquez un certain nombre de chiffres, Monsieur Blaise Fivaz. Ces chiffres indiquent certes une augmentation du volume d'activité dans le domaine de la police entre 2018 et 2019, mais ne sont pas du tout représentatifs d'une augmentation globale des heures supplémentaires. Dans le cadre de ses missions et des priorités, la police gère ces heures supplémentaires sans augmentation notable.

Première sous-question : doit-on s'inquiéter de ces charges supplémentaires de travail ? Eh bien, il n'y a pas lieu de s'en inquiéter. Néanmoins, une augmentation dans ces domaines d'activité se traduit par une réduction dans d'autres, notamment dans le judiciaire. Donc, si on travaille plus dans certaines activités, on travaille moins dans d'autres. Ce ne sont pas des heures supplémentaires en tant que telles qui ne sont jamais reprises. La Police neuchâteloise, en accord avec le Département et le ministère public, mène sans cesse des actions de rééquilibrage en fonction de l'évolution de l'environnement sécuritaire.

Deuxième sous-question : comment sont gérées ces heures ? La gestion des heures est une tâche permanente des planificateurs de la Police neuchâteloise. Il y a des personnes qui sont dédiées à cette fonction, qui n'est pas sans difficultés. Ces collaborateurs veillent à faire reprendre les heures à chaque collaborateur de la police. Le volume des heures des collaborateurs est suivi en permanence ; il est en très légère hausse depuis quelques mois, sans que cela soit inquiétant. Les actions correctrices sont en cours.

Troisième sous-question : cela engendre-t-il un surcroît de fatigue qui pourrait conduire à une augmentation du taux d'absentéisme ? Non, cela n'a pas été observé dans ce contexte. Les variations que vous observez, Monsieur le député, entrent dans le cadre usuel des activités, forcément variables, de la Police neuchâteloise. D'ailleurs, cette année, la simple suppression de la Fête des vendanges permet assez allègrement de reprendre un bon nombre de ces heures.

Quatrième sous-question enfin : à terme, si la situation perdure, voire s'amplifie, l'effectif sera-t-il complété en conséquence ? Actuellement, ce n'est pas à l'ordre du jour compte tenu des réponses que nous venons de vous donner. Néanmoins, l'effectif policier et les affectations spécifiques évoluent bien sûr en fonction de la situation, et ces éléments font l'objet d'une attention toute particulière du Département et du Conseil d'État, notamment lors de l'élaboration des budgets annuels.

Passons de la police à la culture, avec une question qui n'est pas en lien direct avec les comptes, mais à laquelle nous répondons néanmoins volontiers. Il s'agit effectivement de ce qui se passe maintenant en 2020, dans cette période très particulière qui touche ce domaine comme d'autres, mais ce domaine de manière particulièrement dure. La prolongation du délai-cadre de l'Ordonnance Covid-19 culture permet en effet de déposer une demande d'indemnisation jusqu'au 20 septembre, mais pour des événements reportés ou annulés jusqu'au 31 octobre, ce qui laisse une marge supplémentaire. Un premier crédit exceptionnel a été accordé par le Conseil d'État pour 3,5 millions de francs – nous parlons là en chiffres ronds –, y compris l'apport de 2,5 millions de francs de la Loterie Romande. Ce montant permettait de bénéficier, pour les indemnisations, du montant miroir mis à disposition par la Confédération. En raison du peu de demandes d'aide d'urgence pour les entreprises culturelles, la Confédération a décidé de verser les 50 millions de francs prévus initialement pour les aides d'urgence dans l'enveloppe destinée aux indemnisations. Pour information, le canton de Neuchâtel n'avait reçu que deux demandes d'aide d'urgence prévue pour les entreprises culturelles, dont une abandonnée par les requérants. Au vu de cette manne supplémentaire, la Confédération a consulté les cantons pour connaître leurs besoins effectifs, mais aussi leur capacité à mettre à nouveau le même montant que la Confédération. En effet, c'est à nouveau la règle de 1 franc fédéral pour 1 franc cantonal qui conditionne ce soutien de la Confédération.

Faisant un gros effort, et cette fois sans l'aide de la Loterie Romande, le Conseil d'État a donné son accord de principe pour 1,2 million de francs, correspondant aux 2,4% des 50 millions de francs, selon la clé de répartition entre cantons décidée par la Confédération. Si la commission des finances accepte que le canton mette encore ce 1,2 million de francs en plus des 3,5 millions de francs que nous avons évoqués tout à l'heure et en ajoutant la contribution de la Confédération, le service de la culture aura donc 9,3 millions de francs à disposition pour indemniser les actrices et acteurs culturels ainsi que les entreprises culturelles, pour autant que les demandes répondent aux critères d'attribution de la Confédération.

En ce qui concerne l'après-ordonnance, la Confédération est en train de préparer une loi d'urgence pour prendre le relais. Du côté des cantons, un programme de soutien à la reprise et à la relance est en réflexion. Trois pistes sont possibles : l'attribution des soutiens ponctuels lors des commissions à venir, le lancement de différents appels à projets – vous avez vu la conférence de presse de la semaine dernière sur la culture inclusive –, le versement des subventions structurelles 2021 indépendamment de la reprise complète ou non des activités ; enfin, des outils spécifiques de relance, qui méritent une mûre réflexion et qui impliqueraient des moyens financiers supplémentaires non prévus au budget.

À ce stade et afin de ne pas fragiliser encore plus le milieu artistique et culturel, il ne nous paraît pas très sain de compromettre l'existant pour des dispositifs liés à Covid-19. Cela s'étend aussi à la diffusion, véritable gage de durabilité de la création artistique. Depuis mars, le service de la culture s'est donné comme priorité le lourd traitement des 155 dossiers d'indemnisation reçus à ce jour, en y consacrant aujourd'hui plus des deux tiers de son temps – soit les deux tiers de l'activité du service –, entre le traitement des dossiers, les nécessaires échanges avec les requérants, les discussions avec les cantons et les demandes de la Confédération. Dès que les demandes seront en bonne voie d'être traitées, le service de la culture s'attellera à la consultation des milieux culturels via ses faitières. Dans l'intervalle, plusieurs rencontres sont d'ores et déjà agendées avec de nombreux actrices et acteurs culturels. Depuis le début de la crise Covid-19, le service de la culture collabore très étroitement avec ses homologues romands et le groupe de liaison entre les cantons et la Confédération sur différents dossiers, notamment les RHT ; c'était un autre objet de votre demande. Nous avons fait remonter les différents cas auprès du groupe de liaison. Enfin, on notera que les

villes, malgré leur rôle prépondérant dans notre canton dans le domaine de la culture, n'ont pas été sollicitées pour faire face aux pertes d'exploitation évoquées auparavant. Elles auront ainsi sans doute aussi à cœur, à l'instar de Genève, Fribourg et Lausanne, à tout le moins, de contribuer au soutien culturel post-Covid-19.

Enfin, une question plus générale sur les ressources humaines, qui s'attache spécifiquement à deux services : celui de la sécurité civile et militaire pour une personne et celui du service juridique pour deux personnes.

Madame la députée Françoise Gagnaux, la santé des collaborateurs et collaboratrices est évidemment un élément important de notre politique de gestion des ressources humaines, soyez-en sûre. Malgré toutes les mesures préventives mises en place – dialogue et conseil, souplesse horaire, suivi des cas –, certaines absences de longue durée causées par des facteurs privés ou professionnels, ou les deux, sont statistiquement inévitables. Les processus d'annonce à l'office de l'assurance-invalidité et d'accompagnement sont alors systématiquement lancés en collaboration avec le SRHE. Dans ces situations, des suppléances sont organisées en fonction des activités et de la durée des absences. Des ressources internes, avec des augmentations temporaires volontaires de taux, ou externes – engagement temporaire de personnes en recherche d'emploi – peuvent être sollicitées, mais toujours dans un esprit de respect. Il serait en effet totalement contre-productif de causer une contagion risquant de générer d'autres absences. À l'occasion du retour de titulaires absents durant une longue période, des égards sont pris afin de permettre une reprise progressive et non brutale, le cas échéant en collaboration avec les médecins traitants. Dans les deux services mentionnés dans la question, ce sont donc trois cas d'absence différents les uns des autres, tout à fait particuliers, qui se sont présentés, expliqués chacun par des motifs différents.

Autorités législatives (AULE)

Pas d'observation.

Autorités exécutives (AUEX)

Pas d'observation.

Autorités de la protection des données et de la transparence (PPDT)

Pas d'observation.

Contrôle cantonal des finances (CCFI)

Pas d'observation.

Département des finances et de la santé (DFS)

M. Andreas Jurt (LR) : – La question concerne le service de la santé publique (SCSP). Au nom du groupe libéral-radical, une question qui va faire monter un peu le taux d'adrénaline de M. Laurent Kurth. En 2015, la commission des finances déposait le postulat 15.114 demandant au Conseil d'État de fournir dans les plus brefs délais un rapport dans lequel nous trouverions la définition cantonale des prestations d'intérêt général (PIG), ainsi que le détail de l'attribution de la subvention destinée aux PIG et celle destinée à d'autres prestations de l'hôpital. Le rapport du Conseil d'État 17.030, traité en décembre 2017, a mis en lumière que la destination d'une partie significative des

PIG n'était pas identifiée. Le plénum a refusé le classement du postulat en demandant que l'ensemble des justifications des PIG soit établi. Jusqu'à ce jour, aucune réponse du Conseil d'État n'a apporté le moindre éclaircissement. Les propos du chef de département sur le sujet, tels que mentionnés dans le rapport 20.020 de la commission des finances, éludent la question factuelle par des propos de politique hospitalière relevant du niveau fédéral. Nous constatons cependant avec satisfaction que le montant global des PIG est régulièrement en diminution, comme s'y était engagé l'exécutif cantonal. Il n'en demeure pas moins que deux questions subsistent. Premièrement, quel est le montant des PIG versées en 2019 et non encore identifiées ? On a une certaine réponse en page 95 du tome 2. Et la deuxième question : quand est-ce que le Conseil d'État apportera une réponse factuelle permettant de répondre de manière complète au postulat 15.114 ?

M. Daniel Sigg (PVS) : – Nous avons deux questions qui concernent le service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Quand on regarde le tableau à la page 109, « Compte des investissements : dépenses et recettes par projet », nous nous posons la question suivante : pourquoi autant de projets sont-ils en retard ou pas commencés ? Est-ce lié à la fusion SIEN-CEG ? La nouvelle salle informatique est également en retard. Pourtant, cela permettrait une meilleure rationalisation de l'exploitation, donc un grand potentiel d'économies.

Une deuxième question, un peu plus technique : on parle d'un parc informatique composé de 15'000 postes de travail, 1'500 serveurs et 600 applications. Notre question : ce chiffre de 1'500 serveurs nous paraît très élevé vu le nombre d'applications déployées, qu'en est-il de la virtualisation qui permet de réduire drastiquement le nombre de serveurs physiques, qui sont en général très gourmands en énergie ? Combien de serveurs virtuels sont-ils déjà fonctionnels ?

M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé : – Comme nous nous adressons de nouveau à M. Andreas Jurt, nous profitons de corriger un tout petit peu nos propos de tout à l'heure. C'est bien au troisième niveau du compte d'exploitation que les charges extraordinaires que nous avons citées ne sont pas mentionnées, elles sont intégrées au premier, ce qui amène à la conclusion que nous avons faite. Nous profitons de l'occasion aussi de son intervention pour insister encore une fois par rapport à la remarque que nous faisons suite à l'intervention de M. Jean-Jacques Aubert. C'est clair que si, en plus, les postulats sont déposés et que lorsque l'on répond, vous refusez de les classer, on peut être encore plus pessimistes sur notre chance d'épuiser la liste un jour...

Cela étant, pour répondre quand même et ne pas éluder la question, Monsieur Andreas Jurt, en 2019, l'Hôpital neuchâtelois, qui est devenu le Réseau hospitalier neuchâtelois, a reçu 59 millions de francs, en chiffres ronds, au titre des prestations d'intérêt général et autres contributions. Ce montant incluait 42,3 millions de francs de prestations et contributions identifiées et valorisées, et 16 millions de francs pour des prestations identifiées mais pas chiffrées individuellement, c'est-à-dire versées dans la logique de l'enveloppe globale qui prévaut depuis quelques années. C'est cette enveloppe globale qui connaît une baisse régulière.

Par comparaison avec le rapport que l'on vous a remis en 2017, en deux ans, le chiffre global des prestations d'intérêt général s'est réduit de 6 millions de francs ; le chiffre des prestations d'intérêt général non valorisées individuellement s'est également réduit de 6 millions de francs. Le Conseil d'État entend apporter une nouvelle réponse complète au Grand Conseil en automne de cette année, et l'exercice 2020 montre que plus de 95% des prestations d'intérêt général et contributions au Réseau hospitalier neuchâtelois – le service nous dit même 99%, mais nous avons pris une petite marge de sécurité, puisque les discussions ne sont pas encore complètement terminées – auront été identifiées et valorisées, nous espérons, cette fois-ci, à votre satisfaction.

L'occasion que vous nous donnez, nous la saisissons néanmoins pour souligner qu'au budget 2021, les prestations d'intérêt général seront de plus de 30 millions de francs inférieures à ce qu'elles étaient en 2012.

Quant aux questions concernant le SIEN du député Daniel Sigg, nous commençons dans l'ordre inverse du sens où elles ont été posées, en commençant par les aspects techniques sur le nombre de serveurs comparé au nombre de postes de travail. Par définition – vous nous pardonneriez de faire la lecture des éléments les plus techniques, qui ne sont pas sous notre complète maîtrise, nous imaginons que vous le comprendrez –, une application n'est pas égale à un serveur. Une application métier est constituée de plusieurs composants selon l'usage, le niveau de service attendu en termes de disponibilité : évidemment, selon que l'on attend cinq jours et huit heures par jour ou sept jours

24h/24, on n'a pas non plus les mêmes matériels qui sont mis à disposition. Jusque-là, nous comprenons très bien ce que nous vous disons. Et dépendant aussi de la charge utilisateurs selon que l'on en a 10 ou 10'000 pour la même application, cela implique aussi des charges différentes du point de vue de l'infrastructure mise à disposition.

Globalement, les éléments suivants constituent une architecture de déploiement standard : on parle des serveurs applicatifs, des serveurs de base de données, des serveurs d'accès, des serveurs d'indexation pour les recherches, des serveurs applicatifs fonctionnels associés, et c'est là que nous ne pouvons pas forcément entrer dans beaucoup plus de détails. Mais, néanmoins, pour permettre l'émergence d'applications métiers, il est nécessaire de disposer en complément d'une infrastructure qui permet une intégration fonctionnelle sécurisée : on parle de la gestion des utilisateurs, de la gestion des domaines, de la messagerie, de la sécurité. Tenant compte de la complexité de l'environnement de tout le secteur public et parapublic, les chiffres sont plutôt rassurants selon l'appréciation du service informatique.

Pour répondre plus précisément à votre question sur la virtualisation, la stratégie développée par le SIEN va dans le sens de la virtualisation, avec une redondance assurée sur deux sites. À ce jour, les applications métiers sont hébergées à 80% sur des serveurs virtuels, contre 20% sur des serveurs physiques. Avec la montée en puissance du nouveau *data center* de Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds, les derniers serveurs physiques seront analysés, consolidés, éventuellement virtualisés si l'environnement applicatif le permet. Néanmoins, et nous imaginons que nous ne vous apprenons rien, un socle de serveurs physiques reste nécessaire pour exécuter les serveurs virtuels.

S'agissant des retards ou prétendus retards dans les investissements informatiques, nous rappellerons que le plan directeur informatique présenté dans le rapport 15.054 que vous avez accepté en février 2016 a l'appui de trois crédits-cadres : avec un premier crédit relatif à la sécurisation de l'outil informatique, un deuxième sur le développement des systèmes d'information et le troisième sur le renouvellement des infrastructures. Avant la présentation d'un nouveau schéma directeur – puisque nous arrivons au terme de la période visée par l'actuel schéma directeur –, le Conseil d'État présentera au Grand Conseil un état des lieux sur l'informatique neuchâteloise dans le courant de cet automne, une situation sur le schéma directeur, les investissements liés, sur le service informatique fusionné après douze mois de fonctionnement – fusion qui n'était pas au programme de ce schéma directeur, qui a été ajoutée à la suite du débat du Grand Conseil –, et puis nous imaginons que l'analyse de ce rapport en commission et dans le débat parlementaire sera l'occasion de thématiser de manière plus précise l'ensemble des questions.

Néanmoins, pour répondre plus concrètement aux questions posées, les retards sur la salle machine sont dus principalement aux éléments suivants : les exigences de la Ville de Neuchâtel s'agissant de l'élaboration d'un plan de mobilité avec le regroupement de presque l'ensemble des collaborateurs sur le site des Cadolles ont donné lieu à une analyse des pratiques de mobilité et des solutions de réduction des places de stationnement. Retard engendré : environ six mois.

Dans le même ordre d'idées, un concours sur invitation a été ensuite organisé, relatif aux aménagements extérieurs. Là aussi, on répondait à une demande de la commission de l'urbanisme de la Ville de Neuchâtel avec un temps d'environ sept mois. Une étude qui, évidemment, tenait compte aussi des résultats de l'étude mobilité que nous venons de citer.

Ensuite, le projet a été mis en attente environ neuf mois, en lien avec le projet de fusion des services informatiques. Nous ne parlons pas ici uniquement des ressources pour mener le projet, mais aussi de la nécessité de recalibrer le projet, vu les besoins à intégrer liés à la fusion des deux services. Des aspects fonciers sont toujours en discussion avec la Ville de Neuchâtel – on est sur le point d'aboutir cette fois –, qui ont aussi participé au fait que l'on diffère le projet.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le projet de salle machine ou de *data center* – la présidente du Conseil d'État nous excusera d'utiliser des anglicismes –, le projet des Montagnes neuchâteloises a été priorisé vu l'opportunité qui s'est présentée d'acquérir les surfaces nécessaires à la rue Jardinière que nous avons évoquée tout à l'heure. Et puis, dans ce projet, des difficultés rencontrées ensuite avec plusieurs mandataires – qui d'ailleurs ont conduit à ce que l'on mette fin à deux mandats en 2019 – ont évidemment provoqué aussi de nouveaux retards. Fort de l'expérience acquise sur le projet des Montagnes neuchâteloises, le projet du Littoral a ensuite été adapté pour tenir compte de cette expérience. Il est en cours de finalisation et il fera partie des éléments énoncés dans le rapport que nous avons annoncé pour l'automne 2020.

Pour ce qui est du développement des systèmes d'information, nous passons assez rapidement, pour dire simplement que le fameux projet SIGE, cher à M. Patrick Herrmann, a été reporté d'une année, entraînant toute une série de reports aussi dans le développement d'autres outils de gestion, et qu'une fois en production en 2018, il a nécessité encore pendant une année une attention toute particulière, avec la mobilisation de ressources des équipes. Nous rappelons que l'on est là sur le système de gestion intégrée de l'État, avec un haut niveau de complexité.

Une autre problématique est liée aux fournisseurs qui peinent à trouver les disponibilités nécessaires sur certains projets, qui parfois sous-estiment aussi la charge de travail, ce qui conduit à d'autres retards. Par exemple, toute l'application centrale de la chaîne judiciaire et pénitentiaire prévue en 2019 a simplement été reportée par le fournisseur lui-même. La disponibilité en ressources internes à l'administration, aussi bien au niveau des services métiers que du SIEN, est aussi un facteur qui parfois provoque quelques retards dans la planification des projets et qui nécessite une meilleure coordination entre ces deux acteurs. L'importance de l'informatique nécessite là aussi que l'on renforce les processus de coordination entre les services métiers et le service informatique. Une culture de planification est encore à améliorer des deux côtés, aussi bien au niveau du SIEN que des services métiers.

Nous rappelons aussi que le SIEN répond à de nombreuses sollicitations en dehors du schéma directeur pour répondre à l'évolution des besoins non planifiée des services. Cela conduit évidemment à des réallocations de ressources et donc à des retards dans ce qui était annoncé au programme. Cela fait partie du travail naturel et régulier de priorisation qui revient au Conseil d'État.

Voilà ce que nous pouvons dire sur ces projets informatiques. Encore une fois, nous aurons l'occasion d'en débattre plus longuement cet automne.

Département de l'éducation et de la famille (DEF)

M^{me} Françoise Gagnaux (S) : – Cette question concerne le service de l'enseignement obligatoire (SEEO). Toujours dans le rapport de la COFI, en page 27, il est mentionné qu'une des mesures prévues dans le plan financier de législature 2018-2019, qui est l'augmentation d'un élève par classe au cycle 1 et au cycle 2, a été réalisée. C'est avec surprise que nous avons lu cela, sachant qu'il y avait eu de vives oppositions par rapport à cela. Toujours dans ce rapport de la COFI, il est précisé que l'application de cette mesure sera modulée à partir de l'arrêté sur l'effectif moyen par classe et par cycle.

Madame la conseillère d'État en charge du DEF peut-elle nous informer de manière plus détaillée concernant la mise en œuvre de cette mesure aux cycles 1 et 2 ?

M. Philippe Haeblerli (LR) : – Nous avons une question concernant la politique familiale (OPFE). Le recrutement des familles d'accueil prévu au printemps 2020 a été différé. La question est : est-ce qu'il a repris ? De manière générale, combien y a-t-il de familles d'accueil à ce jour ?

Concernant le Conservatoire de musique neuchâtelois (CMNE), la question est la suivante : est-ce que la diminution du nombre d'élèves au Conservatoire de musique est une conséquence de la nouvelle tarification mise en place il y a quelques années ?

Enfin, une question concernant le service de la formation postobligatoire et de l'orientation (SFPO). Au sujet des lycées, l'année 2019 est marquée par une diminution des élèves provenant d'autres cantons. Le Conseil d'État peut-il nous en donner la raison ? Est-ce une tendance qui se vérifiera ces prochaines années ?

M^{me} Monika Maire-Hefti, conseillère d'État, cheffe du Département de l'éducation et de la famille : – D'abord, la question de M^{me} Françoise Gagnaux concernant le nombre d'élèves par classe et notamment l'augmentation d'un élève dans les cycles 1 et 2. C'était une mesure d'économie que nous avons proposée dans un des premiers paquets d'économies en 2017. Nous avons eu une réflexion ensemble, avec les directions d'école et les syndicats. Effectivement, c'était une mesure qui a suscité de vives réactions et on a décidé ensemble de trois mesures. C'est pour cela que l'on peut dire qu'elle est « réalisée », parce qu'elle apportera les économies escomptées.

D'abord, un effort tout particulier a été fait dans les cercles scolaires. Chaque cercle scolaire a optimisé au maximum les classes, ce qui nous a permis de réduire un bon nombre de classes à ouvrir. La deuxième mesure qui a été prise est de ne plus accorder de dérogations après le mois d'avril. Il y avait des dérogations qui arrivaient en général fin juin au département, et c'est le département qui est compétent pour donner une dérogation pour une ouverture de classe. Évidemment, le 29 juin, c'est difficile de dire « vous n'ouvrez pas la classe supplémentaire ». Donc, on a réduit le temps, ce qui nous permet aussi une discussion beaucoup plus sereine et, parfois aussi, des adaptations encore possibles dans les derniers trois mois avant la fin de l'année scolaire. Dernièrement, le 9 juin, nous avons présenté la nouvelle organisation des classes et notamment l'arrêté qui doit être pris. Une discussion doit donc être ouverte maintenant, une consultation avec les cercles scolaires, et ce nouvel arrêté fixe un minima à 15 élèves. Jusqu'à maintenant, on n'avait pas de minima dans l'arrêté sur l'organisation des classes. Le minima est de 15 et le maximum est de 23 élèves par classe, ce qui nous permet aussi une nouvelle approche : on ne parle plus des cycles, mais on parle du nombre d'élèves total dans un cercle scolaire. Cela nous permet une marge beaucoup plus grande et aussi d'optimiser encore mieux, sans augmenter artificiellement le nombre d'élèves par classe. Cela peut se faire surtout en concertation et avec une discussion avec les autorités scolaires des différents cercles scolaires.

Il y avait une question sur le Conservatoire de la part de M. Philippe Haeberli, concernant la baisse de la fréquentation. Il y a trois raisons à cette baisse : la première est la baisse de la démographie – donc, nous vous encourageons à faire des enfants, on a besoin d'enfants dans ce canton ! La deuxième raison est qu'il y a une concurrence beaucoup plus grande que par le passé : il y a à peu près une quinzaine d'écoles de musique privées. Il y a donc un choix beaucoup plus grand qui influence certainement aussi la fréquentation du Conservatoire. Le troisième effet est effectivement lié à la nouvelle politique de facturation. Depuis la nouvelle politique de facturation, on a pris la décision que les élèves hors canton paient le prix coûtant, en estimant que les contribuables neuchâtelois et neuchâteloises paient aussi une participation au Conservatoire via leurs impôts, ce qui n'est évidemment pas le cas pour les personnes qui habitent hors canton. Ces parents qui envoient leurs enfants au Conservatoire de musique neuchâtelois paient le prix coûtant, et c'est vrai que nous avons perdu avec cela à peu près une centaine d'enfants. Donc, c'est aussi une des raisons, mais nous pensons qu'elle est juste. On doit aussi tenir compte de la contribution des habitants du canton de Neuchâtel au Conservatoire de musique.

La baisse des élèves dans les lycées : après bien des recherches, il n'y a pas une raison autre que la baisse démographique dans nos trois cantons. Neuchâtel, Jura et Berne constatent une baisse de la démographie et notamment une baisse des naissances, ce qui veut dire qu'il y a effectivement moins d'élèves qui viennent des autres cantons. On n'a pas changé de politique, notre approche est la même, on a toujours une convention avec ces deux cantons. On ne s'est pas fâché avec nos voisins, donc c'est la seule explication que l'on a à ce jour. Entre 2017 et 2019, on a perdu 18 élèves. Ce n'est pas non plus significatif, mais c'est vrai que c'est une baisse que l'on doit constater, notamment au Lycée Blaise-Cendrars, car c'est là que l'on a le plus grand nombre d'élèves hors canton, qui viennent du canton du Jura.

Ensuite, vous posez une question concernant les familles d'accueil. Juste pour votre gouverne, c'est bien au service protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) que sont les familles d'accueil et pas à l'office de la politique familiale et de l'égalité. Mais c'est peut-être aussi un choix que nous pourrions faire, Monsieur le député...

Dans le processus de recrutement des familles d'accueil qui a été initié en 2016 déjà, on a vraiment repris toute la question à partir de la mise sur pied de la réforme dans les institutions spécialisées. Il est en continu depuis 2018 ; donc, depuis presque trois ans maintenant, on a été très actifs sur ce dossier. Durant la période de confinement, l'énergie des conseillères éducatives du secteur familles d'accueil de l'office des structures d'accueil extrafamilial et des institutions d'éducation spécialisée (OSAE) a bien sûr été plutôt concentrée sur le dossier et la gestion Covid-19, ce qui a aussi un peu ralenti le processus. Les démarches d'enquête sociale et les entretiens, les supervisions individuelles et collectives et les formations ont repris dès que la situation sanitaire les a rendus possibles, donc à partir de début juin.

Votre question nous donne par contre aussi l'occasion de préciser quelques points sur le processus de recrutement et de l'encadrement des familles d'accueil. Pour les conseillères éducatives de l'OSAE, l'enquête et l'évaluation représentent un investissement conséquent. Les démarches auprès de chaque famille candidate comptent une douzaine d'heures d'entretien selon un protocole précis. Elles explorent le parcours de vie, les motivations, les contextes familiaux et les aspects

matériels. De plus, suite à une formation suivie par ces trois professionnelles – elles sont trois à faire ces entretiens –, elles ont suivi une formation en « attachement ». Un travail est fait sur la forme d'attachement des candidats et leur capacité à créer un lien avec les enfants qui leur seront confiés. Cette démarche sur plusieurs mois permet de construire une relation et d'étayer de manière solide la demande d'autorisation validée par la direction du SPAJ.

De son côté, l'intervenante en protection de l'enfance de l'OPE travaille avec l'entourage de l'enfant à placer pour déterminer quel environnement paraît le plus adéquat, en contact étroit avec les institutions d'éducation spécialisée quand cet enfant y est placé. Cette démarche n'oppose pas les différentes manières d'accompagner l'enfant, donc elles ne sont pas en concurrence, mais vise à déterminer celle qui paraît la meilleure pour les années à venir, dans l'intérêt supérieur de l'enfant, comme l'exige la Convention des droits de l'enfant, en y associant le plus possible la famille biologique quand cela est possible.

L'association Adoptons-nous – Accueil familial joue un rôle essentiel dans l'encadrement des familles d'accueil. Ses prestations sont financées par le SPAJ, sur la base d'un contrat de prestations. Ce partenariat, notamment ce contrat de prestations, se base sur trois piliers. Le premier pilier propose des ateliers de préparation à l'accueil familial. Cette formation de préparation à l'accueil est constituée de sept modules sur une période de neuf mois. Elle est centrée sur les besoins particuliers de l'enfant ou de l'adolescent qui a vécu des ruptures de lien et des traumatismes précoces. Les ateliers comprennent des apports théoriques et pratiques qui permettent à chacune et à chacun d'approfondir et d'enrichir ses questionnements et réflexions en les partageant avec les autres participants. Les thématiques abordées par les intervenants permettent de mieux comprendre les enjeux de l'accueil, à savoir les liens d'attachement, les traumatismes précoces, les loyautés, la place de la famille biologique, la régulation des émotions. Une version encore améliorée, sur la base des expériences en cours, débutera en janvier 2021. Le deuxième pilier propose des supervisions destinées aux familles d'accueil, en s'appuyant sur des situations concrètes de la vie quotidienne. La supervision permet à la famille d'accueil de s'interroger sur ses propres fonctionnements, ses attitudes, ses paroles, ses perceptions des émotions et ses actions. Prendre ainsi du recul face à certaines situations de vie contribue à changer de regard et favorise l'évolution. Cela permet également d'identifier ses propres ressources, mais aussi ses propres limites. Ces supervisions sont dirigées par des professionnels sensibilisés aux enjeux du placement familial et de la protection de l'enfant. Le troisième pilier propose des activités de soutien pour les familles d'accueil, des soirées d'échanges et de témoignages, des rencontres, des soupers, des pique-niques, permettant de créer des liens entre elles, de partager leurs expériences et d'échanger avec d'autres familles qui partagent les mêmes préoccupations. Toutes ces prestations sont des prestations nouvelles que l'on a mises en place depuis 2018.

Quant au nombre de places en familles d'accueil – nous avons gardé le meilleur pour la fin en nous disant que, sinon, vous ne nous écoutez plus –, c'est la situation au 31 mai de cette année. Il y a donc 35 familles d'accueil, qui accueillent 44 enfants. Donc, vous pouvez être une famille d'accueil pour plusieurs enfants quand vous accueillez notamment une fratrie. De ces 35 familles, il y en a trois qui accueillent des requérants d'asile mineurs non accompagnés.

L'objectif reste de disposer, à la fin de la réforme, soit en 2022, d'un réseau d'environ 60 familles d'accueil qui permettent un accueil pour plusieurs enfants, donc un peu plus d'une soixantaine.

Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)

Pas d'observation.

Département de l'économie et des affaires sociales (DEAS)

Pas d'observation.

Compte des investissements

M^{me} Jennifer Hirter (VL-PDC) : – Nous avons une série de questions qui viennent de notre collègue, M. Maxime Auchlin, suivie d'une question qui n'est pas prévue.

On remarque encore une fois que les investissements inscrits au budget n'ont pas été complètement utilisés, comme cela a été mentionné. L'explication donnée est que certains projets ont été annulés ou avancés dans l'exercice précédent, ou encore reportés. Pourrait-on mettre en place un compte d'investissement roulant qui permettrait d'anticiper certains investissements afin de réellement utiliser ces moyens budgétés ? Si d'office, il y a chaque année des dizaines de points de pourcentage reportés, cet argent non dépensé embellit artificiellement les comptes sans avoir d'effets productifs réels.

On parle aussi d'un projet annulé au SIEN : quel est-il et quel est son montant ? On parle notamment d'un projet d'assainissement de toiture du bâtiment de Breguet 2 et de la pose de panneaux photovoltaïques. Quelle est la raison qui a poussé à ne rien dépenser ?

Quelle est la raison du fait que les prêts pour exploitations paysannes (service de l'agriculture, SAGR) se retrouvent dans les comptes des investissements ?

Finalement, la question à 12 millions de francs... Étant donné que dans la participation à des sociétés électriques, les dépenses nettes prévues n'ont pas été faites, est-ce que l'on peut nous expliquer un peu plus en quoi consistait ce projet ?

M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé : – Nous répondons à l'essentiel des questions ; M. Laurent Favre répondra à la dernière concernant la participation aux sociétés électriques.

Nous commençons par revenir sur cette question d'insuffisance des investissements, ou d'insuffisance présumée des investissements, pour redire ici que l'investissement au sein du Réseau hospitalier neuchâtelois pour 200 millions de francs n'a pas été un investissement gratuit pour l'État, qu'il a mobilisé des moyens conséquents qu'il ne faut pas négliger avant de faire l'analyse de ce qui a été investi. Certes, on les a investis hors frein, mais ce sont quand même 200 millions de francs qui ont été engagés par l'État au cours de l'année. D'autre part, pour certains des projets – cela a été rappelé, donc nous ne développons pas –, ils ont été simplement anticipés sur l'exercice précédent, donc les dépenses ont effectivement eu lieu. Nous pensons en particulier à l'investissement de reprise des actifs de l'ancien CEG, donc du service informatique de la Ville de Neuchâtel.

Mais nous aimerions relever aussi, à propos des investissements, qu'investir, cela implique aussi des ressources en personnel. Il faut préparer les investissements, les évaluer, les suivre ensuite. De ce point de vue, on assiste vraisemblablement en 2019 au dernier exercice où on avait un goulet d'étranglement. Le programme d'impulsion évoqué tout à l'heure a apporté pas mal d'améliorations concrètes sur ce point, puisque sur toute une série de projets on a sollicité des ressources qui permettent justement d'entamer cette phase de préparation. C'est dans ce sens-là aussi que l'on parlait de programme d'impulsion. Plusieurs programmes d'investissement sollicitent aujourd'hui aussi les moyens qui permettent de suivre et de préparer, et de ne pas, donc, créer l'engorgement au sein du service. Donc, oui, l'exercice 2019 a encore connu ce type de ralentissement, mais *a priori*, on devrait améliorer les choses avec les politiques d'investissement, d'une part, et d'impulsion, d'autre part.

S'agissant des remèdes préconisés par l'auteur de la question ou par le groupe Vert'Libéral de façon générale, c'est une excellente proposition et une excellente question, à laquelle le Grand Conseil a déjà répondu en adoptant en 2019 – donc, c'est tout frais – l'article 30 de la LFinEC et ses différentes modifications. Cet article prévoit aujourd'hui, non seulement un niveau minimum d'investissement – comme limite du frein à l'endettement, on a un frein sur le compte de fonctionnement mais une limite minimale pour l'investissement ; un écart statistique de 0,5% sur l'enveloppe d'investissement présentée au moment du budget, sachant qu'une part ne sera pas réalisée ; un report possible, de cinq ans, de ce qui a été présenté au budget et qui n'a pas été réalisé pour un montant inférieur à cette limite légale qui a été posée. Donc, aujourd'hui, les budgets doivent présenter 4,5 à 5,5% d'investissements par rapport à l'ensemble des revenus déterminants. Si ces montants ne sont pas atteints au moment des comptes, la partie non dépensée peut être reportée sur les cinq exercices

suivants. C'est exactement la proposition que vous formuliez dans votre question. Nous rappelons que la législation permet aussi de voir tous les investissements qui génèrent des flux nets de trésorerie positifs sur dix ans considérés comme hors des limites du frein. Vous avez encore ajouté en 2019 la notion d'investissement d'intérêt cantonal majeur, qui peut aussi se faire en dehors des freins. Tout cela montre une volonté claire, aux yeux du Conseil d'État, de consacrer des moyens essentiels à l'investissement dans le canton et à prévoir une organisation qui assure que, en tout cas dans la durée, des volumes d'investissement conséquents sont consentis.

S'agissant des projets abandonnés : pour le service informatique, nous avons répondu tout à l'heure sur certains retards et autres éléments. Il y a un projet qui justifiait cette remarque de projet abandonné... En fait, il n'a pas été abandonné, il a été repris par un autre service. C'est le projet du dossier électronique du patient. Il figurait dans les demandes de crédit du SIEN et a été repris dans une demande de crédit globale du service de la santé publique. Cela fait que le montant de 300'000 francs inscrit au niveau du SIEN n'est pas utilisé au SIEN, puisqu'il est maintenant intégré au crédit voté au service de la santé publique.

Pour ce qui est des reports au service des bâtiments, en particulier de la toiture de Breguet 2, on rappellera qu'aujourd'hui – cela a été dit tout à l'heure –, on investit à peu près au compte de fonctionnement la moitié moins de ce qui serait idéal, c'est-à-dire 0,5% de la valeur des bâtiments, plutôt que le 1% recommandé par l'ensemble des experts pour entretenir la valeur des bâtiments. On a donc besoin de solliciter des crédits d'investissement complémentaires pour rattraper le retard accumulé avec le temps. Dans le cas de Breguet 2, l'assainissement de la toiture est devenu indispensable. Il faudra aussi l'isoler et on prévoit d'aménager des locaux supplémentaires pour l'université sous cette toiture. Nous n'avons pas besoin de vous convaincre, nous imaginons, qu'aujourd'hui, chaque assainissement de toiture doit s'accompagner d'une réflexion quant à l'intégration d'une installation photovoltaïque. En l'occurrence, un rapport est en préparation pour répondre au postulat 19.157, qui nous demande de le faire de façon systématique.

Il se trouve que, juste à côté, on a une étude similaire qui est en cours pour l'assainissement et le réaménagement du bâtiment des Beaux-Arts 30, afin d'accueillir, au plus tard à la rentrée 2024, les activités du Lycée Jean-Piaget qui sont encore dans le bâtiment du Collège latin. On est en préparation aujourd'hui d'un rapport à l'attention du Grand Conseil d'ici à la fin de la législature. Ce rapport comprendra la proposition d'équiper la toiture de panneaux photovoltaïques qui tiennent compte de l'architecture de qualité de ce bâtiment voisin. On a donc suspendu l'intervention sur Breguet 2 aux résultats des études menées sur le bâtiment des Beaux-Arts 30, à la validation que nous espérons de votre part des crédits demandés pour Beaux-Arts 30, en s'appuyant ensuite sur ces éléments pour travailler à l'identique sur le bâtiment de Breguet 2. Cela explique le report.

Finalement, la question des prêts pour les exploitations paysannes qui figurent en investissements : la réponse peut être extrêmement brève sur ce point. Tous les prêts sont classifiés en investissements. C'est vrai pour les prêts de la politique régionale, pour les prêts de l'aide au logement et aussi pour les prêts de la politique agricole. C'est une systématique du modèle de compte harmonisé.

Pour le dernier point qui concernait les investissements dans les sociétés électriques, nous laissons volontiers la parole à notre collègue.

M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement : – Quant à la prise de participation dans deux groupes électriques actifs dans le canton de Neuchâtel, sachez que ce projet est issu du programme d'assainissement des finances de troisième génération. Nous suivons là des objectifs financiers et stratégiques via ces prises de participation. La longueur du processus s'explique du fait du nombre des parties prenantes, des parties actives dans ce dossier. Cela nécessite, ici ou là, des délais à chaque étape de discussion, dus aux questions institutionnelles qui sont posées. Rien de très problématique, mais effectivement, cela prend un certain temps. Nous pouvons toutefois vous rassurer : les discussions vont maintenant bon train, avec un aboutissement planifié à l'automne si tout se passe convenablement.

Projets gérés par crédits d'engagement

Pas d'observation.

Bilan

Pas d'observation.

*Débat article par article***L-01 Loi portant modification de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)**

Article premier. – Adopté.

Article 2. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final à la majorité simple.

Le projet de loi est adopté par 98 voix sans opposition.

L-02 Loi portant modification de la loi cantonale sur les forêts (LCFo)

Article premier. – Adopté.

Article 2. – Adopté.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de loi est adopté par 102 voix sans opposition.

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2019

Article premier. – Adopté.

Articles 2 à 4. – Adoptés.

Titre et préambule. – Adoptés.

On passe au vote final.

Le projet de décret portant approbation des comptes et la gestion pour l'exercice 2019 est adopté, dans son ensemble, par 103 voix sans opposition.

CLASSEMENT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Le président : – Il vous est proposé le classement de la motion du groupe UDC 11.124, du 29 mars 2011, Revoir le statut de la fonction publique. Le groupe UDC s'oppose à son classement. Est-ce que la parole est demandée ? Ce n'est pas le cas, le classement de la motion 11.124 est accepté.

M^{me} Jennifer Hirter (VL-PDC) : – Motion d'ordre ! Nous étions plusieurs à attendre que les scrutateurs s'installent pour voter.

Le président : – Alors, on peut revoter si vous le souhaitez. Demandez-vous formellement de revoter malgré le résultat ?

M^{me} Jennifer Hirter (VL-PDC) : – Peut-on revoter, s'il vous plaît, le classement de la motion 11.124 ?

Le président : – Volontiers. Nous attendons donc que les scrutateurs reprennent leur place lorsqu'ils auront distribué leurs bulletins.

On passe au vote.

Le classement de la motion 11.124 est accepté par 92 voix contre 7.

Le président : – Motions des communes – Initiatives communales pour l'étude conjointe État-communes de l'assainissement des finances des collectivités publiques :

- commune de Val-de-Travers 15.176, du 28 septembre 2015,
- commune de Neuchâtel 15.177, du 28 septembre 2015,
- commune de Cornaux 15.178, du 29 septembre 2015,
- commune du Locle 15.179, du 1^{er} octobre 2015,
- commune de Corcelles-Cormondrèche 15.180, du 19 octobre 2015,
- commune du Landeron 15.182, du 22 octobre 2015,
- commune de Milvignes 15.183, du 26 octobre 2015,
- commune de Cerneux-Péquignot 15.184, du 26 octobre 2015,
- commune de La Brévine 15.185, du 28 octobre 2015,
- commune de La Chaux-de-Fonds 15.186, du 27 octobre 2015,
- commune des Brenets 15.188, du 2 novembre 2015.

Y a-t-il des prises de parole pour le classement de ces motions ? Si ce n'est pas le cas, les scrutateurs étant à leur place, nous allons passer au vote.

On passe au vote.

Le classement des motions des communes 15.156, 15.177, 15.178, 15.179, 15.180, 15.182, 15.183, 15.184, 15.185, 15.186 et 15.188 est accepté par 88 voix contre 16.

Le président : – Maintenant, le postulat de la commission des finances 17.143, du 21 novembre 2017, intitulé « Il faut rendre de la substance aux communes ! ». Y a-t-il une opposition au classement de ce postulat ? Il n'y a aucune opposition, **le classement du postulat 17.143 est accepté à l'unanimité.**

Nous passons au postulat de la commission des finances 17.148, du 5 décembre 2017, Pour plus de visibilité dans les taxes et émoluments. Il y a une opposition au classement de la part de la commission des finances. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole avant le vote ?

M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé : – Très rapidement, pour adresser des excuses au Grand Conseil. Le pronostic de réalisation de ce postulat prévoyait une réalisation entre le moment où on adoptait le rapport et le moment où il était publié. La collaboratrice qui s'occupe de ce dossier ayant quitté le service, nous n'avons pas réussi ensuite, avec la crise sanitaire, à réaliser cela. Cela est resté dans les textes, ce n'est pas l'usage du Conseil d'État, et nous voulions juste formellement admettre que, par conséquent, vous vous opposiez au classement. **Nous pouvons même retirer la proposition au nom du Conseil d'État.**

Le président : – Il n'y a donc plus de proposition de classement de ce postulat, **la proposition de classement du postulat 17.148 est retirée par le Conseil d'État.**

Postulat du groupe libéral-radical 18.122, du 16 mars 2018, Une carte professionnelle pour lutter contre le travail au noir et la sous-enchère salariale. Y a-t-il une opposition au classement de ce postulat ?

M^{me} Mireille Tissot-Daguette (VL-PDC) : – Le groupe Vert'Libéral-PDC va s'opposer parce qu'il n'y a pas de réel rapport dans les comptes et on n'a pas vraiment répondu à ce postulat. Ce sera le cas aussi pour le postulat et la recommandation qui suivent.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole pour le classement de ce postulat 18.122 ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

On passe au vote.

Le classement du postulat 18.122 est accepté par 77 voix contre 23.

Le président : – Nous passons au postulat Daniel Ziegler 18.210, du 6 novembre 2011, Pour que Neuchâtel redevienne exemplaire en LCO. Il y a donc une opposition au classement. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Daniel Ziegler (PVS) : – Nous avons voté ce postulat il y a quelques mois. Nous attendons une réponse dans le courant de 2020, nous ne l'avons pas encore obtenue, donc il n'y a aucune raison de classer ce postulat.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au vote sur le classement du postulat 18.210.

On passe au vote.

Le classement du postulat 18.210 est refusé par 56 voix contre 45.

Le président : – Recommandation des groupes socialiste, PopVertsSol et Vert'Libéral-PDC 19.143, du 7 mai 2019, Application du principe de précaution à la 5G. Il y a donc une opposition au classement. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M^{me} Brigitte Neuhaus (PVS) : – Il nous semble prématuré de classer cette recommandation. En effet la situation sanitaire du point de vue de la Confédération n'a pas encore été vraiment clarifiée. Par ailleurs, les pratiques dans le canton ne sont pas très claires non plus, on ne sait pas très bien où on en est aujourd'hui. Nous pensons qu'il vaut la peine de garder la recommandation ouverte.

Le président : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Si ce n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

On passe au vote.

Le classement de la recommandation 19.143 est accepté par 56 voix contre 44.

Le président : – Nous allons faire une suspension de séance suite à une demande du Conseil d'État de changer l'ordre du jour. Nous invitons le bureau à venir auprès de nous. Monsieur Mauro Moruzzi, vous avez une motion d'ordre ?

M. Mauro Moruzzi (VL-PDC) : – Nous ne savons pas comment nos collègues ont vécu les votes... Maintenant, ce n'étaient pas des votes extrêmement dramatiques, donc nous pensons que l'on pouvait tout à fait se fier à votre jugement, mais nous trouvons un peu problématique que nous ne voyions pas l'évolution des votes. Nous ne savons pas si, techniquement, il y a une solution qui serait possible en si peu de temps, mais on va voter 55 amendements dans la loi sur l'énergie tout à l'heure et, personnellement, nous trouvons assez dérangeant que les députés ne voient pas qui vote quoi, quand et comment.

Le président : – Nous vous invitons, vu que vous êtes membre du bureau, à thématiser cela maintenant. S'il n'y a pas d'autre motion d'ordre, nous faisons dix minutes d'interruption de séance.

(Interruption de séance.)

Le président : – Nous vous invitons à aller vers vos présidents de groupe pour qu'ils puissent discuter avec vous de la suite à donner à l'ordre du jour. Ils ont pour cela cinq minutes, donc nous vous invitons à aller rapidement auprès d'eux.

(Interruption de séance.)

Le président : – Très bien, nous avons donc une proposition du bureau de repousser le rapport Énergie 19.009 à la session de septembre. Formellement, nous demandons s'il y a une opposition ? Oui, Monsieur Fabio Bongiovanni, est-ce que vous souhaitez développer ?

M. Fabio Bongiovanni (LR) : – Non ! *(Rires.)*

Le président : – C'est très pratique ! Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole avant que l'on ne vote sur le report ?

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) : – Nous tenons quand même juste à préciser que la salle dans laquelle nous siégeons aujourd'hui a été agencée expressément pour le traitement de gros rapports. Ces agencements – nous ne savons plus exactement les montants exacts, mais nous savons que nous avons dépassé quand même les 15'000 francs –, justement pour pouvoir nous permettre de traiter ces dossiers. On savait que l'on allait avoir la loi sur l'énergie, des amendements, et c'était pour faciliter notre travail. Donc, nous avons de la peine à comprendre que soudainement l'on veuille repousser ce projet à une autre session, alors que les dispositions ont été prises dans le sens de maintenir l'ordre du jour tel qu'il est. Nous ne sommes pas pour le gaspillage de l'argent public, nous ne sommes pas pour que nous fassions des réagencements en dernière minute. Très sincèrement, nous pensons qu'il serait plus sage de maintenir l'ordre du jour tel qu'il est.

M. Laurent Debrot (PVS) : – Est-ce qu'il s'agit d'un report complet de la loi ou simplement de la mise à la fin de l'ordre du jour ?

Le président : – Report complet de la loi, oui. Proposition du bureau : report à septembre.

M. Mauro Moruzzi (VL-PDC) : – Pour nous porter un peu en faux sur ce qui a été affirmé par un de nos préopinants, s'il est vrai que c'est une des raisons pour lesquelles la salle a été aménagée que de devoir traiter ce rapport, ce n'était pas seulement ce rapport-là qui nécessitait un aménagement correct pour que l'on puisse faire un travail un tant soit peu dans des conditions acceptables, mais bel et bien l'ensemble de l'ordre du jour.

Deuxième point, nous aimerions rappeler que pendant l'interruption de séance et la discussion du bureau, il nous a été dit que le Conseil d'État lui-même profiterait, cas échéant, de l'occasion pour insérer une séance de commission Énergie pour discuter d'un certain nombre d'amendements qui sont tombés entre la session du bureau que nous avons eue il y a deux semaines et la séance de ce jour. Donc, honnêtement, nous pensons que ce n'est vraiment pas une question financière. On peut être pour ou contre le report, mais il faut vraiment parler du fond des choses. Là, nous avons aussi un intérêt à traiter ce dossier de manière convenable, son importance le justifie.

Le président : – Nous vous remercions. Il n'y a plus de demande de prise de parole, nous pouvons donc passer au vote sur le report du rapport Énergie à la session de septembre.

On passe au vote.

Le report du traitement du rapport 19.009 Énergie à la session de septembre est accepté par 85 voix contre 22.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE**19.032**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

à l'appui

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 24'716'600 francs pour le programme Éducation numérique s'appliquant aux écoles obligatoires et postobligatoires

(Du 20 novembre 2019)

Propositions de la commission parlementaire

M. Yves Strub, rapporteur, s'exprime depuis sa place.

Débat d'entrée en matière

M. Yves Strub (LR) : – La commission Éducation s'est réunie sereinement à de nombreuses reprises pour accomplir un travail de fond fouillé et critique, en bonne collaboration et habitée d'un esprit positif, ouvert et magnifiquement prospectif, avant même les temps épidémiologiques présents et les mutations de nos perspectives d'avenir.

Nous remercions le Conseil d'État, les auteurs et le groupe de travail du rapport – mené conjointement par deux services du DEF – pour son excellente qualité, exhaustive et riche de sens. Il relève de manière réfléchie et sensible le défi majeur de la mutation révolutionnaire de notre société, en voulant préparer chaque jeune Neuchâtelois-e à être un acteur-trice social-e, culturel-le, civique et économique, ainsi qu'à cultiver son autonomie, son sens critique, son attention aux mésusages médiatiques, sa maturité et le respect de la personne. L'histoire épidémiologique planétaire récente en souligne la pertinence, la prévoyance et l'urgence.

Le programme prévoit une première étape de 2020 à 2025, conjointement avec les Départements de l'instruction publique de la Suisse latine et sous l'égide de la Confédération. Le plan romand s'avère d'envergure, aux bases élargies et concrètes, avec des vraies thématiques et une efficacité évaluée, dont il serait inopportun de s'écarter.

L'équipement matériel intègre le « nœud » cantonal bien défini, dans le respect de l'efficacité, de la sécurité sanitaire et de la sécurité de la personne, règles chères à la commission.

Au-delà des équipements et du matériel informatique à envisager, le défi comprend la concrétisation de trois axes principaux essentiels pour les commissaires et les auteurs, soit a) l'accompagnement social, culturel et économique des élèves en intégrant leurs représentant-e-s légaux-gales et le corps enseignant, b) l'emploi intelligent des outils et c) la formation de citoyen-ne-s riches d'une éthique de responsabilité personnelle. Autant que la performance dans les disciplines traditionnelles et professionnelles, ainsi que la compétence informatique et technique du domaine numérique, nous estimons que l'acteur-trice est appelé-e à s'approprier la science et sa philosophie des concepts d'algorithme, le langage numérique, le traitement de l'information, ainsi que la gestion éclairée et critique, dans l'intention de préparer l'intégration citoyenne dans un monde complexe et multiculturel. La prévention est prioritaire. Les formations initiales et continues du corps enseignant, ainsi que son « coaching » par des référents compétents, forment le pivot de la réussite du projet. La pédagogie et la place du corps enseignant, au centre du dispositif éducatif, sont assurées et développées, à l'égal des compétences scientifiques et de la pratique des réseaux. La collaboration active de la Haute École pédagogique BEJUNE, de l'Office scolaire OISO, du centre MITIC interjurassien ainsi que la formation certifiée CAS (« Certificate of Advanced Studies ») offrent un encadrement efficace et enviable.

L'investissement financier et en ressources humaines est conséquent, autant que le travail de concrétisation du programme, de sa mise en place, des analyses itératives d'évaluation, des études comparatives en collaboration avec les chercheurs-euses et sa coordination tant romande que

fédérale. Les imprévus bouleversements budgétaires à venir ne justifient aucun relâchement des efforts à consentir. Le processus retenu, progressif et flexible, fait le choix d'une démarche itérative privilégiant une succession d'analyses, de décisions et de concrétisations en raison d'un pragmatisme dans un contexte fort évolutif et la possibilité d'une bonne organisation de l'informatique scolaire obligatoire et postobligatoire, tout en gardant le rôle central du corps enseignant. La commission confirme cette option, opposée à une expertise globale uniforme. La mise en œuvre à l'école obligatoire et lors de la formation professionnelle a été abondamment exposée dans le rapport du Conseil d'État et dans celui de la commission.

L'urgence de procéder concomitamment entre les cursus obligatoire et professionnel tient à la coordination des générations abordant l'âge citoyen et l'exigence expresse du monde du travail et du marché, qui réclame la sécurité numérique d'une même société, un marché de l'emploi connecté et des formations tertiaires : il s'agit certes de citoyen-ne-s « prêts à l'emploi », mais surtout de citoyen-ne-s autonomes « prêts à rebondir ».

Le respect des principes spécifiques des formations académiques et professionnelles est assuré et veut que l'option académique recherche à élargir l'éventail des connaissances et des compétences avec la liberté académique du corps enseignant, en évitant une spécialisation professionnelle anticipée, avec une science numérique encourageant la vision réflexive et mutualisée des expériences pluridisciplinaires ; l'option professionnelle évolue sous la responsabilité de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail, voulant une formation initiale déclinée en trois champs : a) les connaissances et la pratique professionnelle, b) la culture générale, et c) la maturité professionnelle, dans un partenariat entre les entreprises et les écoles.

Bien que tout projet avec son programme soit perfectible et appelé à évoluer dans le temps et avec l'expérience, la commission appelle de ses vœux cet ambitieux programme qui respecte l'élève, ses représentants légaux et le corps enseignant, dans une démarche qui se prétend égalitaire et démocratique. En ce jour, nous réapprenons la valeur du consensus politique et du travail en commun, tenus à relever le défi posé à l'instruction publique et à ses alliés, dont la mission émancipatrice passe par le renforcement et la valorisation des sciences et des connaissances, des expertises académiques et professionnelles, ainsi que le rôle de l'État.

M^{me} Sarah Blum (PVS) : – Le groupe PopVertsSol a bien pris connaissance de ce rapport et remercie le Conseil d'État et ses services pour son élaboration. C'est un sujet qui a suscité un débat nourri au sein de notre groupe, pour de multiples raisons que nous essayerons d'exposer fidèlement mais brièvement ici.

Nous avons bien compris que notre canton a peu de marge de manœuvre en la matière, et que c'est la Confédération qui impose cette transition au numérique à l'école. Nous avons cependant une certaine marge de manœuvre sur la façon d'appréhender le numérique dans le programme de nos élèves !

Pour plusieurs d'entre nous, il est primordial et nécessaire pour le futur professionnel des élèves que l'école forme à l'outil numérique, par exemple en sensibilisant les élèves à l'utilisation des réseaux sociaux, des nouveaux médias et de l'outil bureautique, ou même encore en les mettant en garde au sujet de la pornographie sur Internet en intégrant ce sujet aux cours d'éducation sexuelle. En cela, nous pensons que le rapport va dans le bon sens et favorise une égalité des chances entre les élèves pour les préparer au mieux au monde professionnel. Selon nous, il n'est cependant pas pertinent ni souhaitable de former les élèves des lycées à la programmation. Si l'enseignement d'un raisonnement, comme cela peut déjà se faire lors des leçons de mathématiques, est intéressant et utile, nous ne comprenons pas pourquoi ces élèves doivent maîtriser la programmation. C'est comme si on demandait à tous les automobilistes de comprendre le fonctionnement du moteur de leur voiture : cela n'a pas beaucoup de sens selon nous.

De plus, plusieurs d'entre nous pensons que le numérique ne révolutionnera pas l'enseignement et qu'il ne doit pas le faire ! Il est un moyen (indispensable aujourd'hui), mais il doit rester un moyen et non une fin en soi. La surconsommation des écrans et du digital en général est en outre nocive au bon développement des enfants, et nous sommes en train de fabriquer une sorte de génération du « crétin digital », comme l'a bien exposé Michel Desmurget dans son livre qui porte le même nom. Certains craignent aussi que le métier de prof ne soit menacé et que l'on ne perde du contact social, contact fondamental pour le développement de l'humain.

Un autre point qui inquiète la députation PopVertsSol est celui de la formation des enseignant-e-s. Une bonne formation initiale est en effet primordiale, mais elle ne suffit pas. Le numérique est un domaine en perpétuelle mutation et on a besoin de le pratiquer au quotidien pour acquérir les gestes et être à l'aise avec cet outil. La crise pandémique que nous traversons actuellement nous le montre bien : les enseignant-e-s ont dû composer quasiment du jour au lendemain avec cette nouvelle donne, et ce dont ils ont le plus besoin est un suivi personnalisé qui réponde à des besoins assez spécifiques. Cet accompagnement, ou assistance, doit aussi bien être pédagogique que technique, car le numérique est plus sujet aux pannes et autres incidents techniques qu'un tableau noir et, souvent, l'assistance doit intervenir très rapidement pour que la leçon ait lieu normalement. Or, la tendance est plutôt à la délocalisation et aux regroupements, la délocalisation du service informatique de l'ESTER à l'École technique en est un parfait exemple... De plus, on demande aux enseignants d'acquérir toujours plus de compétences ; les formations proposées se déroulent souvent pendant le temps libre de ces derniers et une bonne maîtrise des outils informatiques peut être assez chronophage. Toutefois, les contreparties proposées nous semblent être assez inexistantes, ce qui est regrettable... Nos questions en ce qui concerne la formation des enseignants sont dès lors les suivantes : prévoit-on assez de moyens pour assurer une formation et un accompagnement de qualité ? Et prévoit-on une assistance technique dans chaque centre scolaire ?

Comme nous venons de le dire, l'informatique est un domaine en perpétuel changement et les technologies évoluent à une vitesse folle. C'est ainsi que certains membres de notre groupe estiment qu'il est inefficace, voire contre-productif d'établir un plan fixe sur cinq ans, car en cinq ans, tout peut changer et le plan proposé par le rapport n'est pas assez dynamique pour s'adapter aux changements.

Notre groupe s'inquiète aussi du coût énergétique qu'engendrera cette transition numérique. Nous pensons notamment aux écrans, qui resteront tout le temps allumés, et à l'énergie grise produite par le matériel informatique qui doit être régulièrement renouvelé. Ce coût énergétique est difficile à chiffrer, il est vrai, mais nous regrettons fortement que le Conseil d'État ne puisse nous en donner ne serait-ce qu'une estimation. Le groupe PopVertsSol ne peut se satisfaire de cette réponse et déposera prochainement un postulat pour étudier ce coût énergétique et demander des mesures compensatoires.

Lors des séances de la commission Éducation, il nous avait été assuré que le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire des élèves de l'école obligatoire était dans la moyenne, voire en dessous de celle-ci. Or, cette réalité ne concerne pas les élèves du cycle 3. Leurs horaires sont déjà pleins à craquer, et ce, sans la période d'informatique qui viendra encore se rajouter. À l'heure actuelle et avec la réforme des filières, il y a déjà des élèves qui commencent tous les matins à 7h30 et qui finissent à 17h00. Les heures blanches en milieu de journée ne permettent pas de se reposer comme il le faudrait et nous nous inquiétons de ces horaires qui ne cessent de gonfler. Il s'agira à l'avenir de revoir les cursus scolaires ou de les penser dans leur globalité. Le secondaire 2 est également concerné, étant donné que nous sommes un des derniers cantons à proposer un lycée en trois ans et qu'il devient impossible de rajouter des périodes aux lycéens sans rouvrir les écoles le samedi matin.

Pour finir, l'État prévoit de subventionner – sans entrer dans le détail par cycle – environ deux postes par classe, le reste étant à la charge des communes. Nous craignons dès lors de voir la fracture numérique se creuser entre les différents cercles scolaires du canton, notamment en ce qui concerne le renouvellement du matériel informatique de ces classes. C'est ainsi que nous déposerons également un postulat à ce sujet, tant il nous semble important que l'État garantisse une égalité de traitement entre tous les cercles.

Au vu de ce qui précède, une partie de notre groupe acceptera le rapport et une autre s'abstiendra ou le refusera. Plusieurs autres attendent les réponses du Conseil d'État pour se décider. Nous accepterons en revanche à l'unanimité le classement du postulat 17.123.

Le président : – Nous vous remercions. Nous reprendrons la discussion sur ce rapport ce soir.

Avant de lever la séance, quelques informations : pour le repas, vous trouverez, de part et d'autre de la sortie à l'ouest de la salle, des salades paysannes et, pour les personnes qui en ont exprimé le souhait, des salades végétariennes. Boissons et desserts seront également à votre disposition aux mêmes endroits. Même si vous avez très faim, nous vous prions de bien vouloir attendre que l'installation des plats soit terminée avant de vous servir. Une fois le repas terminé, nous vous

serions reconnaissants de bien vouloir déposer les assiettes et couverts aux emplacements prévus à cet effet sur les tables de service, afin qu'ils puissent être rapidement récoltés et que la séance puisse reprendre.

Sur ce, nous levons la séance. Nous reprendrons à 19h30 avec l'éducation numérique.

Séance levée à 18h00.

Le président,

B. HUNKELER

La secrétaire générale,

J. PUG